

**La responsabilité sociale des entreprises à la mine Maricunga de  
Kinross Gold au Chili :  
une étude de cas des perspectives multiples et de la collaboration**

Chapitre Deux  
Printemps, 2010

Écrit par Kernaghan Webb avec l'assistance en recherche de Gregory Klages, Revital Goldhar, Rajiv Maher et Dante Pesce, et avec les conseils, les indications et les commentaires fournis par les membres canadiens et chiliens de l'équipe des perspectives multiples et de la collaboration (Jonathan Barton, Fred Bird, Ben Bradshaw, Jim Cooney, Hevina Dashwood, Joy Kennedy, Lise-Aurore Lapalme, Adrien Lopez, Milka Lucic, Isabel Marshall et Regina Massai Cruzat). L'information et le soutien des membres canadiens et chiliens de l'équipe dans la préparation de cette étude de cas sont reconnus avec gratitude.

L'assistance financière du Conseil de recherches en sciences humaines, du Département des affaires étrangères et commerce international et du Réseau de recherche canadienne de l'éthique des affaires dans la préparation de cette étude est reconnue avec gratitude.

La coopération de Kinross Gold à la participation dans cette recherche, et des représentants de Kinross Gold, des ouvriers et des fournisseurs/personnel contractuel qui ont accepté d'être interrogés pour cette étude est reconnue avec gratitude. La coopération et l'information fournies par les représentants du gouvernement, les membres de communautés, les représentants d'organisations non-gouvernementaux et d'autres qui ont été d'accord à répondre aux entrevues comme part de cette étude de cas sont reconnues avec gratitude.

Les positions adoptées dans ce rapport représentent les vues de l'auteur, non celles des organisations ou des institutions dont il est associé, ni des personnes qui ont fourni l'assistance scientifique, ni des membres de l'équipe ou des personnes qui ont répondu aux entrevues. Les erreurs ou les omissions appartiennent seulement à l'auteur.

**Table des matières :**

**La responsabilité sociale des entreprises à la mine Maricunga de Kinross Gold au Chili : une étude de cas des perspectives multiples et de la collaboration**

1.0 Introduction

2.0 La méthodologie

3.0. Le contexte politique, social et économique chilien pour Kinross Gold Maricunga

4.0 Le cadre juridique applicable à Kinross Gold Maricunga

5.0 Kinross Gold - vue d'ensemble de l'entreprise et de son approche globale sur la RSE

6.0 L'exploitation minière de Kinross Gold Maricunga

7.0 Analyse des problèmes

8.0 L'analyse des perspectives multiples

9.0 Conclusions et leçons apprises

Annexes

Notes de fin

# **La responsabilité sociale des entreprises à la mine Maricunga de Kinross Gold au Chili : une étude de cas des perspectives multiples et de la collaboration**

## **1. Introduction**

L'entreprise Kinross Gold Corporation (ci-après «Kinross Gold»), avec le quartier général au Canada, se décrit comme «une organisation jeune et dynamique<sup>1</sup> et le quatrième plus grand producteur mondial d'or primaire<sup>2</sup>. L'entreprise a des exploitations minières dans l'Amérique du nord et du sud et dans la Russie, avec une concentration particulière dans l'Amérique du sud<sup>3</sup>. Depuis sa création en 1993 et jusqu'à 2010, Kinross Gold a connu une croissance considérable grâce à une série de fusions et d'acquisitions et a devenu l'acteur mondial important des mines d'or qu'elle est aujourd'hui<sup>4</sup>. En 2007, des documents d'entreprise Kinross Gold notaient que la société était prête à augmenter la production totale de quelque 60% d'ici à 2009, transformant ainsi le profil de l'entreprise<sup>5</sup>. Comme Kinross Gold a grandi, et surtout depuis 2007, une attention croissante a été consacrée au développement de son approche de la responsabilité sociale des entreprises (RSE)<sup>6</sup>.

Les entrevues et les recherches effectuées pour cette étude de cas suggèrent que, au sein de Kinross Gold, on se reconnaît que les activités de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) de la société se trouvent dans un stade de maturation d'une « courbe d'apprentissage », en se déplaçant des principes, des engagements et des rapports de première génération (menées par le cartier général de la société de Toronto en coopération avec les régions) à des activités plus concrètes au niveau opérationnel et au développement d'un ensemble plus robuste et plus complète des déclarations avec spécifique local, régional et mesurables par rapport à la performance de l'industrie<sup>7</sup>. La direction exécutive de Kinross Gold est maintenant concentrée sur le développement d'une approche systématique sur la responsabilité du site, la réponse à l'engagement des parties prenantes, l'évaluation des efforts de responsabilité sociale, l'action efficace de responsabilité sociale et la mesure et la suivie des résultats.

En ce qui concerne spécifiquement l'exploitation minière Kinross Gold Maricunga au Chili, il a été seulement depuis février 2007 que Kinross Gold a été dans une position de 100% propriétaire pour mettre en œuvre son approche sur la RSE, sans être gênée par les différences d'opinion possibles avec d'autres propriétaires<sup>8</sup>. Les entrevues avec des fonctionnaires de Kinross Gold Maricunga suggèrent qu'ils semblent avoir - comme leurs homologues de la haute direction - une compréhension évolutive des problèmes environnementaux, sociaux et économiques en jeu à la mine au fur et à la mesure que les problèmes eux-mêmes évoluent.

La responsabilité sociale des entreprises, tel qu'elle est pratiquée à la mine Kinross Gold Maricunga, est en partie le produit des politiques et des directives émanant du cartier général - le genre des politiques et des initiatives de RSE visées ci-dessus. Mais, la RSE au niveau opérationnel est aussi le reflet du contexte général juridique, politique, social, environnemental et économique chilien dans lequel opère la mine Maricunga et des influences distinctives de la communauté locale. Comme nous le verrons plus

en détail dans le rapport, Chili est un pays en transition et ces transitions ont une incidence directe sur le fonctionnement de Kinross Gold Maricunga et de ses activités en matière de RSE.

S'appuyant sur les entrevues et les recherches entreprises pour cette étude de cas et en utilisant les dix principes directeurs de Kinross Gold comme guide<sup>9</sup>, les défis clé en matière de RSE à Kinross Gold Maricunga identifiés par cette étude de cas incluent :

- ceux de nature technico-opérationnelle associés à l'activité d'extraction de ressources dans une région éloignée, à haute altitude, avec un emplacement extrêmement aride et un écosystème fragile, dans les Andes du Chili. Les défis à cet égard visent à garantir la santé des ouvriers dans un environnement d'haute altitude, la nécessité de transporter les ouvriers et les matériaux aux endroits éloignés, parcourant des distances longues sur des routes problématiques qui traversent les communautés indigènes, la nécessité de bien utiliser les ressources d'eau limitées et la nécessité de respecter des standards légales et des instruments extra-légales dans une situation où il existe une supervision minimale de la part du gouvernement ;
- ceux associés avec la contribution au développement d'une communauté durable pour ceux qui vivent sur le territoire le plus proche de la mine, assurant des relations harmonieuses et positives avec les populations indigènes locales Colla relativement pauvres et historiquement défavorisées et avec la population non-indigène située plus loin de la mine pendant que la mine est en exploitation et après la fermeture de la mine (prévue d'être fermée en 2025) ;
- respecter les lois et les standards environnementales en évolution continue (e.g., des nouvelles lois relatives à la fermeture des mines ont été récemment introduites, les normes concernant la cyanure qui ont intégrés l'initiative de certification internationale, la minimisation de la consommation d'eau, et une inquiétude croissante par rapport à la nécessité de réduire la consommation d'eau et d'énergie, et de faire face aux implications du changement climatique) ;
- respecter les lois et les standards en évolution continue concernant les ouvriers (e.g., les lois relatives aux ouvriers en sous-traitance, et les projets de loi concernant les extractions minières à haute altitude et l'emplacement des camps miniers) ;
- respecter les lois et les standards en évolution continue concernant les indigènes (e.g., Chili a récemment ratifié la Convention ILO 169, qui comprend, entre autres, des exigences concernant la consultation sur les projets de ressources naturelles qui affectent les terres autochtones et le consentement préalable et en connaissance de cause où des relocations territoriales sont prises en compte) ;
- tenir compte des lois en évolution continue sur les redevances / les profits (e.g., Chili a introduit récemment un nouveau taux de redevance sur l'exploitation minière) ;
- répondre aux problèmes concernant la sous-capacité, en termes de capacité gouvernementale de surveiller efficacement et de contrôler l'activité du secteur privé (e. g., un nombre limité d'inspecteurs du gouvernement est tendue à la limite en cas de besoin pour surveiller et enquêter la conformité/non-conformité réglementaire dans les régions montagneuses éloignées); et
- tenter d'élaborer des mécanismes permettant d'anticiper et de prévenir, de traiter et de résoudre les conflits potentiels ou réels (e. g., concernant les conditions du chemin, les dommages environnementaux, la distribution des avantages, et les problèmes de répartition de l'eau).

Ces problèmes sont détaillés de plus dans le corps du rapport. La recherche pour cette étude de cas a révélé que, malgré leurs points de vues et positions différentes, et un certain degré de friction, il y avait une volonté manifeste par toutes les parties d'élaborer des solutions constructives et novatrices<sup>10</sup>, notamment:

- le développement des accords trilatéraux et bilatéraux entre Kinross Gold Maricunga, les communautés indigènes locales et les organismes gouvernementaux pour répondre aux problèmes sociaux, environnementaux et économiques ;
- des accords entre des agences gouvernementaux, Kinross Gold Maricunga et des autres entreprises, des organisations environnementales non gouvernementales et les populations indigènes pour protéger les zones écologiquement sensibles;
- des accords bilatéraux entre Kinross Gold et les autorités gouvernementales pour répondre aux problèmes d'infrastructure et d'environnement ; et
- des efforts unilatéraux de Kinross Gold d'aborder certains problèmes, souvent à l'avance des exigences légales pour le faire.

Tous ces points sont abordés dans le corps du rapport.

Ce qui suit dans la prochaine section du rapport est une description de l'équipe de recherche Kinross Gold Maricunga et l'application de la méthodologie d'étude de cas des perspectives multiples et de la collaboration en matière de RSE. Ensuite, le contexte politique, économique et social chilien dans lequel la mine Kinross Gold Maricunga fonctionne est décrit. Après cette documentation, un examen de Kinross Gold et son approche de la RSE sont fournis, et une analyse de l'exploitation Maricunga est entreprise. Ensuite, les principaux défis de la responsabilité des entreprises à Kinross Gold Maricunga et les perspectives multiples sur ces défis sont discutés. Enfin, les conclusions et les «leçons apprises» sont présentées.

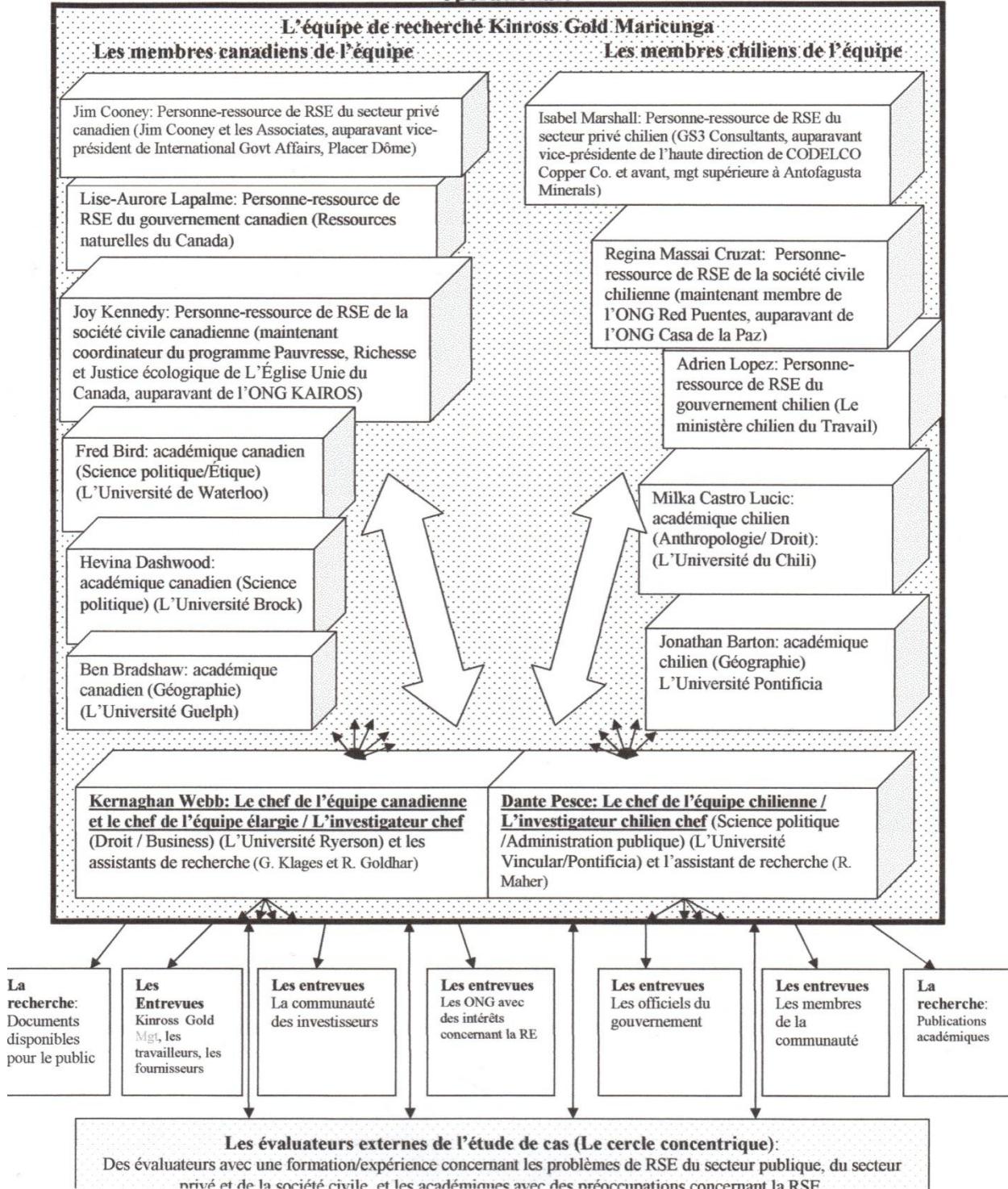
## **2.0 La méthodologie**

Comme noté dans le premier chapitre de ce rapport, cette étude de cas fait partie d'un projet pilote qui met à l'épreuve la méthodologie des perspectives multiples et de la collaboration en l'utilisant dans des études de cas et elle est conçue à décrire et à analyser d'une manière impartiale les approches sur la responsabilité sociale des entreprises et les défis liés à l'extraction minière effectuée par les entreprises canadiennes dans les pays en cours de développement<sup>11</sup>. Un des objectifs-clé des études de cas est représenté par les explications, les analyses et les discussions sur les «leçons apprises» fondées, équilibrées, précises et nuancées pour l'utilisation par toutes les parties intéressées. Les explications développées utilisant la méthodologie des perspectives multiples et de la collaboration sont destinées à être particulièrement utile à l'identification, à l'exploration et à la compréhension de la gamme des problèmes de responsabilité sociale, des opinions et des dimensions d'une exploitation minière, d'une manière que les exposés classiques (e.g., ceux qui sont préparés par un seule universitaire, un

consultant ou une organisation) seraient moins capable de le faire. Ainsi, on s'attend que les études de cas réalisées par l'utilisation de la méthodologie des perspectives multiples et de la collaboration fourniront des informations particulièrement utiles, des analyses et des idées qui peuvent être une base pour des politiques publiques, des pratiques d'affaires et d'action communautaire améliorées, et qu'elles seront acceptées comme telles par les parties du secteur public, du secteur privé et de la société civile.

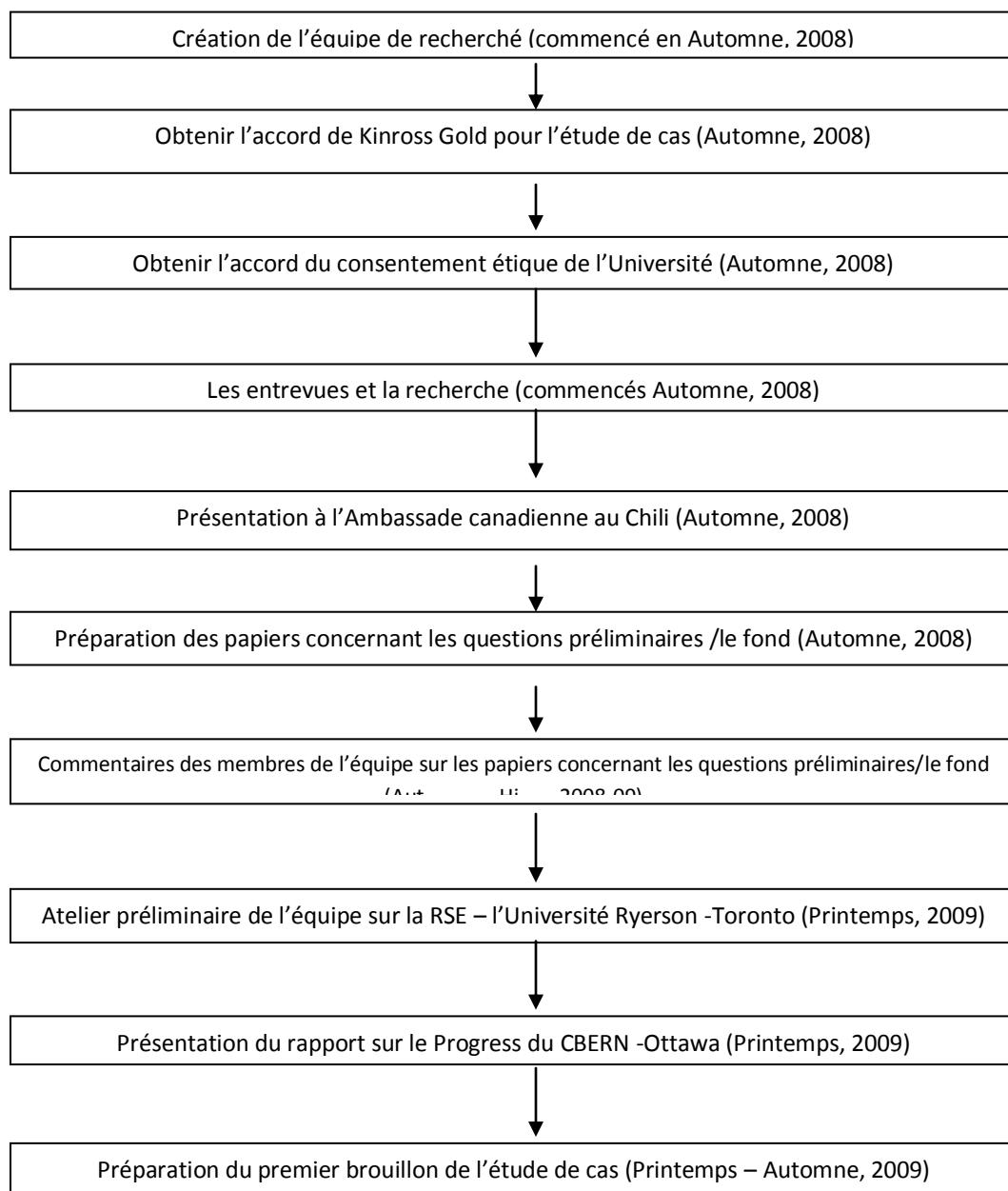
Un élément clé de la méthodologie des perspectives multiples et de la collaboration en matière de RSE est la composition de l'équipe de recherche qui, dans l'étude de cas Kinross Gold Maricunga, a inclus des différents universitaires canadiens et chiliens et des personnes provenant du secteur minier, du gouvernement et des organisations non gouvernementales (ONG) avec d'expérience pratique en matière de RSE. Bien que tous les membres de l'équipe aient été choisis pour leur expertise en matière de RSE et pour leur perspective distinctive et précieux qu'ils pourraient y apporté, on a pris soin de veiller à ce que personne avait aucune implication directe dans l'étude de cas en question (e. g. , aucun des membres de l'équipe a été «partie prenante» et ses intérêts affectés par l'exploitation minière Kinross Gold Maricunga). Le graphique ci-dessous - "L'équipe de recherche Kinross Gold Maricunga et les dynamiques opérationnelles" - présente la liste des membres canadiens et chiliens de l'équipe et leurs antécédents / affiliations, et esquisse également les fonctions et les activités menées par l'équipe de recherche. La recherche-clé (i.e., entrevues, commentaires de documents publics et recherche universitaire) a été entreprise par les chefs canadiens et chiliens d'équipe et leurs assistants scientifiques tandis que les autres membres d'équipe ont agi à titre de soutien, fournissant des conseils et des commentaires.

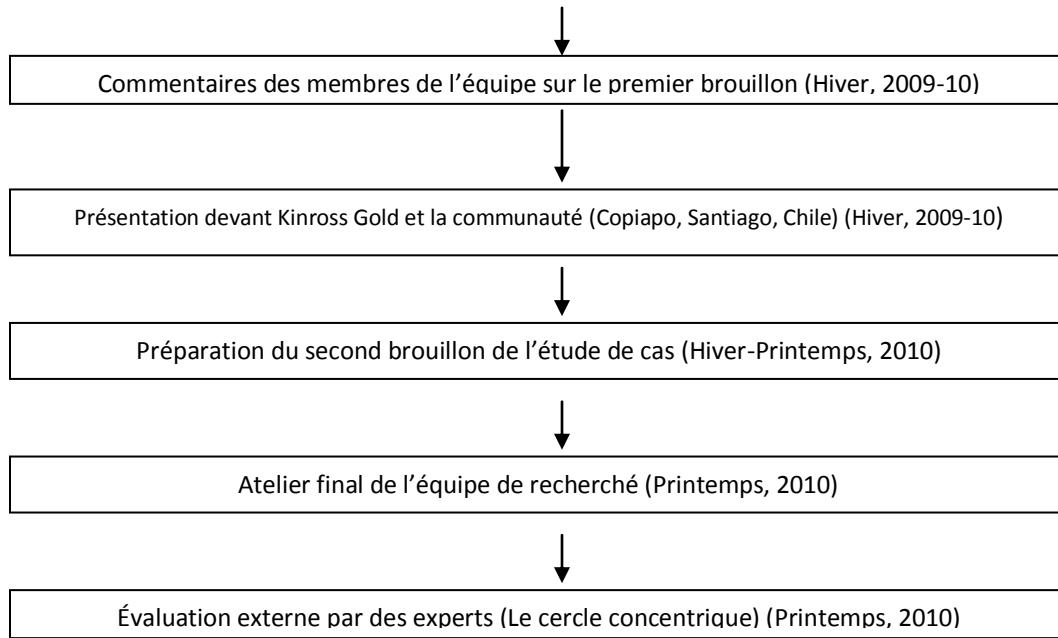
## L'équipe de recherche Kinross Gold Maricunga et la dynamique opérationale



Chaque membre de l'équipe a eu un accès protégé par mot de passe à un « espace digital de travail » qui comprend tous les documents avec des renseignements, les versions préliminaires de l'étude de cas, les résumés des entrevues<sup>12</sup> et les commentaires. Le tableau « Processus de recherche Kinross Gold Maricunga» présente les différentes étapes de la recherche qui ont compris des réunions d'équipe (électronique et en personne) et des ateliers, ainsi que des présentations aux représentants de l'entreprise, aux représentants de communautés et aux autres, suivies par un examen de "cercles concentriques" de l'étude de cas effectué par des personnes du secteur public, du secteur privé, de la société civile et par des universitaires.

### Le processus de recherche de Kinross Gold Maricunga





Afin de mieux comprendre les défis en matière de RSE liés à l'exploitation minière Kinross Gold Maricunga et les perspectives des différentes parties intéressées et affectées, environ 40 entrevues semi-structurées ont été menées par des chercheurs de l'équipe à des moments et dans des endroits différents à partir de Novembre 2008 à Mars 2010 (voir l'Annexe A pour une liste "anonyme"<sup>13</sup> des personnes interrogées). Les entrevues ont été menées au Canada et au Chili avec des hautes directeurs et des directeurs régionales de Kinross Gold, des représentants de la mine Maricunga, des ouvriers, des personnes indigènes Colla, des personnes qui n'appartient à la communauté Colla, des représentants du gouvernement, des organisations non-gouvernementales, des membres de la communauté des investisseurs, et avec d'autres. Au Chili, les entrevues ont été menées à Santiago (la capitale de Chili), à Copiapo (la plus proche grande ville de la mine Maricunga), à Tierra Amarilla (la plus proche ville à la mine Maricunga), dans les collectivités locales Colla auprès de la route qui mène à la mine Kinross Gold Maricunga et à la mine Kinross Gold Maricunga. Des entrevues multiples ont été réalisées, le cas échéant, avec les mêmes personnes (e. g. , lorsque des éclaircissements sur un point particulier ont été nécessaires ou lorsque des nouvelles informations étaient venues à la lumière). En conformité avec le protocole d'éthique approuvé pour cette recherche, l'identité de toute personne interrogée est gardée confidentielle, et ceux qui ont été interrogés ont eu l'occasion de revoir les résumés des entretiens pour s'assurer de l'exactitude des informations obtenues lors de l'entrevue. Des informations complémentaires ont été obtenues à partir des documents de l'entreprise, des documents de l'industrie, des documents gouvernementaux et d'autres documents et rapports, des articles universitaires et des comptes rendus des médias.

Dans l'effort de garantir l'accès optimal et la coopération des fonctionnaires de Kinross Gold dans le processus d'entrevue et d'examen de l'étude de cas, le consentement préalable de l'entreprise a été obtenu pour soumettre ses exploitations minières de Maricunga comme objet d'une étude de cas<sup>14</sup>. À cet égard, il pourrait y avoir un biais de sélection en jeu, dans le sens que seules les entreprises qui ont consenti à participer font l'objet d'une étude de cas avec leurs activités, tandis que les opérations des sociétés qui ont refusé de participer restent au dehors de l'étude. Autres que de noter

cela, nous n'essayons pas ici d'attribuer des motivations ni pour les sociétés qui ont choisi de participer, ni pour ceux qui ont choisi le contraire.

La partie des « perspectives » de cette étude de cas représente une synthèse des positions des différentes parties comme révélées à travers les différentes entrevues, ainsi que par des informations provenant d'autres sources. Ainsi, par exemple, sur la base des informations disponibles, le rapport tente d'articuler une perspective du management de Kinross Gold, une perspective des ouvriers de Kinross Gold, une perspective du gouvernement chilien, une perspective de la communauté Colla, une perspective de la communauté non-Colla, une perspective des fournisseurs / des sous-traitants, une perspective des ONG, une perspective des investisseurs, et ainsi de suite. Les limitations liées à l'attribution des "perspectives" à un group de parties prenantes à partir des entrevues avec des personnes sélectionnées sont reconnues. La position adoptée dans ce rapport est que, grâce à l'utilisation de la méthodologie des perspectives multiples et de la collaboration, et aux présentations / discussions des résultats de l'étude de cas avec des parties prenantes clé pendant le stage de brouillon<sup>15</sup>, le rapport est considéré par l'auteur comme un compte rendu équilibré et précis des enjeux de la responsabilité sociale et des activités associées à la mine Kinross Gold Maricunga et des perspectives des principales parties impliqués.

### **3.0 Le contexte politique, social et économique chilien pour Kinross Gold Maricunga**

Le contexte plus large politique, social et économique chilien décrit sous une forme résumée ici fournit un cadre important pour la compréhension des défis de RSE associés à l'exploitation minière Kinross Gold Maricunga. Chili est un pays en transition, passant d'une période socialiste caractérisée par la nationalisation et l'expropriation des actifs des industries (à partir du milieu des années 1960 à 1973), à une dictature militaire du général Pinochet (de 1973 à 1989), caractérisée par la répression des droits et par l'adoption des approches néo-libérales, pro-marché, à une période démocratique post néo-libérale ou «néo-libérale réformé»<sup>16</sup> (de 1990 à nos jours). Le calendrier ci-dessous essaye de mettre en évidence certains des principales évolutions politiques, sociales et juridiques chiliennes au cours des dernières cinquante années qui sont révélatrices pour les activités minières menées dans le pays. Il est particulièrement intéressant d'observer les différents types de lois et de mesures gouvernementales prises dans chacun des périodes : la socialiste, la néo-libérale de Pinochet et la néo-libérale réformé. Nous reviendrons sur ce calendrier ci-dessous.

Le fondement de l'approche favorable à l'investissement étranger pour l'exploitation minière en vigueur aujourd'hui a été mis en place pendant la dictature militaire de Pinochet. Toutefois, depuis le retour à la démocratie en 1990, on a également constaté un effort délibéré de la part du gouvernement de Chili de répondre à une gamme des effets secondaires socio-environnementaux négatifs associés au néo-libéralisme. Par exemple, Chili a lancé des efforts ciblés pour réduire la pauvreté, pour améliorer la protection des ouvriers, pour mettre en œuvre des protections pour l'environnement, et pour reconnaître les droits des indigènes. Les renseignements fournis dans cette section montrent que Chili est devenu l'un des plus stables et prospères pays en l'Amérique du sud - et le secteur minier a joué un rôle important dans cette croissance vers la prospérité. Cependant, la discussion ci-dessous explore également certains des aspects les plus problématiques d'un marché favorable à la liberté et d'une économie tributaires aux ressources naturelles.

### **Les développements chiliens clé pendant les cinquante dernières années**

Année	Développement
1964	Président Eduardo Frei est élu
1965	Début des réformes agraires (avec expropriation des terres)
1965	Début de la nationalisation des mines de cuivre de Chili détenues par des étrangers
1966	Codelco (une entreprise pour l'exploitation de cuivre dans la propriété d'État) est créée
1970	Président marxiste Salvador Allende est élu
1972	Reconnaissance légale de Mapuche (Le décret 17729)
1972	Nationalisation du secteur minier continue
1973	Président Salvador Allende renversé par le général Augusto Pinochet
1973-1989	Période de la dictature militaire
1973-1989	La loi Mapuche est abrogée, on commence les politiques assimilationnistes vers les indigènes
1973-1989	Les droits de l'homme et du travail sont largement supprimés
1973-1989	Des changements législatifs : la constitution, les investissements étrangères, l'eau, l'exploitation minière
1990	La démocratie est rétablie
1990	Président Patricio Aylwin est élu
1990-1994	Des lois concernant les indigènes et l'environnement sont adoptées
1994	Président Eduardo Frei Ruiz-Tagle est élu
1994-2000	Des lois sur l'environnement et le travail, l'accord du commerce libre avec Canada
2000	Président Ricardo Lagos est élu
2000-2006	Des règles concernant la sécurité minière et les redevances minières, et une nouvelle stratégie en matière des indigènes sont adoptées
2002	Recensement de la population relève l'existence de 692 000 indigènes (d'un total de 16 millions)
2006	Président Bachelet est élu
2006-2010	La Convention no. 169 de l'OIT (concernant les indigènes et les membres des tribus) est ratifiée, la loi concernant le travail sous-contracté est adoptée
2010	Chili signe l'accord pour devenir le premier membre de l'Amérique du sud de l'OCDE
2010	Président Sebastián Piñera est élu

Avec une population près de 17 millions<sup>17</sup>, Chili est le sixième pays le plus peuplé de l'Amérique du sud. En termes de produit intérieur brut (PIB) per habitant en 2007, Chili est un des plus riches pays

de l'Amérique latine et les plus performantes<sup>18</sup>, avec un revenu par habitant de 14 688 \$ (parité de pouvoir d'achat)<sup>19</sup>. La croissance moyenne du PIB de 4,1% par an dans la période 1991 - 2005 est nettement supérieure à la croissance moyenne mondiale au cours de la même période et est significativement plus élevée par rapport à la performance chilienne d'avant 1991<sup>20</sup>. La cote de 0,874 du Chili sur l'indice de développement humain du PNUD<sup>21</sup> (qui mesure l'espérance de vie, l'alphanétisation des adultes et la scolarisation et la parité du pouvoir d'achat) est la première parmi les pays de l'Amérique du sud<sup>22</sup>. En termes de gouvernance<sup>23</sup>, selon « Le projet des indicateurs mondiaux de gouvernance de la Banque mondiale » pour les années 1996 - 2008, et par rapport à ses seize autres homologues latino-américains, Chili était un acteur supérieur sur six indicateurs de la gouvernance de la Banque mondiale - voix des citoyens et responsabilité, stabilité politique , efficacité des pouvoirs publics, qualité de la réglementation, État de droit et le contrôle de la corruption – étant le première pays de tous les pays de l'Amérique latine dans quatre sur six catégories, le deuxième dans une catégorie (stabilité politique) et le troisième dans une autre (voix et responsabilité)<sup>24</sup>.

La stabilité politique et économique continue du Chili depuis le début des années 1990 (après la crise des années 1970 et 1980) a récemment été reconnue par des différentes agences internationales de cotation<sup>25</sup>. De plus, des économistes, dans une étude de 2008, ont indiqué que Chili avait "de loin" la répartition des dépenses sociales la plus progressive, entre les 17 pays de l'Amérique latine<sup>26</sup>, la pauvreté absolue dans Chili étant réduite de moitié, de 38% en 1990 à 19% en 2003<sup>27</sup>. Jusqu'en 2006, le taux de pauvreté a continué de baisser vers 13,7%<sup>28</sup>. La description ci-dessus suggère un impressionnant récit de « croissance vers la prospérité » en Chili. Mais, ce n'est qu'une partie de l'histoire. Les dimensions potentiellement problématique du récit de la prospérité chilienne sont explorées plus loin dans cette section (e.g., des dimensions telles que la répartition injuste des richesses, la préoccupation concernant la dépendance excessive du secteur des ressources, la préoccupation que le peuple chilien n'extraie pas une «loyer» suffisante de la part des entreprises minières privées).

Dans les années 1960, l'industrie minérale (en particulier, l'industrie minière à capitaux étrangers) figurait en bonne place dans le milieu décisionnel politique et économique chilien. En 1966, le président Eduardo Frei a commencé la nationalisation des mines chiliennes de cuivre appartenant aux étrangers (par l'acquisition d'une participation de 51% dans ces entreprises) et a créé la compagnie minière de cuivre d'État CODELCO<sup>29</sup> (en parallèle à une politique de réforme agraire qui a impliqué l'expropriation des terres agricoles en 1965<sup>30</sup>). Avec l'élection du président marxiste Salvador Allende en 1970, le gouvernement chilien poursuit la politique de réforme agraire et de nationalisation de l'autre partie des mines de cuivre appartenant aux étrangers<sup>31</sup>. En 1973, le gouvernement chilien avait en propriété presque 500 entreprises<sup>32</sup>. Cependant, avec le coup d'État militaire de Pinochet en Septembre 1973, la direction vers la gauche de Chili a été bloquée dans son élan<sup>33</sup>. Il est important de noter, cependant, qu'en dépit de la forte orientation vers le marché libre du régime militaire de Pinochet, son gouvernement n'a pas renversé la privatisation de la CODELCO: jusqu'à ce jour, 10% des recettes de CODELCO sont acheminés à l'armée chilienne par une allocation spéciale<sup>34</sup>.

Le régime militaire du General Pinochet a été décrit par les commentateurs comme "parmi les plus répressifs et pro-élite, sans doute, que tout pays dans l'Amérique latine a jamais connu"<sup>35</sup>. Une

commission gouvernementale a documenté 3428 cas de disparitions, de meurtres, tortures et enlèvements au cours du régime de Pinochet<sup>36</sup>. Au cours de la période de la dictature militaire de Pinochet (1973 - 1989), Chili a acquis une réputation internationale en tant qu'agresseur des droits de l'homme (y compris les droits du travail)<sup>37</sup>. Le régime Pinochet a activement persécuté les organisations indigènes et a adopté une loi qui pose une menace explicite pour les terres indigènes, les cultures et les peuples<sup>38</sup> et a maintenu une position officielle selon laquelle il n'existe pas des populations indigènes au Chili<sup>39</sup>. Le régime Pinochet a également affaibli la législation du travail chilienne<sup>40</sup> et a omis de mettre en place un régime moderne pour la protection d'environnement<sup>41</sup>. En outre, il a été dit que les réformes électorales imposées par le régime militaire couplé avec la « rénovation des partis de centre-gauche », a créé des freins à la participation populaire et a contribué au désenchantement généralisé avec les partis et les institutions politiques<sup>42</sup>. Cela a eu des ramifications à ce jour : selon une étude réalisée en 2005, seulement 22% de la population a confiance dans le Sénat chilien, 20% dans la magistrature, 18% dans la Chambre des députés et 9% dans les partis politiques<sup>43</sup>.

Le Chili dans l'économie mondiale de minérales est décrit par des commentateurs comme le fournisseur principal des nombreux minéraux bruts, des minerais et des concentrés<sup>44</sup>, et comme l'économie qui est «l'une des plus dépendantes de ressources naturelles dans le monde»<sup>45</sup>. Chili est le leader mondial des producteurs et des exportateurs de cuivre, avec ses environ 35% de la production mondiale totale de cuivre, et il est également un producteur important de lithium, de rhénium et de molybdène<sup>46</sup>. En 2006, environ 23% du PIB du pays a été créé par la production minière<sup>47</sup>. En 2000, 46,4% des exportations chiliennes ont provenu du secteur minier et une étude a indiqué que cela était prévu d'augmenter au cours des dix prochaines années<sup>48</sup>. Un rapport de 2006 indiquait que le gouvernement chilien devrait continuer à avoir d'importants excédents budgétaires fondés principalement sur les recettes du secteur minier de cuivre<sup>49</sup> : en 2006, CODELCO, l'entreprise de cuivre appartenant au gouvernement, a versé approximatif 22% des revenus totaux du gouvernement pour l'année<sup>50</sup>, y compris la redevance de 10% que CODELCO verse à l'armée chilienne. Toujours en 2006, une nouvelle redevance minière chilienne a pris effet étant consacrée au développement d'un Fond pour l'innovation et pour la compétitivité qui sera utilisé pour investir dans la diversification de l'économie chilienne au delà de l'industrie extractive<sup>51</sup>.

Un examen de l'industrie minérale chilienne, de 2006, effectué par le Ministère américain de l'intérieur et de la Commission géologique, a conclu que les principales entreprises minières privées du monde ont profondément investi dans l'industrie des minéraux du Chili, à côté des sociétés chiliennes tels que CODELCO et SQM<sup>52</sup>. Le Canada est le principal investisseur dans le secteur minier en Chili: en 2007, 13 milliards dollars ont été investis dans le développement de 11 mines chiliennes par des intérêts canadiens<sup>53</sup>. En plus de Kinross Gold, des nombreuses autres sociétés minières canadiennes comme Barrick Gold<sup>54</sup>, Goldcorp<sup>55</sup>, Yamana Gold<sup>56</sup>, Teck Resources<sup>57</sup>, Exeter Ressources<sup>58</sup> ont également d'importants investissements dans Chili dans la même région que Kinross Gold Maricunga. Les investissements étrangers directs (IED) dans le secteur minier chilien ont augmenté en 2006 à \$1 158 milliards, en hausse d'environ \$775 millions de 2005, \$392 millions en 2004, et \$350 millions en 2003<sup>59</sup>. Selon la Commission chilienne de cuivre, plus de \$21 milliards seront investis dans des projets

chiliens d'or et de cuivre entre 2008 et 2012, avec \$5,3 milliards en 2009 seulement<sup>60</sup>. Il a été estimé que le revenu national per habitant chilien aurait été inférieur de 11% en 2000, si des investissements miniers n'ont pas eu lieu dans la période 1990 - 2000<sup>61</sup>. Une étude indique que, pour chaque travailleur employé par une société minière au Chili, environ 1,76 emplois indirects sont générés<sup>62</sup>.

Toutefois, alors qu'il y a des progrès impressionnantes sur un nombre important d'indicateurs socio-économiques de que la démocratie est revenue en 1990 et tandis que les données montrent que le secteur minier a joué un rôle important dans cette évolution, l'image chilienne présente quelques imperfections troublantes. Dans un article de 2008, les économistes Lopez et Miller rappelle que derrière le cas apparemment réussi du développement de Chili, la croissance économique relativement rapide depuis près de deux décennies et la réduction significative de la pauvreté absolue, l'inégalité a néanmoins persisté, « dans l'un des pays plus inégalitaires du monde »<sup>63</sup>. La richesse est fortement concentrée dans une petite élite : 10% de la population contrôle 80% de la richesse<sup>64</sup>. À l'autre extrémité de l'échelle, en 2006, plus de 2,2 millions de chiliens vivaient avec un revenu inférieur à \$ 90 par mois dans la ville, et à moins de \$ 60 par mois dans les zones rurales<sup>65</sup>. Dans un rapport de 2010, l'OCDE a noté que l'inégalité des revenus chiliens, tels que mesurée par le coefficient Gini, n'a pas diminué de façon marquée au cours des 20 dernières années et reste très élevée par rapport aux normes de l'OCDE, malgré de la croissance rapide du PIB par habitant, de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration récente du coefficient Gini<sup>66</sup>. Selon l'OCDE, «une croissance soutenue devra être accompagnée par des politiques social adéquates, afin de réduire davantage la pauvreté et améliorer la répartition des revenus»<sup>67</sup>.

Les informations démographiques concernant le Chili révèlent également que les personnes indigènes sont beaucoup plus pauvres que les non-indigènes chiliens. Selon les données de 2006, il y a environ 1,2 million de personnes indigènes au Chili, comprenant environ 8% de la population<sup>68</sup>. L'incidence de la pauvreté parmi les indigènes chiliens est supérieure de 57% à l'incidence de la pauvreté parmi les non-indigènes chiliens<sup>69</sup>. Le revenu moyen des indigènes est moins de moitié de ce de la population non-indigène<sup>70</sup>. La fréquentation scolaire parmi les enfants indigènes est de 2,2 ans de moins que la moyenne pour les enfants non- indigènes (9,5 ans) <sup>71</sup>. Seulement 41% des maisons des indigènes ont des drains, 58% de l'eau courante et 65% ont de l'électricité<sup>72</sup>. Le taux de mortalité infantile chez les peuples indigènes est supérieur à la moyenne, en particulier dans les zones rurales où, dans certaines municipalités, elle dépasse 50%<sup>73</sup>. Pour les populations Colla rurales (le group indigènes qui se trouve dans les environs de la mine Maricunga) une étude suggère qu'il y a en moyenne cinq personnes par ménage, avec des maisons construites en bois, boue, étain grappillé et métaux, avec le sol en terre<sup>74</sup>. Habituellement, il n'y a ni électricité, ni eau courante, et plus de la moitié n'ont pas de système d'égouts<sup>75</sup>. Parmi la Colla, on estime qu'environ 70% n'ont pas une compréhension de base en ce qui concerne la terminologie juridique et les contrats<sup>76</sup>.

Une préoccupation croissante pour certains au Chili est la compensation insuffisante payée par les entreprises minières privées pour "le patrimoine national du pays"<sup>77</sup>. Lopez et Miller suggèrent que, depuis que la démocratie a été restaurée au Chili en 1990 - 1991, le gouvernement s'est limité à des changements surtout mineurs au système fiscal hérité du gouvernement militaire précédent : "cela a causé une assiette fiscale étroite qui a limité gravement la portée d'une politique de dépenses publiques

essentiellement adéquate et en faveur à l'égalité et, en même temps, a permis aux élites de contribuer très peu à l'effort de développement<sup>78</sup>. Lopez et Miller ont également suggéré que trois caractéristiques du système fiscal réduisent la capacité de Chili de répondre à ses inégalités de richesse : (1) les recettes fiscales faibles et une dépendance extrême des revenus du gouvernement sur les impôts indirects; (2) la préservation d'une collection vaste des échappatoires fiscales ; (3) «l'échec presque total de l'État d'imposer le loyer des ressources naturelles brutes (y compris les ressources de minerai, de pêche, de bois, d'eau et D'autres) qui sont retirées du patrimoine national»<sup>79</sup>.

Lopez et Miller suggèrent que les facteurs clé expliquant cette inégalité persistante ont été un faible niveau de dépenses fiscales causées par les recettes fiscales faibles qui n'ont pas permis un investissement public suffisant dans le capital humain et dans la production de connaissances et la diffusion. Tout en notant que l'économie chilienne est l'une des plus dépendantes des ressources naturelles dans le monde: "le problème n'est pas de savoir si la dépendance des ressources est bonne ou mauvaise pour la croissance qui est en effet un problème qui n'est pas encore totalement résolu .... Le point essentiel est que les secteurs économiques de ressources au Chili obtiennent des subventions indirectes importantes qui faussent la structure des stimulations dans l'économie pour l'amener à être encore plus dépendante aux industries des ressources naturelles"<sup>80</sup>. En plus de ces observations qui suggèrent des conflits problématique des objectifs de la politique au niveau macro (i.e., l'encouragement des investissements étrangers par rapport au besoin d'extraire une compensation adéquate pour l'extraction de ressources), il y a aussi des preuves « sur le terrain » des conflits entre les exploitants des ressources, les communautés locales et les populations indigènes en Chili qui ont reçus l'attention nationale et internationale<sup>81</sup>.

L'introduction en 2006 d'une redevance minière, qui est spécifiquement destinée au développement d'un Fond de l'innovation et de la compétitivité et qui sera utilisée pour investir dans la diversification de l'économie chilienne loin de simples activités d'extraction des ressources, peut représenter un pas modeste vers une solution pour répondre à l'observation que Chili doit établir un impôt sur le loyer de ses ressources naturelles. Toutefois, il a été noté que «le taux [de cette petite redevance] est de loin un des plus bas au monde. Les paiements de redevances nettes effectivement montant à moins de 2% des bénéfices et à moins de 0,6% de la valeur des ventes»<sup>82</sup>. Au moment de la rédaction, à la suite des tremblements de terre du début de 2010, il existe des renseignements que le gouvernement chilien envisage une croissance des redevances minières comme aide financière pour les efforts de reconstruction.<sup>83</sup>

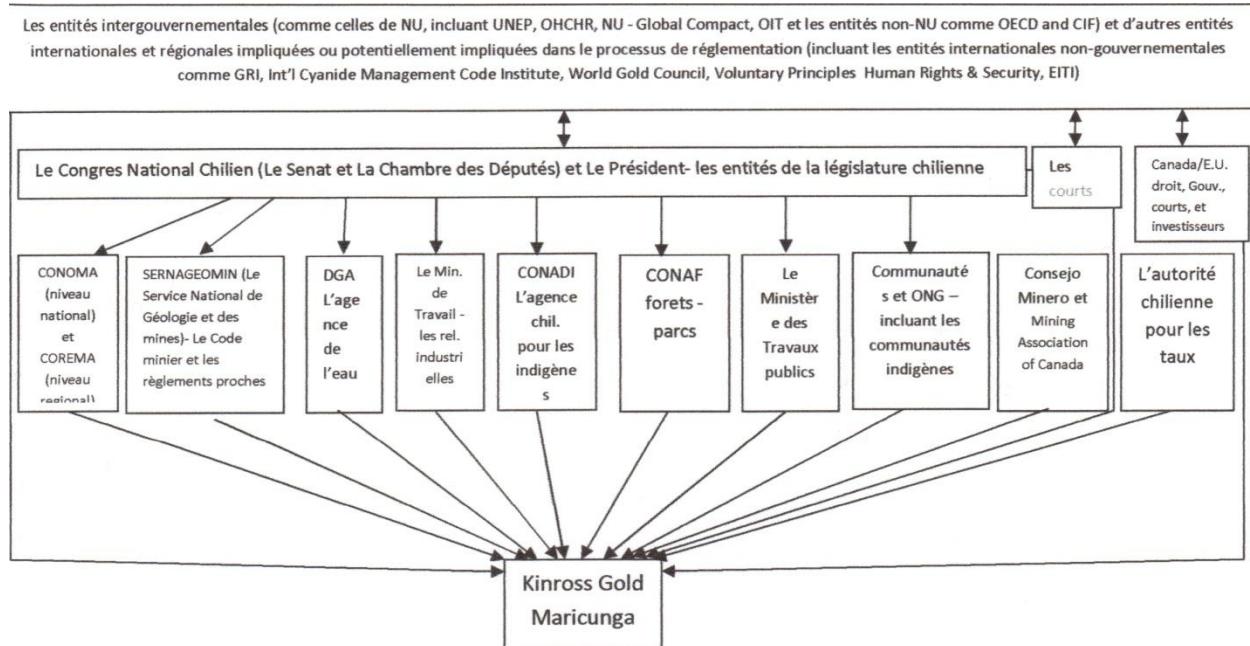
#### **4.0. Le cadre réglementaire s'appliquant au Kinross Gold Maricunga**

Ce que suit est une vue d'ensemble sur le cadre réglementaire applicable aux activités minières au Chili. Les opérations minières au Chili, comme Kinross Gold Maricunga, sont réglementées par une grande variété d'instruments de réglementation, impliquant un groupe diversifié d'organisations internationales, régionales, nationales et d'entités gouvernementales locales, ainsi que du secteur privé et de la société civile. Il convient de souligner qu'une définition large du terme «règlement» est utilisée dans ce rapport qui reconnaît que, outre les règlements classiques de commande et de control, les

sociétés minières telles que Kinross Gold Maricunga peuvent choisir de se soumettre à des règles « fondées sur le consentement » des entités internationales, nationales, et locales qui ne font pas partie nécessairement du gouvernement - des règles qui prennent la forme des principes, des codes, des standards de certification et des protocole avec la communauté - qui visent toutes à contrôler ou à influencer le comportement des entreprises.

L'illustration ci-dessous, intitulé «Entités potentiellement ou réellement impliquées dans la réglementation de la mine Kinross Gold Maricunga», essaye de dépeindre la gamme d'entités gouvernementales et non gouvernementales qui jouent ou peuvent jouer un certain rôle dans la structure des activités de l'environnement, sociales et économiques de l'exploitation de Maricunga. Dans les entrevues pour cette étude de cas, les fonctionnaires de Kinross Gold, les représentants de la communauté, et tous les fonctionnaires du gouvernement ont apporté dans la discussion la capacité insuffisante des organismes gouvernementaux chiliens pour appliquer pleinement et efficacement leurs lois, et les représentants de Colla ont exprimé leur frustration en ce qui concerne la mauvaise coordination entre les organismes gouvernementaux. La capacité de gouvernance insuffisante a également été identifiée comme une lacune par des organismes d'examen externes, comme l'OCDE<sup>84</sup>. Alors que les sociétés minières transnationales qui opèrent au Chili ont récemment été impliquées dans des conflits et des controverses juridiques de grande envergure avec les tribunaux chiliens, les organismes gouvernementaux de réglementation, les ouvriers et les communautés en matière de pollution / d'eau et d'autres problèmes environnementales, concernant les ouvriers ou les communautés<sup>85</sup>, la recherche de cette étude de cas n'a trouvé aucune preuve que l'exploitation Kinross Gold Maricunga a été impliquée dans quelconque litige en matière de RSE ou qu'ait attiré une attention réglementaires signifiante en matière de RSE (e.g., des mesures d'exécution).

## Entités potentiellement ou réellement impliquées dans la régulation de la mine Kinross Gold Maricunga



Source: Une compilation des sources variées effectuée par l'auteur.

Le Chili a des lois qui abordent pratiquement tous les aspects de l'exploitation minière, à partir des lois fondamentales pour l'attribution de droits d'exploration et d'exploitation minière du sous-sol, des lois qui établissent les capacités et les droits des investisseurs et des lois établissant les impôts sur les sociétés et les redevances à payer, à des lois concernant la protection de l'environnement et la répartition de l'eau, les droits des ouvriers, la santé et la sécurité, et à des lois concernant les indigènes. Cette législation a été progressivement mise en place et ajustée au fil du temps, et est encore en évolution au moment de l'écriture. Le tableau « Principaux développements juridiques / réglementaires chiliens concernant les mines » ci-dessous identifie plusieurs de plus importantes lois chiliennes en matière d'activités minières qui ont été adoptées au fil des années et donne au lecteur une idée sur les moments temporelles quand les lois ont été introduites.

### Des évolutions chiliennes clé concernant les lois et les réglementations sur l'activité minière

Année	Développement
1973 - 1989	La dictature militaire du général Pinochet
1973	Le Statut de l'investissement étranger (Décret 600) a été adopté
1980	La Constitution de 1980 a été adoptée
1981	Le Code de l'eau de 1981 (Décret 112229) a adopté
1982	La loi organique constitutionnelle sur l'exploitation minière (décret 18097) a été adoptée
1983	Le Code minier (Décret 18248) a été adopté

1986	Le Règlement sur la sécurité dans les mines (no. 32382) a été adopté
1990	Le rétablissement de la démocratie
1990	Le Président Patricio Aylwin a été élu
1993	La loi des peuples indigènes (Décret 19253) a été adoptée
1994	La loi-cadre de l'environnement (Décret 19300) a été adoptée
1994	Le Président Eduardo Frei Ruiz-Tagle a été élu
1996	Le protocole de Kyoto a été ratifié
1997	Les évaluations de l'impact environnemental deviennent obligatoires
1997	L'accord de libre échange entre Canada et Chili a été mis en œuvre
1999	Le Chili ratifie l'OIT 87 sur la liberté d'association
1999	Le Chili ratifie l'OIT 98 sur le droit de s'organiser et de négocier collectivement
2000	Le Chili ratifie l'OIT 182 sur le travail des enfants: l'ensemble des huit conventions fondamentales de l'OIT est maintenant ratifié
2000	Le Président Ricardo Lagos a été élu
2004	Le Règlement concernant la sécurité dans les mines (Décret 132) a été adopté
2004	La politique « New Deal » pour les peuples indigènes a été déclarée par le président Lagos
2005	La réforme du Code de l'eau a été adoptée
2006	Les redevances minières ont été adoptées
2006	Le Président Bachelet a été élu
2007	La loi sur la sous-traitance du travail a été adoptée
2007	La loi en faveur des sources d'énergie renouvelables a été adoptée
2008	L'OIT 169 (les peuples indigènes et tribaux) a été ratifiée
2008	PE Canada-Chili ré : la coopération sur le développement des minéraux et des métaux
2009	« Le Code de conduite responsable » pour des projets des ressources proposés et rejetés
2009	La loi concernant les camps miniers d'haute altitude a été proposée
2010	Le Président Sebastian Pinera a été élu (La Coalition pour le changement)

Au Chili, les principales lois relatives à l'exploitation minière peuvent être grossièrement classées en celles promulguées au cours de la période de 1973 - 1990, lorsque la dictature militaire de Pinochet, et celles de l'ère post-Pinochet. Celles mises au point pendant la dictature militaire ont visé des problèmes de base de l'industrie minière, comme le *Statut sur l'investissement étranger* (Décret-loi no. 600 de 1973), le *Code de l'eau* (1981), la *Loi organique constitutionnelle sur la loi constitutionnelle de l'exploitation minière* (1982) et le *Code minier* (1983)<sup>86</sup>. En lignes grosses, les lois de la période Pinochet reflètent une tentative claire d'encourager les investissements étrangers dans l'activité minière du Chili, en grande partie arrêtant dans son élan la direction des gouvernements précédents de gauche, de Allende et de Frei, mais en ne renversant pas les activités de nationalisation des périodes antérieures<sup>87</sup>.

Depuis le retour à la démocratie en 1990, des lois qui reflètent, en général, une approche plus équilibrée, nuancée et mesurée à l'exploitation minière ont été progressivement mises en place, avec un accent accru sur la l'assurance qu'il existe des garanties adéquates et des avantages pour les ouvriers chiliens, pour les communautés, les indigènes, et l'environnement. Toutefois, « l'ajustement » ou

l'intégration entre les lois en faveur de l'exploitation minière de l'époque Pinochet et les lois plus équilibrées de l'ère démocratique qui a suivi est largement un travail en cours.

Les entreprises comme Kinross Gold et les collectivités comme Colla de Rio Jorquera sont largement laissées à elles-mêmes pour essayer de harmoniser dans la pratique les lois adoptées au cours de l'ère de Pinochet qui tirent dans un sens, en faveur des investisseurs (tels que le Code de l'Eau et la législation minière), jouent contre les lois post-Pinochet qui tirent dans l'autre sens, plus en faveur des communautés et de l'environnement (tels que la Loi sur les indigènes no. 19 253 de 1993, la Loi cadre sur l'environnement no. 19300 de 1994 et la Convention ILO no. 169, ratifiée par Chili en 2009). Ainsi, par exemple, Kinross Gold Maricunga s'est engagé à aider les Colla dans l'acquisition des droits sur l'eau<sup>88</sup>. Ici, nous voyons une société mise à la position d'essayer à traiter une faiblesse perçue ou des inégalités en termes de distribution des droits sur l'eau aux indigènes conformément au Code de l'eau.

#### **4.1 Le Code minier et les lois connexes**

Le *Code minier* (Le décret no. 18.248) a été adopté en 1983, interprétant la *Loi organique constitutionnelle sur la loi constitutionnelle de l'exploitation minière de 1982*<sup>89</sup>. Les principales caractéristiques comprennent le traitement distinctif des droits sur les ressources du sous-sol<sup>90</sup>: en vertu de ces lois, bien que l'État conserve la propriété des ressources, il accorde des droits miniers sécurisés aux investisseurs au moyen de « concessions » en vertu de la procédure judiciaire du système chilien du droit commun. Ce processus est destiné à supprimer ou à réduire la possibilité des décisions administratives arbitraires. Les droits de propriété sur le sous-sol sont transférables. Les concessions peuvent être soit pour l'exploration soit pour l'exploitation (le développement) et sont soumises à des redevances nominales. L'exploration est d'une durée maximale de quatre ans, tandis que l'exploitation peut être à durée indéterminée, sous la réserve d'une redevance annuelle. L'effet suivi est de créer des opportunités d'investissement plus attrayantes possible. Un commentateur explique que «.... La loi minière de 1982 a ouvert la voie aux investissements étrangers dans le secteur minier ... en assurant les compagnies minières étrangères d'avoir la propriété virtuelle de la mine et que des événements comme une nouvelle nationalisation ne pouvaient pas se produire; des critères d'indemnisation claires dans le cas d'une expropriation à venir; la stabilité des règles en raison du statut constitutionnel de la loi; la liberté des entreprises dans les décisions concernant le développement des mines et les autres activités commerciales »<sup>91</sup>.

Une nouvelle loi minière visant à rationaliser les processus de gestion des ressources naturelles<sup>92</sup> a été adoptée à la fin de 2009. Selon la nouvelle loi, les sociétés d'exploration et d'exploitation minière doivent déclarer les réserves et les ressources et rapporter les résultats de forage. La loi vise également à renforcer la capacité de financer des projets miniers à travers le pays, en partie comme une réponse à la récente récession économique<sup>93</sup>. Dans le même temps, le gouvernement cherche à utiliser les recettes qui doivent être payées en vertu des lois de l'impôt minier récemment révisées à diversifier l'économie au delà du secteur extractif<sup>94</sup>.

#### **4.2 L'investissement étranger et le droit fiscal**

Dans le *Statut de l'investissement étranger* (1973), Chili a mis en place un régime favorable aux investissements étrangers dans le secteur minier, avec des règles fondées sur les principes - garantis par

la Constitution - de non-discrimination, de neutralité et d'égalité de traitement entre investisseurs nationaux et étrangers<sup>95</sup>. En Amérique du sud, l'instabilité politique et les bouleversements des attitudes à l'égard des investissements étrangers ont été la règle plutôt que l'exception, au cours des 40 dernières années. Un exemple est la situation au Chili au cours de la période de 1970 à 1990. Conformément au *Statut de l'investissement étranger*, les investissements étrangers sont garantis par la loi<sup>96</sup>. Les droits des investisseurs comprennent: le rapatriement illimité des profits après la première année; un taux d'impôt fixe de 42% pour dix ans et l'importation de machines et d'équipements non fabriqués en Chili sans TVA; les projets d'investissement minier de \$50 millions et de plus pourraient avoir des bénéfices supplémentaires pour les 15 années civiles, telles que un impôt minier fixe qui ne peut pas être affecté par les augmentations de taux; l'exonération de nouveaux impôts, redevances et d'autres frais imposés sur les opérations minières; et le prix fixe des licences d'exploration et de développement. Comme indiqué antérieurement, Chili a mis en place une taxe de versement de dividendes élevée, ce qui encourage les investisseurs étrangers à réinvestir les bénéfices au Chili.

Le régime fiscal chilien est établi dans le *Code fiscal*, dans *La loi concernant l'impôt sur le revenu* (Le décret-loi 824/74) et dans *La loi concernant les taxes sur les produits et les ventes* (Le décret 825/74) qui ont créé la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)<sup>97</sup>. La loi concernant l'impôt sur le revenu impose une taxe sur tous les revenus provenant des biens et des opérations dans le pays, indépendamment du pays d'origine ou de résidence du contribuable. Les bénéfices des sociétés sont assujettis à un impôt de 17%. Comme on a noté, conformément au Statut de l'investissement étranger, les investisseurs étrangers qui opèrent en vertu d'un contrat d'investissement étranger paient 42% impôt sur le revenu. L'article 64 bis de la *Loi concernant l'impôt sur le revenu* a établi une taxe spécifique sur les opérations minières. Les taux sont progressifs et basés sur les montants des ventes. Celles-ci vont de 0,5 à 5% du revenu imposable (La loi no. 20026). Comme indiqué plus haut, en 2006 a pris effet une nouvelle redevance minière chilienne qui a été consacrée au développement d'un Fond d'innovation et de compétitivité, qui sera utilisé pour investir dans la diversification de l'économie chilienne loin de l'industrie extractive<sup>98</sup>. En 2010, pour payer les coûts du tremblement de terre qui seront probablement de plus de \$8 milliards, l'administration de Pinera a proposé une législation au Congrès pour accroître les impôts et les redevances, y compris une redevance minière qui sera entre 3,5% et 9%<sup>99</sup>.

#### 4.3 Le droit de l'environnement

En 1994, *La loi-cadre de l'environnement* (Le décret no. 19300) a été adoptée, toute en rassemblant et modernisant la collection diversifiée de protections de l'environnement existantes, et depuis 1997 les études d'impact environnemental (EIE) sont obligatoires<sup>100</sup>. Fondée en 1994, CONOMA est la Commission nationale de l'environnement, chargée d'administrer la Loi-cadre de l'environnement<sup>101</sup>. Bien que CONOMA ait implémenté le décret no. 19300 au niveau national, le Comité régional de l'environnement (COREMA) administre la loi au niveau local. COREMA comprend des représentants des responsables régionaux de tous les principaux organismes publics. Les entreprises qui désirent mener des activités minières sont tenues de présenter des EIE ou des déclarations de l'environnement, en fonction de l'impact environnemental du projet. Des études d'impact sur l'environnement sont prises en charge par le promoteur et sont effectués par une institution accréditée (consultante ou universitaire), après que les termes de référence ont été définis par COREMA. Les soumissions sont examinées par COREMA qui a le pouvoir de délivrer ou de refuser l'approbation. Si le projet est approuvé, les différents organismes chiliens de réglementation concernés délivrent les permis appropriés, « constituant ainsi un système de guichet unique »<sup>102</sup>. Dans le cadre de ce processus, les promoteurs préparent un plan de gestion environnementale (PGE) qui comprennent des aspects tels que la prévention, l'atténuation, la gestion des déchets, la surveillance et le suivi des procédures, les

plans d'urgence, le démantèlement et le déclassement de poste, et notamment des nouvelles normes lorsqu'il n'existe pas des normes nationales établies pour les émissions spécifiques ou d'autres effets sur l'environnement<sup>103</sup>. Toutefois, EIE « ne comprennent pas la création des fonds de démantèlement ou d'urgence au début ou au cours d'un projet »<sup>104</sup>. L'EIE comprend une phase de participation de la communauté et d'autres parties prenantes par le biais d'audiences publiques et des commentaires qui peuvent être faites par ceux qui peuvent être affectés par des projets miniers. Il n'est pas rare pour les EIE de passer par diverses versions et ajustements avant qu'ils soient approuvés, et quand ils sont approuvés, de nombreuses conditions peuvent être attachées, afin que le projet ne peut pas continuer jusqu'à ce que les promoteurs s'engagent à respecter les conditions.

L'approche chilienne sur les EIE en vertu du décret no. 19300 a été décrite par certains commentateurs comme efficace, mais ces mêmes commentateurs ont également noté que « il y a un manque de contrôle des engagements environnementaux prises par les entreprises »<sup>105</sup>. D'autres ont déclaré que le système d'évaluations de l'impact environnemental ne tient pas suffisamment compte de la participation des indigènes ou du grand public aux décisions concernant les projets qui affectent leurs écosystèmes<sup>106</sup>. Bien qu'il y ait des mesures d'exécution forcée des réglementations environnementales contre les sociétés minières qui ont conduit à des sanctions<sup>107</sup>, en 2005 l'OCDE a conclu que Chili a dépensé des ressources insuffisantes pour l'application des lois dans le pays<sup>108</sup>, et dans un rapport de media de 2009 a suggéré qu'un des directeurs d'une agence chilienne de l'environnement avait démissionné suite à des allégations de collaboration avec une compagnie minière étrangère<sup>109</sup>. En répondant à la critique de l'OCDE, en 2009, Chili a introduit des mesures pour restructurer et améliorer le cadre institutionnel d'application des lois environnementales et pour créer un Ministère chilien de l'environnement, en remplaçant la CONOMA<sup>110</sup>. Le nouveau ministère n'est pas encore en place. Selon la version de 2010 de l'index de performance environnementale de l'Universités Yale et Columbia (IPE), qui depuis 2006 a comparé les activités de protection de l'environnement des pays dans le monde entier, Chili est classée comme le 16e au monde, avec les chercheurs en notant que « des investissements importants dans la protection de l'environnement ont été fait »<sup>111</sup>. A titre de comparaison, le Royaume-Uni a été classé sur la 14ième position, l'Allemagne sur la 17 ième, le Japon sur la 20ième, le Canada sur la 46ième, les États-Unis sur la 61ième, et l'Argentine sur la 70ième position<sup>112</sup>.

En vertu de la Loi cadre sur l'environnement de 1994, des règles générales concernant la conception du projet, la construction, l'exploitation et la fermeture de l'exploitation minière ont été mises en place<sup>113</sup>. Le problème de la fermeture d'une mine est abordé dans le cadre de leur EIE, mais il a été noté que la réglementation actuelle manque des exigences précises, et ne précise pas quels genres de problèmes doivent être abordés<sup>114</sup>. À la fin de 2008, le gouvernement a introduit de nouvelles mesures régissant le déclassement des mines qui obligent les entreprises à intégrer les frais de la clôture dans les projections de coûts de fonctionnement total de la mine en demandant aux entreprises de déposer leurs plans de fermeture avant le début de l'exploitation minière<sup>115</sup>. Les nouvelles mesures relatives à la fermeture des mines ainsi que celles destinées à améliorer l'application de la loi suggèrent l'engagement gouvernemental vers l'amélioration du cadre environnemental<sup>116</sup>. Il convient de noter que les groupes indigènes du Chili ont recours aux tribunaux pour contester avec succès et renverser les EIE qui n'ont pas été effectuées conformément à la loi<sup>117</sup>.

La production d'énergie est un autre problème compliqué en Chili et la production d'énergie a des implications environnementales visibles. Chili a ratifié le Protocole de Kyoto en 1996. En 2007, Chili a adopté une loi exigeant qu'une partie des projets nouveaux de Chili sur l'électricité à partir de 2007 jusqu'en 2020 sera basée sur des sources renouvelables<sup>118</sup>. Pendant les dernières années Chili a connu

des difficultés énergétiques considérables à l'égard de la production d'énergie, avec des conséquences importantes pour le secteur minier<sup>119</sup>. L'absence presque totale de combustibles fossiles dans Chili a créé un problème de dépendance énergétique à des sources externes pas fiables et, souvent, à des sources environnementales problématiques. La seule source importante d'énergie nationale est celle hydroélectrique, mais n'a pas été mis au point. Selon Alfonso Guijon, le directeur d'une entreprise de conseil chilienne spécialisée dans les projets d'ingénierie, Chili a pris une décision en 1995 de s'appuyer sur le gaz qui provienne d'Argentine en tant que source d'énergie primaire en s'écartant de la production locale d'énergie hydroélectrique car il était moins cher à l'époque. Puis, en 2004, l'Argentine a commencé à octroyer un accès privilégié aux utilisateurs domestiques ce qui a limité l'offre pour Chili et puis a augmenté les impôts sur le carburant pour Chili. Cela a conduit Chili à changer vers l'importation du carburant diesel qui est plus cher. Au début de 2008, les prix de l'électricité ont été de 40% de plus qu'en 2006. En conséquence, les centrales au charbon sont de plus en plus populaires, mais leurs effets sur l'environnement sont également problématiques. Des usines du gaz naturel sont aussi construites<sup>120</sup>. La société minière suisse Xstrata a proposé l'élaboration d'une grande installation électrique hydraulique à Rio Cuervo dans la région XI, mais il y en a une opposition locale sur un certain nombre de raisons environnementales. L'essentiel est que l'industrie minière chilienne et même Chili comme un ensemble connaissent des défis liés à la recherche des sources d'énergie fiables, peu coûteuses et respectueuses de l'environnement, et ces problèmes continueront probablement une bonne période.

En 1997, le Canada et le Chili ont signé un Accord de coopération environnementale<sup>121</sup>, comme un accord parallèle à l'Accord de libre-échange de Canada et Chili. L'Accord comprend des engagements par les deux pays à renforcer la coopération sur l'environnement et à travailler pour l'application des lois environnementales qui régissent l'eau, l'air, les substances toxiques et la faune. L'objectif de cet accord est de s'assurer que les lois et les règlements environnementaux dans les deux pays assurent un niveau élevé de protection de l'environnement. En 2009, le Gouvernement de Canada et le Gouvernement de Chili ont signé un Mémorandum d'entente concernant la coopération sur le développement durable des minéraux et des métaux<sup>122</sup>. L'accord est destiné à promouvoir la coopération entre les participants, à travers, notamment, des informations et du partage des connaissances, du renforcement des capacités techniques, des discussions de niveau officiel, de la collaboration sur des projets d'intérêt mutuel, des consultations conjointes avec l'industrie, les universités et les autres groupes de parties prenantes, et / ou des initiatives publiques-privées. Les participants ont eu l'intention de mener des activités de coopération pour le bénéfice mutuel et le soutien des deux pays dans la promotion du développement durable de leurs ressources minérales et en métaux et des industries connexes.

#### 4.4 Le Code de l'eau

Comme le *Statut sur l'investissement étranger* et le *Code minier*, le *Code de l'eau* (1981) a été introduit à l'époque du gouvernement militaire de Pinochet et, similaire au *Statut de l'investissement étranger* et au *Code minier*, il adopte une approche "fondée sur le marché" en matière d'allocation de propriété par la création, en essence, d'un marché d'eau douce privatisé en vertu de lequel les droits d'eau sont achetés, vendus et commercialisés comme produits de base<sup>123</sup>. En s'appuyant sur l'affirmation constitutionnelle que les droits que les individus détiennent sur l'eau donnent aux titulaires la propriété de ces droits, le Code de l'eau définit les ressources en eau du pays comme un bien national à être utilisé publiquement et auquel les particuliers sont donnés des droits d'utilisation. L'avantage de cette approche est qu'elle reconnaît l'eau comme une ressource rare, alors que les changements du prix peuvent être utilisés pour fixer le prix approprié en fonction de l'offre et de la demande, et elle crée une véritable motivation

pour les investisseurs privés car les droits sont protégés et ne peuvent pas être retirés sans compensation.

Des experts apprécient que l'approche fonctionne assez bien dans le cadre des « secteurs utilisant l'eau à un seul but» (par exemple, l'agriculture, le commerce entre les agriculteurs), mais comme ne fonctionnant pas aussi bien où il y a des multiples utilisations de l'eau ou des problèmes d'environnement - où une approche intégrée de gestion de l'eau est nécessaire<sup>124</sup>. Afin d'atténuer les pénuries d'eau, une technique qui a été suggérée est celle « d'échanges d'eau », selon laquelle les sociétés minières situées à haute altitude doivent fournir de l'eau dessalée pour les agriculteurs d'altitude basse, en échange à l'accès à l'eau de source de montagne à des altitudes élevées. L'effet net est le même - les utilisateurs d'altitude inférieure continueront à accéder à l'eau, mais pas aux sources traditionnelles de haute altitude. Mais les opérations minières de haute altitude n'auront pas à transporter par tuyau de l'eau dessalée à la cime des montagnes - une option économiquement non viable<sup>125</sup>.

Bien que le *Code de l'eau* ait facilité le transfert des droits sur l'eau à des sociétés minières, aux agriculteurs et aux autres intérêts qui pourraient se permettre de les acheter, il convient de noter que le Code comprenne une disposition transitoire en reconnaissant les occupants qui ont utilisé les eaux au moment où le Code de l'eau est entré en vigueur (1981). Conformément à cette disposition, les communautés Colla ont des droits à 34 vallées qu'elles les ont occupé des temps ancestrales<sup>126</sup>.

En 2005, la réforme du *Code de l'eau* a été adoptée<sup>127</sup>, notamment en donnant des pouvoirs au Président d'exclure les ressources en eau de la compensation économique quand il est nécessaire de protéger l'intérêt public; en obligeant la DGA (l'Autorité de l'eau) d'examiner les aspects environnementaux lors de l'établissement des nouveaux droits sur l'eau; en chargeant une redevance de licence pour les droits de l'eau inutilisés pour réduire la thésaurisation spéculative des ressources rares<sup>128</sup>. En 2009, la Cour suprême chilienne a confirmé les décisions des cours inférieures et a garanti les droits de l'octroi de l'eau à des groupes indigènes de la Région I, contre une plainte d'une entreprise qui cherchait des droits de mettre en bouteille et de vendre de l'eau douce à partir d'une source historiquement utilisée par la communauté Aymara<sup>129</sup>. Le manque d'harmonisation entre l'octroi des droits d'eau dans le cadre du Code de l'eau à des fins minières, d'une part, et l'utilisation traditionnelle de l'eau par les populations indigènes, de l'autre part, est un exemple de « l'absence d'ajustement » entre les lois, comme décrit antérieurement. Comme indiqué plus haut, Kinross Maricunga s'est engagé à aider les communautés Colla et Rio Jorquera dans l'achat de droits sur l'eau. Toutefois, cela semble être une réponse *ad hoc* jusqu'à ce que la Colla pourra obtenir les droits à travers d'une procédure juridique.

#### 4.5 Les lois concernant les ouvriers

En ce qui concerne les droits des ouvriers, la Constitution de 1980 dispose que toute personne a le droit de travailler dans un environnement non discriminatoire et de former un syndicat, de négocier collectivement et de faire grève à moins d'interdiction par la loi (voir en particulier l'article 16). Des commentateurs ont suggéré que la force militaire du général Pinochet est responsable des règlements dans le Code du travail qui ont gardé le mouvement syndical faibles et ont fourni à des entreprises le droit de remplacer les ouvriers en grève et de négocier avec des groupes de négociation<sup>130</sup>. Le

gouvernement chilien est signataire et a ratifié les huit conventions fondamentales des droits des travailleurs de l'Organisation internationale du travail (OIT)<sup>131</sup>. En particulier, en 1999, Chili a ratifié la Convention no. 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit d'organisation et la Convention no. 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective. Les ouvriers ont le droit de constituer des syndicats sans autorisation préalable et ne doivent pas suivre des règles gouvernementales pour leur organisation interne. Les ouvriers ont le droit de la négociation collective. Les ouvriers du secteur privé ont le droit de la grève.

En 2007, une Loi sur le personnel contractuel est entrée en vigueur, visant à préciser quelles sont les protections et les droits que ces travailleurs possèdent<sup>132</sup>. Il a été dit que, bien que la sous-traitance ait été un phénomène courant au Chili pendant un certain temps, c'était la croissance de l'externalisation utilisée par l'industrie minière et par les industries non-traditionnelles qui ont persuadé le gouvernement chilien d'adopter la nouvelle loi concernant le personnel contractuel<sup>133</sup>. L'externalisation a été généralement utilisée pour apporter de main-d'œuvre qualifiée, spécialisée, pour des tâches particulières, ou de se débarrasser de la routine, des tâches non essentielles. Quel que soit le mérite de la pratique, avant l'introduction de la nouvelle Loi de sous-traitance, il aurait été difficile dans de nombreux cas qui - l'entrepreneur ou l'exécutant - auraient été responsable de la sécurité sociale de l'ouvrier (par exemple, dans des situations où un accident a eu lieu). La nouvelle loi donne une définition claire du travail en sous-traitance et énonce les conditions dans lesquelles les entreprises peuvent employer des travailleurs temporaires. Après l'introduction de la nouvelle loi, les entreprises ne peuvent pas employer des ouvriers temporaires que dans des circonstances exceptionnelles, clairement spécifiés, et seulement pour des contrats de durée limitée, non-renouvelables. La loi exige également que l'entreprise principale (par exemple, l'entreprise sollicitant les services des sous-traitants, soit directement, soit indirectement) doit prendre plus de responsabilité pour la santé et la sécurité des ouvriers en sous-traitance ainsi que pour des problèmes comme le paiement de leurs contributions de sécurité sociale. Il a été rapporté que l'un des effets de la loi a été d'inciter les entreprises à transformer les ouvriers de sous-traitance en ouvriers directement employés. Notez cependant que la Loi sur la sous-traitance ne garantit pas l'égalité des salaires pour les ouvriers antérieurement contractés. Il existe des rapports de «militantisme accru» des ouvriers chiliens en sous-traitance<sup>134</sup>. La loi a suscité des litiges pour les grandes sociétés minières opérant au Chili (par exemple, CODELCO et BHP Billiton / Escondida)<sup>135</sup>.

En ce qui concerne la santé et la sécurité des ouvriers, les plus importantes protections sont contenues dans le *Règlement sur la sécurité des mines* (Le décret no. 132/2004) et dans la *Loi concernant la géologie nationale et le service des mines* (le décret no. 3525/1980), qui traitent tous les problèmes clé de la santé et de la sécurité des ouvriers. Actuellement, il est à l'étude une loi qui exigerait que les camps miniers de haute altitude ne peuvent être construits ou exploités au-dessus des 3000 mètres<sup>136</sup>. Comme l'on discutera plus tard, dans la situation de Kinross Gold Maricunga, les travaux pour construire un camp minier à un niveau inférieur à 4000 mètres sont en cours.

#### 4.6 Le droit des indigènes

Les entreprises minières comme Kinross Gold prennent en considération, en première instance, les instruments juridiques tels que le Code de l'eau de 1981, la législation minière de 1982-1983 et la Loi-cadre de l'environnement (la loi no. 19300/1994) visant l'autorisation d'extraire les ressources. Mais les droits d'exploration et de développement prévus pour les entreprises minières dans ces instruments doivent être juxtaposés et examinés à la lumière de la protection légale offerte aux indigènes au Chili. Il existe des arguments que la loi au Chili a fait pencher la situation en faveur de l'exploitation minière

avant de résoudre les revendications indigènes concurrentes<sup>137</sup>. Les commentateurs ont également suggéré qu'il existe un conflit entre les concepts juridiques et ceux des indigènes concernant les ressources:

Les entreprises qui exploitent les ressources naturelles au Chili se confrontent avec un problème sous-jacent relatif à la notion de «territoire». Dans la culture des indigènes, le territoire représente un tout indivisible: terre et sous terre, air, eau, forêt, etc. Cependant, dans le droit chilien, pour chaque ressource il existe des lois distinctes régissant les droits d'utilisation et d'exploitation. Bien qu'elles coexistent avec la propriété des terres de surface, les ressources minérales appartiennent à l'État, tandis que le droit d'explorer et d'exploiter les minéraux appartient au concessionnaire de l'exploitation minière. De même, il y a de la concurrence pour l'eau en raison de sa grande rareté dans le climat aride du nord du Chili. Le nouveau Code de l'eau de 1981 des droits de l'eau a séparé les droits concernant les terres et les droits concernant l'eau, en permettant aux parties d'obtenir des droits sur l'eau située dans des terres historiquement communales. La concurrence sur les ressources n'a pas déclenché l'agression entre les parties. Plutôt, le conflit s'exprime à travers des litiges judiciaires sur les indemnités ou sur la constitution et la règlementation des droits de l'eau<sup>138</sup>.

Comme l'on a mentionné précédemment, cette sorte de confrontation entre le droit et les conceptions traditionnelles indigènes concernant la propriété s'est manifestée aussi dans la situation particulière de Kinross Gold Maricunga et de la communauté Colla, avec l'entreprise s'engageant à aider la Colla à acheter des droits sur l'eau. Toutefois, il semble clair qu'il s'agit d'une réponse *ad hoc* à une divergence plus fondamentale des approches sur la propriété et sur l'utilisation des ressources qui n'a pas encore été résolue de manière satisfaisante dans le droit au niveau de l'État.

Il existe la perspective d'un "rééquilibrage" du régime juridique dans lequel les intérêts des indigènes chiliens sont renforcés à la suite de la récente ratification de la Convention OIT no. 169 par le Chili. Avant d'examiner ce développement juridique nouveau et potentiellement change-jeux, il est nécessaire d'examiner les mesures juridiques de protection actuelles offertes aux indigènes. La législation clé existante concernant les indigènes chiliens est représentée par la Loi no. 19253 qui est entrée en vigueur en 1993. La deuxième loi essentielle relative aux personnes indigènes est la Convention OIT 169 (les peuples indigènes et tribaux, 1989), qui a été ratifiée par Chili en septembre 2008<sup>139</sup>. L'adéquation entre le droit minier chilien d'une part et le droit des peuples indigènes sur l'autre n'est pas parfait, dans le sens que l'État a depuis longtemps fait des concessions concernant les droits sur l'eau et sur les ressources minérales à un ensemble d'acteurs (des entreprises minières) à l'avance d'avoir travaillé sur les droits et les capacités des populations indigènes<sup>140</sup>. Les deux lois clé concernant les indigènes et leur relation avec les lois minières sont brièvement discutées ici.

La première loi concernant les indigènes - la Loi no. 19253 - reconnaît que la culture et l'existence de nombreuses personnes indigènes sont fortement liées au territoire où elles vivent et essaye de protéger la relation entre les peuples indigènes et la terre en exigeant le consentement de chaque famille pour le transfert des droits fonciers, ainsi que l'approbation de la CONADI (Comisión Nacional de Desarrollo Indígena)<sup>141</sup>. Il a toutefois été noté que la loi ne reconnaît pas les peuples indigènes en tant que telles, mais simplement comme des «groupes ethniques», et ne reconnaît pas les organisations traditionnelles, ni les droits politiques et territoriaux des populations indigènes<sup>142</sup>.

Subséquent à l'article 1 de la Loi no. 19253, l'État a explicitement reconnu la communauté Colla et huit autres populations indigènes. L'article 1 reflète l'importance des peuples indigènes pour

l'identité du Chili et oblige la société en général et l'État en particulier à protéger et à promouvoir le développement des peuples indigènes, des leurs cultures, des leurs familles et des leurs communautés en adoptant les mesures appropriées pour arriver à ces buts et en protégeant les terres indigènes pour assurer l'usage approprié du point de vue écologique et du développement. L'article 12 prévoit que les terres qui sont «historiquement occupées et détenues» par les individus ou les communautés Colla sont protégées, à la condition que leurs droits soient enregistrés. Des protections spécifiques concernant la Colla sont comprises dans le Titre VIII de la loi (les articles 62 – 65), en prévoyant que l'Autorité gouvernementale chilienne responsable des affaires indigènes (AGCRAI) est obligée sous la loi de protéger les terres et la culture des peuples indigènes<sup>143</sup>.

Subséquent à la Loi no. 19253, à partir de 1994, un processus de négociations sur «la délimitation territoriale» a eu lieu entre les agences gouvernementales chiliennes telles que CONADI et les groupes indigènes, tels que le Colla, concernant la propriété des terres<sup>144</sup>. Un aspect problématique de cette loi a été de concilier la notion "d'occupation effective" avec les modes de vie plus nomade des populations Colla qui, traditionnellement, se sont partis au fil des saisons<sup>145</sup>. Un exercice de délimitation territoriale concernant les populations Colla a été conclu en 2003-2004 avec l'identification des 8.622 hectares de terres sous l'occupation effective des communautés Colla dans la région d'Atacama (la même région où la mine Maricunga est située), correspondants à certaines vallées et eaux importantes<sup>146</sup>.

La deuxième loi importante sur les droits des indigènes au Chili est la Convention OIT no. 169. En 2008, Chili a ratifié la Convention OIT no. 169 qui promeut et protège les formes de participation des indigènes lorsque leurs territoires sont affectés<sup>147</sup>. La consultation préalable (par exemple une obligation du gouvernement de consulter les populations indigènes affectées) est l'un des mécanismes à utiliser pour assurer la participation des communautés indigènes dans les activités d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles dans leurs territoires (art. 6, 7, 13, et 15). En particulier, l'article 7 stipule ce qui suit:

Les peuples intéressés doivent avoir le droit de décider leurs propres priorités pour le processus de développement parce qu'il affecte leur vie, les croyances, les institutions et le bien-être spirituel et les terres qu'ils occupent ou utilisent, et d'exercer un contrôle, dans la mesure possible, sur leur propre développement économique, social et culturel. En outre, ils doivent participer à la formulation, à la mise en œuvre, à l'évaluation des plans et des programmes nationaux et régionaux de développement susceptibles de les affecter directement.

Il est important de remarquer que la Convention reconnaît non seulement les droits de propriété foncière des peuples indigènes, mais également les droits d'accès et de protection des lieux et territoires sacrés et spirituels. Conformément à l'article 16, lorsque la relocation de ces peuples est jugé nécessaire à titre exceptionnel, elle ne doit pas avoir lieu qu'avec leur «consentement libre et informé». Dans la poursuite des obligations d'État en vertu de la Convention OIT no.169, en 2009, le gouvernement chilien a publié un projet du Code de conduite responsable pour résoudre les problèmes des projets de ressources naturelles telles que la consultation acceptable et la compensation acceptable. Le projet de code n'a pas été bien accueilli par les groupes indigènes ou le secteur minier<sup>148</sup>. Il a été une importante controverse au sujet des clauses du brouillon de Code (e. g. , le «consentement préalable, informé» des communautés indigènes affectées est nécessaire ou des consultations sérieuses suffisent?), du statut juridique du Code, et de l'application du Code à la foi aux projets publics et privés<sup>149</sup>. En conséquence, l'initiative de brouillon du Code de la conduite responsable a été mise à la fin. A sa place, le gouvernement a adopté un "règlement présidentiel" limité à la régulation du processus de

consultation publique prévue dans la Convention OIT no. 169. Le gouvernement est en train d'élaborer une législation mettant en œuvre pleinement la Convention.

Comme noté plus tôt, en 2009, la Cour suprême chilienne a statué en faveur de l'octroi des droits sur l'eau à l'Aymara, un groupe indigène situé dans la Région I, contre les prétentions d'une entreprise privée cherchant d'obtenir les droits de mètre en bouteille et de vendre d'eau douce à partir d'une source utilisée historiquement par les Aymaras. Pour parvenir à cette conclusion, la Cour a pris en considération, pour la première fois, la Convention OIT no. 169<sup>150</sup>.

#### 4.7 Des instruments extraréglementaires

Comme au Canada, les mines des entreprises canadiennes opérant au Chili peuvent être soumises à une série de codes de réglementation volontaires, de lignes directrices, de standards, de principes et des initiatives de certification et, en plus, ces mines sont tenues de respecter et appliquer les réglementations du gouvernement chilien. Voici quelques instruments réglementaires volontaires clé applicables ou potentiellement applicables à Kinross Gold Maricunga:

- Kinross Gold est membre du *Consejo Minero*<sup>151</sup>, une association représentant les entreprises minières majeures du Chili. En 2002, le Consejo Minero a signé un Accord-cadre volontaire pour la Production propre avec le gouvernement du Chili<sup>152</sup>. Le but de l'Accord est de promouvoir l'amélioration de la productivité tout en augmentant la compétence du secteur en matière de prévention de la pollution et de technologies plus propres. En outre, l'accord vise à encourager un dialogue plus large avec les organismes de réglementation appropriés et les membres du Consejo Minero regardant la santé et la sécurité et les problèmes environnementaux. Les sous-comités doivent s'occuper du drainage de l'acide, de la fermeture des mines, de l'utilisation efficace de l'énergie et de l'eau et des déchets liquides et solides. Un comité du *Consejo Minero* (qui comprend les représentants des entreprises minières ainsi que les entrepreneurs, les fournisseurs et les sous-traitants) se réunit régulièrement pour discuter les préoccupations en matière du développement durable<sup>153</sup>. En 2007 et 2008, le Consejo Minero a publié des rapports de durabilité qui énoncent les engagements et les activités des entreprises membres, y compris Kinross Gold<sup>154</sup>.

- Une autre initiative volontaire importante utilisée dans l'industrie minière chilienne est le système de management environnemental ISO 14001 (SME)<sup>155</sup>. La valeur d'un SME à l'extraction minière a été de fournir une plate-forme pour former et sensibiliser la conscience d'un grand nombre des ouvriers dans un secteur relativement dangereux et de démontrer un niveau d'engagement vers les employés, les clients et les parties prenantes, les bailleurs de fonds et les autres pays. Il a été rapporté que 12 des 22 plus grandes mines du Chili ont été certifiées par le système de management environnemental ISO 14001, avec quatre autres engagées à être certifiée en 2004 - 2005<sup>156</sup>. À ce stade, les opérations Kinross Gold Maricunga ne sont pas certifiées par l'ISO 14001, bien que le système de gestion de l'environnement de Kinross Gold soit modelé après la norme ISO 14001<sup>157</sup>, et qu'une exploitation minière de Kinross au Chili soit certifiée par la norme ISO 14001<sup>158</sup>.

- Comme d'autres entreprises aurifères qui opèrent au Chili et ailleurs, Kinross Gold est signataire du Code international de gestion du cyanure pour la fabrication, le transport et l'utilisation du cyanure dans la production de l'or<sup>159</sup>. Le Code représente un programme pour les entreprises aurifères qui favorise la gestion responsable de la cyanure dans les mines d'or,

l'amélioration de la protection de la santé humaine et la réduction des impacts environnementaux potentiels du projet. Les entreprises qui deviennent signataires du Code doivent avoir leurs opérations vérifiées par un tiers indépendant pour démontrer la conformité. Comme nous le verrons, l'exploitation Kinross Gold Maricunga a été certifiée par une partie tierce pour la conformité avec le Code.

- Canada est signataire des Lignes directrices des entreprises multinationales d'OCDE<sup>160</sup>. Les Lignes directrices d'OCDE sont des principes et des standards de comportement volontaires pour le comportement de business responsable des entreprises multinationales qui ont les sièges dans les pays qui ont adhéré aux Lignes directrices d'OCDE. L'exécution forcée des Lignes directrices d'OCDE repose sur le Point de Contact National (PCN) qui a été établi dans chacun des pays adhérents. Le PCN accepte les plaintes et est chargé de résoudre tous les problèmes dont il est saisi. Parce que le Canada est signataire des Lignes directrices OCDE, Kinross Gold pourrait être l'objet d'une plainte concernant ses opérations à Maricunga qui pourrait déclencher un examen par le PCN.
- Kinross Gold est membre de l'Association minière du Canada, qui a une Initiative « vers le développement minier durable » (VDMD)<sup>161</sup> par laquelle les membres qui ont des exploitations au Canada sont tenus de rapporter les performances. L'initiative VDMD est axée sur l'amélioration de la performance de l'industrie minière en matière du développement durable par le respect des certains principes directeurs et par la déclaration des indicateurs qui mesurent la performance de l'entreprise dans les domaines de développement tels que la sécurité et la santé, les mines et les peuples indigènes, la biodiversité, la fermeture des mines, la consommation d'énergie, la gestion des émissions de gaz et de l'effet de serre, la gestion des résidus et les déversements et la gestion des crises. Bien que ne soit pas une exigence, certaines entreprises minières canadiennes ayant des activités en dehors du Canada ont choisi de déclarer leurs activités non-canadiennes à travers du cadre VDMD. À ce jour, Kinross Gold ne l'a pas fait.
- Kinross Gold est récemment devenue membre du Pacte mondial des Nations Unies (PMNU)<sup>162</sup>. Le PMNU est une initiative internationale lancée par l'Organisation des Nations Unies en 1999, pour réaliser l'approche entre les entreprises, les agences de travail de l'ONU, et la société civile à l'effet de soutenir les principes dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Pour faire partie du Pacte mondial des Nations Unies, un membre du comité de direction d'une entreprise doit s'engager à intégrer les dix principes du Pacte dans la stratégie commerciale, les opérations quotidiennes et le processus décisionnel. Les dix principes énoncent les valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et des pratiques anti-corruption. En outre, les membres du PMNU devraient s'engager dans des partenariats pour faire progresser les objectifs de développement plus larges, tels que les Objectifs de développement de Millénium de l'ONU.
- Dans le cadre de son premier rapport de RSE, Kinross Gold a utilisé l'approche de l'Initiative mondiale du rapport (IMR)<sup>163</sup>. L'IMR est une institution indépendante, fondée sur le réseautage qui a développé et continue d'améliorer un cadre pour les déclarations de durabilité à l'échelle mondiale, par le biais d'un processus consensuel qui inclut des informations globales fournies du monde des affaires, de la société civile, des syndicats et des institutions professionnelles.

- Kinross Gold est membre du Conseil mondial de l'or (CMO)<sup>164</sup>. Le CMO fournit un forum pour l'éducation et le dialogue qui permet de traiter l'ensemble des problèmes de durabilité auxquels font face l'industrie. Le Conseil mondial de l'or est un membre actif, à la foi, du Conseil international des mines et des métaux (CIMM)<sup>165</sup> et du Conseil responsable des bijoux et approuve pleinement les principes et l'énoncé de la mission des ces deux organisations en matière de durabilité<sup>166</sup>. Le CIMM a développé un ensemble de dix principes du développement durable et un cadre de développement durable<sup>167</sup>. Les principes se réfèrent aux pratiques éthiques et à une gouvernance saine des entreprises, à l'intégration des considérations de développement durable dans les décisions des entreprises, à la protection des droits de l'homme et le respect des cultures dans le traitement des employés et d'autres parties affectées, au soutien de la mise en œuvre des stratégies de gestion des risques, à la recherche d'amélioration continue de la santé et de la sécurité et de la performance environnementale, au soutien de l'engagement de contribuer à la biodiversité, à la facilitation du design, de l'utilisation et de l'élimination responsables des produits, à la contribution au développement social, économique et institutionnel, et à la mise en œuvre efficace et transparente des arrangements concernant l'engagement, la communication et les rapports avec les parties prenantes.
- Bien que n'soit pas à l'égard de sa mine de Maricunga, Kinross Gold a reçu soutien financier pour ses opérations financières de la part de la Société financière internationale (SFI)<sup>168</sup>. La SFI est un membre du Groupe de la Banque mondiale. Le mandat de la SFI est de promouvoir une croissance économique durable dans les pays en cours de développement. La SFI est la plus grande institution financière multilatérale investissant dans des entreprises du secteur privé dans les marchés émergents. La SFI applique ses Standards de performance de SFI à une gamme complète des activités d'investissement de la SFI<sup>169</sup>. Un client de la SFI est responsable du respecter des standards tout au long de la vie d'un investissement. Les huit standards sont les suivantes: l'évaluation sociale et environnementale et la gestion des systèmes; le travail et les conditions de travail; la prévention et la réduction de la pollution; la santé et la sécurité communautaires; l'acquisition des terres et la réinstallation involontaire; la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles; les peuples indigènes; et le patrimoine culturel. En addition, les projets de l'industrie extractive doivent démontrer l'existence d'une consultation libre, préalable, en connaissance de cas avec la communauté affectée et du large soutien communautaire pour le projet.
- Lancés en 2000, les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (Principes volontaires)<sup>170</sup> fournissent aux entreprises extractives des orientations sur le maintien de la sécurité de leurs opérations d'une manière qui respecte les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Le Gouvernement du Canada a été salué comme un gouvernement engagé lors de la réunion plénière de 2009 des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme. Les Principes volontaires visent à aider les entreprises à anticiper et atténuer les risques associés à l'embauche des entreprises de sécurité publics ou privés pour protéger les opérations du secteur extractif. Sur ce site web, Kinross Gold mentionne son soutien pour les Principes volontaires<sup>171</sup>.

Plus tard dans le rapport, on va se rapporter à ces instruments volontaires de réglementation sélectivement quand ils sont pertinents vis-à-vis de Kinross Gold Maricunga. Le point important à noter

à ce stade est l'éventail large d'initiatives extraréglementaires qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer à l'exploitation Maricunga.

## 5.0 Kinross Gold - vue d'ensemble de l'entreprise et de son approche globale sur la RSE

### 5.1 Vue d'ensemble de l'entreprise Kinross Gold

L'entreprise Kinross Gold Corporation a été créée en 1993, par la fusion de CMP Resources, de Plexus Resources, et de 1021105 Ontario Limited<sup>172</sup>. Depuis lors, l'entreprise a connu une croissance considérable grâce au grand nombre d'acquisitions, de fusions, de cessions et d'échanges des actifs (voyez le tableau ci-dessous) <sup>173</sup>. Bien que Kinross Gold soit entrée sur le marché mondial de sa première année en tant qu'entreprise, l'accent initial sur l'Amérique du Nord a cédé la place, au fil du temps, à une base plus diversifiée des actifs - en particulier, aux projets et aux développements en Amérique du Sud et en Russie , comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous concernant les acquisitions récentes et les autres activités.

#### Fusions, achats et autres activités récents de Kinross Gold

1998	Fusion avec Amax Gold (devient propriétaire de 50% de la mine Maricunga & 50% d'une mine en Russie)
1999	Achat de La Teko Resources ( la propriété de True North, Alaska)
1999	Achat finalisé de True North
2003	Fusion avec TVX Gold et Echo Bay Resources (obtient 50% de La Coipa, Chili, propriétaire de 49/50% de Paracatu et Crias Brésil et d'autres intérêts de l'Amérique du nord)
2004	Achat du reste de 51% de Paracatu, Brésil de Rio Tinto
2005	Tye Burt (auparavant Vice Président et Directeur Exécutif du Développement d'entreprise à Barick Gold et, avant cette position, ayant une carrière de 16 ans dans les domaines des finances des entreprises, des fusions et des achats)
2006	Achat de Crown Resources (propriétés des É.U.)
2007	Finalise l'achat de Bema Gold (devient le propriétaire unique de Maricunga, 49% de Cerro Casale, 75% des intérêts dans le projet Kupol en Russie, 90% des intérêts dans la mine Julietta en Russie)
2007	Échange des biens avec Goldcorp (devient propriétaire 100% de La Coipa en Chili)
2008	Achat de Aurelian Resources (Équator), renonce à Julietta et à une autre propriété en Russie
2008	Achat de Lobo Marte (Chili) de Teck
2009	Achat des intérêts dans un partenariat minier à Diavik
2010	Vend 25% de Cerro Casale(Chili) vers Barrick Gold

Cette vague de croissance de l'activité a transformé Kinross Gold d'un petit joueur dans un producteur d'or important dans le monde<sup>174</sup>, employant environ 5.500 employés globalement et générant des revenus annuels d'environ \$1,6 milliards<sup>175</sup>. Le tableau ci-dessous fournit une comparaison en ce qui concerne la place de Kinross Gold entre les autres entreprises mondiales d'or<sup>176</sup>. Kinross Gold n'est pas un « super-grand », comme Barrick Gold ou Newmont Gold<sup>177</sup>, mais elle est maintenant un producteur mondial d'or signifiant.

## Les entreprises minières d'or majeures du monde (Données de 2009)

L'entreprise	Le siège	Exploitations minières	Travailleurs et personnel contractuel	Les finances	La production d'or
Barrick Gold	Canada	26	Approx. 20.000	\$8,4 milliard	7,4 Moz
Newmont Gold	E.U.	20	Approx. 31.000	\$7,7 milliard	8,0 Moz
Anglo Gold Ashanti	L'Afrique de Sud	21	Approx. 63.364	\$3,8 milliard	4,6 Moz
Kinross Gold	Canada	8	Approx. 5.500 travailleurs et 2.000 personnes sous contrat	\$2,4 milliard	2,2 Moz

### 5.2 L'approche évolutive de Kinross Gold sur la responsabilité sociale des entreprises

Comme le portefeuille mondial de Kinross Gold s'est élargi, une structure juridique complexe, impliquant plus de trente entités corporatistes situées dans le monde entier, a été mise en place<sup>178</sup>. Le développement de l'approche de Kinross Gold sur la responsabilité des entreprises doit être compris dans le contexte des acquisitions, des fusions et d'autres activités de croissance. Bien que les activités de responsabilité sociale des entreprises minières soient importantes, peu importe où l'activité minière a lieu, la RSE revêt une importance particulière dans les contextes d'un pays en cours de développement,

<sup>179</sup>. Ainsi, on peut argumenter que la nécessité d'une approche sophistiquée sur la RSE au niveau de l'entreprise a augmenté pour Kinross Gold, tandis que l'entreprise elle-même a grandi, a devenue plus sophistiquée et a diversifié ses actifs dans les pays en cours de développement.

Particulièrement au cours de la période 1998 - 2006, Kinross Gold a accordé une attention significante aux projets de remise en état et de déclassement des mines non-productives qu'elle avait acquis (ce qui satisfait les exigences environnementales et la réduction du passif)<sup>180</sup>, et d'identification et d'élimination des actifs sous-performant. Par exemple, avec l'achat d'Amex en 1998, Kinross Gold a obtenu pas seulement trois exploitations minières, mais aussi huit projets de remise en état et elle a été juridiquement demandée à répondre aux problèmes environnementaux liés à ces projets.

En plus de résoudre les problèmes environnementaux liés aux projets de remise en état, en 2005, Kinross Gold a été demandée à répondre aux « certains problèmes comptables graves » causés par les fusions avec TVX Gold et Echo Bay Mines<sup>181</sup>. En octobre 2005, Kinross Gold a été contrainte à déclarer une perte de \$416 millions, conséquence des solutions trouvées pour les problèmes de comptabilité, et de mettre à jour deux ans de résultats financiers<sup>182</sup>. La plupart de cette perte déclarée une seule fois, une charge hors caisse a été liée aux incorporels qui avaient été mal représentés par la suite des fusions antérieures. La situation a été expliquée dans un article de 2006 comme suit:

Les incorporels sont un sujet sensible pour les entreprises d'or, puisque leurs valeurs s'échangent en général à une prime grosse de la valeur des actifs sous-jacents. Quand une entreprise est achetée, cette prime est comptabilisée comme des incorporels. Après presque un an de négociations avec les régulateurs, Kinross Gold a adopté une nouvelle méthode d'enregistrement des écarts d'acquisition qui a depuis été acceptée par les d'autres entreprises d'or, ainsi que par la Commission de sécurités et d'échange ... « En effet, nous avons dû prendre une pour l'équipe et trouver une nouvelle façon de rendre compte de l'écart <sup>183</sup>.

Avec ces grandes activités de « construction des logements » et « d'entretien » derrière eux, en 2006, et avec l'émergence de l'entreprise en tant que producteur mondial d'or, avec un portefeuille orienté de plus en plus vers des activités dans des pays en cours de développement, la nécessité de développer une approche solide et efficace en matière de RSE est devenue très nécessaire à partir des activités environnementales précédentes. Comme dit le premier rapport RSE de Kinross Gold « avec cette croissance, et avec nos grandes richesses minérales, une grande responsabilité vient»<sup>184</sup>.

Le tableau ci-dessous donne une brève indication de l'approche sur la RSE de plus en plus complexe et formalisée que Kinross Gold a pris ces dernières années.

#### Des évolutions récentes en matière de RSE à l'entreprise Kinross Gold

Année	Initiative
2007	Adopte « Vivant nos valeurs ...la voie Kinross » (quatre valeurs clé)
2007	Publie « Dix principes directrices pour la responsabilité des entreprises »
2008	Publie « Assumer la responsabilité » le premier rapport de Kinross sur la responsabilité des entreprises
2009	Créé la position de VP de la responsabilité des entreprises
2009	Réorganise les Comités du Conseil et les Groupes des opérations pour refléter l'importance de la RSE
2010	Nomme le VP de la responsabilité des entreprises
2010	Participe à l'initiative Global Compact des Nations Unies
2010	Développe des stratégies sur les droits des indigènes et les droits de l'homme, le changement climatique et les fournisseurs
2010	Développe le Guide de la responsabilité du site en matière de l'engagement, l'évaluation, l'action et le contrôle
2010	Publie le second rapport de Kinross sur la responsabilité des entreprises

On peut dire que 2007 a représenté un point tournant pour l'engagement envers les problèmes de RSE à l'entreprise Kinross Gold. En 2007, l'entreprise a publié deux documents de base concernant la politique de RSE - "Vivre notre valeurs ... La voie Kinross<sup>185</sup> » (ci-après « La voie Kinross ») et « Dix principes directeurs pour la responsabilité des entreprises »<sup>186</sup>. À bien des égards, ces documents peuvent être considérés comme reflétant « l'approche de Kinross Gold à l'exploitation minière responsable d'or dans le contexte mondial ».

Le premier de ces deux documents, « La voie Kinross », est un énoncé de base des quatre valeurs qui ancrent l'objectif principal de l'entreprise. Le but principal de Kinross Gold est décrit comme suit:

Pour conduire le monde dans la création de valeur grâce à l'exploitation minière ... ce but ne s'agit pas seulement des profits ou de la croissance - même si les deux sont importants. Il reconnaît que l'idée de « valeur » est pertinente non seulement pour nos actionnaires, mais également pour nos gens et pour les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités. Tout le monde dans notre organisation a un rôle important à jouer en donnant la vie à cette vision.

Ainsi est embrassée la conception large de «valeur» qui dépasse le but lucratif et les actionnaires pour englober les communautés dans lesquelles Kinross Gold opère. Les quatre valeurs qui sous-tendent l'objectif de base peuvent être résumées comme suit: (1) la priorité aux gens; (2) une citoyenneté corporatiste exceptionnelle; (3) une culture de la haute performance, et (4) une discipline financière rigoureuse. Le document comprend quelques déclarations préliminaires sur la personnalité de Kinross Gold, y compris: « nous ne prenons pas une vision à court terme - que ce soit financièrement ou autrement », « nous ne faisons pas des compromises quand il s'agit de faire la chose correcte dans les communautés où nous exerçons nos activités », et « nous ne cherchons pas à copier les modèles d'affaires ou les pratiques des autres sociétés minières.

En ce qui concerne la première valeur - la priorité aux gens - le document parle de la santé et de la sécurité comme la priorité numéro un pour les employés et les autres parties prenantes et affirme que «nous traiterons toujours les autres avec équité et respect» ... et nous serons toujours aux cultures, coutumes et pratiques locales »<sup>187</sup>. En ce qui concerne « la citoyenneté corporatiste exceptionnelle » le document établit un lien explicite aux « Dix principes directeurs pour la responsabilité des entreprises » de Kinross Gold (discutés ci-dessous), et engage expressément l'entreprise aux « standards d'éthique et de gouvernance les plus hautes de l'industrie », à « l'intégrité et à la transparence dans tout ce que nous faisons », à la vigilance dans « la protection de l'environnement ... afin de minimiser notre empreinte environnementale partout où nous exerçons nos activités », et à soutenir « les initiatives durables de fournir des avantages de long durée aux communautés dans lesquelles nous travaillons ». En ce qui concerne le concept de «culture de haute performance», le document parle d'une entreprise axée sur les résultats, la valorisation de l'innovation, l'adaptabilité et la responsabilité, avec l'amélioration continue au cœur de la culture d'entreprise. En ce qui concerne la «discipline financière rigoureuse » le document souligne la nécessité de la prudence, de la discipline et de l'efficacité.

Le deuxième document clé de Kinross Gold est intitulé "Dix principes directrices de la responsabilité des entreprises», également publié en 2007<sup>188</sup>.

#### **« Dix principes directrices de la responsabilité des entreprises » de Kinross Gold (2007)**

Nous nous sommes engagés à veiller à ce que notre peuple et nos partenaires vivent en tenant compte de ces principes et que nos actions sur le terrain, dans le monde entier, reflètent constamment leur esprit.

1. Nous mettons les gens d'abord et notre priorité numéro un est la sécurité de chaque employé.
2. Nous maintenons les normes les plus élevées en ce qui concerne la gouvernance de l'entreprise, l'éthique et l'honnêteté dans toutes nos relations, et opérons en conformité avec la loi partout où nous travaillons.
3. Nous faisons la promotion du dialogue permanent et de l'engagement avec les parties prenantes dans les communautés où nous exerçons nos activités, maintenus dans un esprit de transparence et de bonne foi.
4. Nous faisons preuve de la plus grande vigilance dans la protection de l'environnement et nous cherchons des façons de réduire notre empreinte environnementale partout où nous exerçons nos activités. Nous respectons toujours et, si possible, dépassons les exigences réglementaires de notre performance environnementale.
5. Nous considérons tous les aspects d'une opération ou d'un nouveau projet - y compris les aspects sociaux, environnementaux, et les problèmes de post-fermeture - pour accomplir nos décisions d'investissement.
6. Nous menons toutes nos activités en conformité avec les normes admises dans la protection et la promotion des droits de l'homme. Nous respectons le point de vue culturel et historique et les droits des personnes affectées par nos activités, en particulier les peuples indigènes.
7. Nous offrons des moyens de subsistance enrichissants et importants pour nos employés et nous nous efforçons d'être un employeur de choix.
8. Nous cherchons à maximiser l'emploi, les affaires et les opportunités économiques pour les communautés locales auprès de nos activités existantes et de nos nouveaux projets.
9. Nous offrons des avantages durables aux communautés dans lesquelles nous travaillons en soutenant des initiatives durables pour développer leur vie sociale, économique, et le tissu institutionnel. Nous reconnaissons que chaque collectivité est unique et nous travaillons avec nos partenaires communautaires pour nous assurer que notre soutien corresponde à leurs priorités.
10. Nous maintenons l'engagement actif et le dialogue avec nos pairs de l'industrie mondiale, avec les associations, les gouvernements et la société civile sur les meilleures pratiques et sur l'évolution des normes mondiales concernant la RSE.

Dans le préambule des Principes directeurs, il est noté que « nous croyons que nous avons à la fois un impératif morale et commercial d'être un bon voisin où nous exerçons nos activités », et aussi que les principes définissent que signifie « faire la bonne chose » et que « nous comprenons que le maintien de notre permis social d'exploitation signifie maintenir des relations solides et mutuellement

<sup>189.</sup>

Tout en reconnaissant que la responsabilité sociale est « plus un voyage qu'une destination », les

principes sont néanmoins décrits comme « des lignes directrices fermes, non-négociables » qui serviront de base pour les politiques détaillées concernant un large éventail de problèmes. Les dix principes engagent l'entreprise à la poursuite de la sécurité, de la conformité avec la loi, d'un dialogue continu avec les parties prenantes, à la protection de l'environnement, au respect des droits de l'homme, à la fourniture d'un travail enrichissant, à la maximisation des possibilités des communautés locales, à la fourniture des avantages durables aux communautés, et au dialogue avec les représentants de niveau mondiale en matière de RSE<sup>190</sup>.

Afin de mieux comprendre comment les « Dix principes directeurs pour la responsabilité des entreprises » se rapportent à ceux de l'industrie minière mondiale et aux principes de la bonne conduite globale soutenus par le gouvernement canadien, une analyse comparative de contenu des principes Kinross a été entreprise pour cette étude, en les comparant aux «Principes de développement durable» du Conseil international des mines et métaux (ci-après également dénommés Principes du développement durable du CIMM) et aux standards de performance de la Société financière internationale (ci-après également dénommés les Principes de SFI). L'analyse complète se trouve à l'Annexe F. La conclusion de l'analyse est que, bien que les principes de la responsabilité des entreprises de Kinross Gold (ci-après également dénommés les Principes de la RSE de KG) aient leurs éléments distinctifs par rapport aux Principes du CIMM et aux Principes de performance de la SFI, il y a toutefois un considérable alignement entre les trois instruments. En comparaison avec les Principes du CIMM, les Principes de RSE de KG mettent davantage l'accent sur les employés et les communautés. En comparant les Principes de RSE de KG et les standards de performance de SFI, les Principes de RSE de KG incluent un engagement explicite de respecter les standards reconnus en matière de droits de l'homme, alors que les standards de performance de SFI ne parlent pas de droits que dans le contexte des droits des ouvriers.

Le troisième document fondateur de RSE de Kinross Gold est son Code de conduite et de déontologie commerciale<sup>191</sup>. Le Code s'applique aux administrateurs, aux directeurs et aux employés de Kinross Gold<sup>192</sup>. Il porte sur les politiques du milieu de travail, l'environnement, la santé et les problèmes de sécurité, les relations avec les tiers, la conformité juridique, la confidentialité liés aux informations concernant Kinross Gold et sur l'utilisation des actifs de Kinross Gold. Le Code interdit aussi la corruption, y compris la participation à tous pots de vin, commissions occultes, mauvais arrangements de partage des bénéfices, gratifications illégales ou des incitations inappropriées, ou des paiements à tout agent public. Tous les employés sont tenus de lire et d'accepter chaque année la compréhension et le respect du Code, qui comprend des politiques qui favorisent un milieu de travail sans discrimination et harcèlement. Une procédure a été établie afin que les employés puissent signaler des violations du Code. En 2008, Kinross Gold a lancé, à l'échelle d'entreprise, une politique de « dénonciateurs », ainsi que des rapports à travers de l'internet et du téléphone sans frais, en plusieurs langues, grâce à un prestataire de services tiers<sup>193</sup>. Il est également en place une procédure de dénonciation pour les non-salariés<sup>194</sup>.

Sous-jacents à ces trois documents de base sur la responsabilité sociale des entreprises de Kinross Gold il y a une gamme de documents plus spécifiques. En ce qui concerne les problèmes de la sécurité, de la santé et de l'environnement, Kinross Gold a un Système de gestion de la sécurité et de la santé de l'environnement à l'échelle d'entreprise (SSE) modelé sur le standard de gestion de l'environnement ISO 14001 et sur le standard de gestion de la santé et de la sécurité en milieu de travail OHSAS 18001<sup>195</sup>. À l'appui du système de gestion SSE de Kinross on trouve:

- Une politique de l'environnement ainsi qu'une de la santé et de la sécurité: entre autres, les deux politiques s'engage à respecter toutes les lois applicables, à établir et à maintenir des standards, à entraîner tous les employés et les entrepreneurs, à créer et à mettre en œuvre des mesures de performance, à vérifier la conformité, et à demander au Comité du conseil d'administration sur la responsabilité des entreprises de se réunir régulièrement afin de surveiller la performance et de s'assurer de la conformité;
- Des lignes directrices pour la gestion de l'eau: entre autres, la politique reconnaît l'utilisation de l'eau dans le traitement du minerai et dans la suppression des poussières, et s'engage à réduire la consommation d'eau, en exigeant que toutes les opérations de broyage soient conçues pour être des systèmes à boucle fermée avec la possibilité de faire circuler l'eau, de récupérer l'eau lorsque possible, ainsi qu'à rapporter sur le celles-ci;
- Des lignes directrices en développement concernant la gestion de l'énergie et du changement climatique qui reconnaît l'impact de la consommation de carburant de Kinross Gold et l'impératif d'améliorer l'efficacité et de limiter les effets des émissions de gaz;
- Des lignes directrices d'émissions atmosphériques qui reconnaît l'existence de la poussière et les émissions des véhicules, et s'engage à la suppression de la poussière et à rapporter annuellement à travers du Projet de la divulgation du charbon;
- la volonté de respecter le Code international de la gestion du cyanure;
- Un standard concernant la fermeture et la remise en état qui stipule que le retour des terres perturbées par l'exploitation minière à un état post-exploitation stable et productif constitue une pierre angulaire de l'engagement de Kinross Gold. Dès la cessation de l'exploitation minière, la responsabilité de remise en état des installations, la remise en état finale et le respect de toutes les exigences réglementaires applicables sont assumés par l'unité de la remise en état de Kinross Gold, un organisme distinct au sein de l'entreprise depuis 2002;
- Un standard de la biodiversité qui comprend l'identification et l'évaluation des communautés biologiques dans le voisinage des exploitations de Kinross Gold, ainsi que des modèles d'utilisation destinés à éviter, à minimiser ou atténuer leurs effets<sup>196</sup>.

Kinross Gold a une histoire entière qui parle du développement des politiques en matière des droits de l'homme et des droits des indigènes, ainsi qu'en matière de la chaîne d'approvisionnement et du changement climatique<sup>197</sup>. En outre, Kinross Gold est en train d'élaborer un document concernant le Plan de la responsabilité sur le site, qui va offrir un guidage au niveau du site pour l'engagement des parties prenantes, l'évaluation de l'impact de la responsabilité sociale, la surveillance et l'action<sup>198</sup>.

### 5.3 Le processus de décision sur la RSE à l'entreprise Kinross Gold

La nouvelle organisation et le nouveau modèle d'exploitation de l'entreprise qui ont été lancés à l'automne de 2009 reconnaissent l'importance stratégique de la responsabilité des entreprises dans la réalisation des objectifs de l'entreprise, en établissant un nouveau group pour les Relations extérieures / la Responsabilité des entreprises (RE/RE) comme l'un des quatre groupes stratégiques d'exploitation de l'entreprise (les trois autres groupes stratégique en fonctionne étant : Les opérations minières; Le

développement stratégique et Les nouveaux investissements ; et Le développement de projets). Le group RE/RE se trouve sous la direction du vice-président exécutif des Affaires extérieures et de la responsabilité d'entreprise, et il est responsable directement face au président et au chef de la direction. Le group RE/RE comprend aussi L'environnement, qui faisait autrefois partie d'organisation de l'exploitation minière, ainsi que Le développement des projets, en reconnaissant le lien entre la responsabilité des entreprises et la capacité à promouvoir des nouveaux projets importants. La nouvelle position de Vice-président de la responsabilité sociale a été également établie comme une partie de cette structure, tout en reconnaissant l'importance d'avoir une personne expérimentée dédié à la fonction de la responsabilité sociale au niveau de l'entreprise.

Pour compléter son équipe de gestion et d'exploitation au niveau du siège, Kinross Gold a également développé une structure régionalisée pour la prise de décision, avec les vice-présidents régionaux et des cadres supérieurs en place au niveau des pays au Brésil, au Chili, à l'Équateur, aux États-Unis et à la Russie. Il s'agit d'un modèle de gestion matricielle, par lequel les fonctions au niveau régional (y compris l'environnement, les relations communautaires, les relations gouvernementales, et d'autres fonctions) sont codirigées par des chefs fonctionnels au niveau de l'entreprise. Le niveau de l'entreprise est chargé d'établir l'orientation générale de l'entreprise (des mandats, des standards et la gouvernance) et les régions et les sites sont chargés de l'exécution des spécifiques locales (e.g. , la sécurité, les objectifs de production, l'engagement des partie prenantes, etc.)

Parallèlement à ces changements organisationnels et opérationnels au siège et au niveau régional, il y a aussi eu des changements au niveau du Conseil. En Février 2010, un Comité du Conseil pour la responsabilité d'entreprise a été créé, englobant et remplaçant le précédent Comité du Conseil pour la santé environnementale et la sécurité du travail (ci-après également dénommé «le Comité de la RE»), avec une nouvelle charte embrassant un mandat élargi pour la responsabilité des entreprises pour ce comité (ci-après également dénommé «la Charte de la RE») <sup>199</sup>.

Le mandat du Comité de la RE est d'examiner l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, des politiques et des systèmes de gestion de Kinross Gold relatives à la responsabilité des entreprises. Le Comité de la RE est chargé de faire la preuve que Kinross Gold démontre un rôle de leadership dans la RSE parmi les sociétés minières similaires, par en montrer et promouvoir régulièrement un comportement éthique, transparente et responsable; par en faire participer utilement les parties prenantes clé et les collectivités; par en contribuer au développement et à la croissance des collectivités saines et durables partout où elle opère.

En outre, le mandat inclut l'examen des activités de l'entreprise liées aux autorisations de ses exploitations, de ses projets de développement et de ses activités d'exploration et de surveiller la législation clé, les règlements et les politiques gouvernementales qui peuvent influencer la stratégie des affaires et les activités de l'entreprise. Le Comité de la RE a la responsabilité d'examiner la gestion du développement et la mise en œuvre des stratégies, des procédures, des autorisations, de la performance, des communications et des rapports de RE. Le Comité de la RE doit être composé d'au moins trois directeurs, dont la majorité sera des directeurs indépendants. Bien que les dimensions de l'environnement, de la santé et de la sécurité des ouvriers, et de la communauté soient maintenant tous subordonnées au Comité du Conseil de la responsabilité des entreprises, les activités liées au Code de conduite et d'éthique de Kinross Gold sont subordonnées au Comité de la gouvernance de l'entreprise<sup>200</sup>.

Un dernier point à noter est que Kinross Gold a mis en œuvre des motivations pour la performance liée à la responsabilité des entreprises dans les évaluations de l'administration centrale, régionale, et des principaux responsables des opérations à travers de ce qu'on appelle un «plan en quatre points »<sup>201</sup>. L'effet net est que les primes sont basées sur des objectifs négociés chaque année en se concentrant sur quatre piliers, et les personnes avec fonctions de responsabilité sur l'environnement, les travailleurs, la communauté ou d'autres sont évaluées sur cette base.

#### 5.4 Le rapport de performance de Kinross Gold sur la RSE

Le premier rapport de Kinross Gold sur la RSE, « Prenant la responsabilité », a été publié en 2008. Il décrit les engagements en matière de RSE de l'entreprise et ses activités au niveau mondial, soulignant les initiatives spécifiques pour des diverses opérations. L'entreprise prévoit à délivrer son prochain rapport compréhensif en 2010<sup>202</sup>. Le rapport a été préparé en utilisant les lignes directrices de l'Initiative du Rapport Global en tant que structure, et les données fournies dans le rapport ont été examinées de façon indépendante<sup>203</sup>. Des directeurs exécutifs de Kinross Gold a été qu'il n'était pas réaliste d'être un rapport de niveau "A"<sup>204</sup>. Les données ont été recueillies sur 30 indicateurs à l'aide d'un questionnaire détaillé, suivi d'entrevues sur les sites.

#### 5.5 L'implication de Kinross Gold dans les initiatives/organisations tiers de RE

Comme indiqué antérieurement, un certain nombre d'instruments volontaires de réglementation s'applique ou pourrait s'appliquer à Kinross Gold en général, et aux exploitations de Kinross Gold Maricunga en particulier. Dans une entrevue pour cette étude de cas avec un directeur exécutif de l'échelon supérieur de Kinross Gold, l'approche de Kinross Gold vis-à-vis les standards, les codes, les lignes directrices et les organisations extérieures liées à la RE a été expliquée comme suit:

Nous les examinons cas par cas, en tirant sur eux nos propres instruments d'entreprise ou on appelant aux instruments externes, comme nous les jugeons nécessaires. Le directeur général se concentre sur ... sur la construction et l'intériorisation plutôt de dire que « nous avons embrassé telle ou telle et, conséquemment, nous avons une bonne RSE ». Ainsi, par exemple, voici la façon dont nous avons développé nos dix principes: plutôt que simplement dire, en haussant la main, « Oui, nous nous inscrivons à un standard extérieur », nous croyons que nous devons exprimer les standards externes dans nos propres mots d'une manière qui a travaillé pour nous. Il est vrai que nous nous sommes inspiré fortement du cadre du CIMM dans ces dix principes. Mais plutôt que simplement dire « nous signe sur eux » nous ressentions le besoin de les exprimer dans nos propres mots. Nous avons pensé que cela rend les choses plus significatives pour notre entreprise, de les intérioriser et de les articuler dans nos paroles. Ceci est similaire à la façon dont nous avons une politique de SSE au niveau d'entreprise et puis chaque politique de SSE au niveau opérationnel est personnalisée par ces actions à leur situation, parce que c'est très important pour les ouvriers de voir le nom du GM au bas d'un document, sur le mur, dans une opération particulière, plutôt que le nom du chef de la direction Tye Burt. Kinross Gold a joint le Pacte Mondial des Nations Unies en 2010 parce que nous voyons l'avantage de faire partie de cette organisation. Pour faire partie du Pacte, le chef de la direction d'une entreprise doit s'engager à faire les dix principes du Pacte une partie intégrante de sa stratégie commerciale. Le chef de la direction Tye Burt est prêt à faire ça. Nous nous engageons vers une formation sur les droits de l'homme compatible avec les Principes

volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme et ont tous recevront une telle formation d'ici à la fin de cette année. Nous rapportons au GRI qui a un cadre de rapport de durabilité pour le secteur extractif pour améliorer la transparence et pour encourager les récompenses basées sur le marché pour des bonnes performances en matière de RSE. Nous sommes membres du Conseil mondial de l'or qui adhère aux normes du CIMM.

Également, Kinross Gold est membre du Business pour la responsabilité sociale, avec la base dans les États-Unis et du Business canadien pour la responsabilité sociale, et une entreprise qui participe au Projet de la divulgation du charbon.

## 5.6 La réception externe de l'approche de la RSE de Kinross Gold

Dans les entrevues pour cette étude de cas, les directeurs exécutifs de Kinross Gold ont déclaré que l'entreprise a été accueillie favorablement par les gouvernements en raison de son dossier bon en matière de RSE<sup>205</sup>. Les évaluations en matière de RSE effectuées par des organismes tiers reflètent l'attention croissante accordée par l'entreprise à ses responsabilités sociales et environnementales. En Juillet 2005, Kinross Gold a été sélectionné en tant que constituant de l'indice social Jantzi (un indice canadien des entreprises socialement responsables). Dans une classification du printemps 2007 des entreprises minières canadiennes, une initiative commune de Globe & Mail et de Jantzi Research a donné à Kinross Gold une notation "C-", tout en notant que l'entreprise avait « un dossier de conformité relativement bon sur l'environnement, la santé et de sécurité du travail, mais que ses systèmes connexes de gestion sont en moyenne. L'entreprise révèle peu d'informations dans ces domaines<sup>206</sup> ». Cependant, en Novembre 2007, une enquête Jantzi pour le très populaire magazine canadien Maclean a donné à Kinross Gold une note " A-" (une note accordé aux meilleures entreprises minières canadiennes), basé sur son adoption d'un ensemble détaillé de lignes directrices et de principes en matière de RSE, et sa participation dans le développement d'un code international pour les entreprises minières d'or regardant l'utilisation de cyanure<sup>207</sup>. En 2009, Kinross Gold a été l'une des deux entreprises minières incluses dans la classification Jantzi-Maclean « Les 50 entreprises les plus responsables socialement<sup>208</sup> ». Les entrevues pour cette étude de cas avec des organismes de placement qui tiennent compte des dimensions de la responsabilité sociale dans le cadre de leur prise de décision et avec les organisations non gouvernementales qui suivent les entreprises minières canadiennes ont révélé qu'ils sentent que Kinross Gold a fait des progrès considérables pour élaborer et pour mettre en œuvre son approche sur la responsabilité des entreprises ces dernières années, qu'elle est sensible aux problèmes, et qu'elle est considérée comme un bon performeur en matière de RSE. Plusieurs d'entre eux ont noté que Kinross Gold a eu la chance jusqu'à maintenant, parce que, contrairement à certains de ses homologues canadiens de secteur extractif, il n'a pas eu aucun accident important qui pouvait « mettre l'entreprise sous le microscope ».

## 6.0 L'exploitation Kinross Gold Maricunga

Après un bref examen du contexte dans lequel l'exploitation minière Kinross Gold Maricunga fonctionne, les caractéristiques principales associées à l'emplacement de la mine sont discutées. Ensuite, les aspects techniques de l'opération sont décrits. Après cela, on examine la responsabilité de la prise de décision à Kinross Gold Maricunga. Puis, une chronologie des problèmes importants de la responsabilité des entreprises, les événements et les activités de Kinross Gold Maricunga sont discutées.

## 6.1 Le contexte sud américain /chilien dont Kinross Gold opère

Environ 42% de la production mondiale de Kinross Gold provient de ses trois opérations de l'Amérique du sud: Paracatu au Brésil et deux sites au Chili, Maricunga et La Coipa. Également, Kinross Gold a deux autres projets chiliens en développement, Lobo-Marte et Cerro Casale (avec Barrick Gold), ainsi que celui de l'Équateur (Fruta del Norte). La carte ci-dessous montre l'emplacement des mines et des projets de Kinross Gold au Chili.

### Les mines et les projets miniers de Kinross Gold au Chili



La source : L'entreprise Kinross Gold, Formulaire annuel d'information pour l'année finie au 31 décembre 2009

Comme on peut le voir sur la carte, toutes les mines et les projets miniers de Kinross Gold sont situés dans la région Tercera d'Atacama – La troisième Région (Atacama), dans le nord du Chili. Le Chili est divisé en 15 régions ou provinces. La région d'Atacama est la deuxième, seulement après son voisin plus au nord, la région d'Antofagasta (Région II), en termes de production de minéraux au Chili<sup>209</sup>. Les mines représentent 45% du PIB d'Atacama et plus de 83% de ses exportations, tandis que les exploitations minières comptent pour 70% de l'activité économique d'Antofagasta et plus de 90% de ses exportations<sup>210</sup>. Selon le recensement national de 2002, la population d'Atacama est de 254 336<sup>211</sup>. La Région d'Atacama est aussi, en grande partie, contiguë au territoire traditionnel du groupe indigène Colla (comme discuté en détail plus loin dans l'étude de cas).

Le tableau ci-dessous est destiné à fournir au lecteur une indication de la façon dont Kinross Gold Maricunga se compare avec certaines autres grandes mines au Chili<sup>212</sup>.

### **Une comparaison sommaire entre Kinross Gold Maricunga et autres mines chiliennes**

Le nom de la mine	L'actionnaire majoritaire	Les minéraux	La région	No. d'emplois	No. de travailleurs contractuels	Certifié sous OIT 14001	Certifié sous OHSAS 18001
Norte, Salvador, Andina, Venanas, El Teniente	CODELCO (Propriété d'Etat)	Cuivre /molybdène	Plusieurs	17.000	28.000	Oui	Oui
Esperanza	Antofagasta Minerals	Cuivre /molybdène	Antofagasta	1.500 en total	1.500 en total	Oui	Oui
Escondida	BHP Billiton	Cuivre /molybdène	Antofagasta	2.951	2.786	Toutes les exploitations majeures de BHP	Quelques unes en cours
Zaldivar	Barrick Gold	Cuivre	Atacama	712	560	Oui	Non
Maricunga	Kinross Gold	Or	Atacama	431	425	Non	Non
La Coipa	Kinross Gold	Or	Atacama	424	548	Oui	Non

Jusqu'à présent, dans cette étude de cas, une tentative a été faite pour:

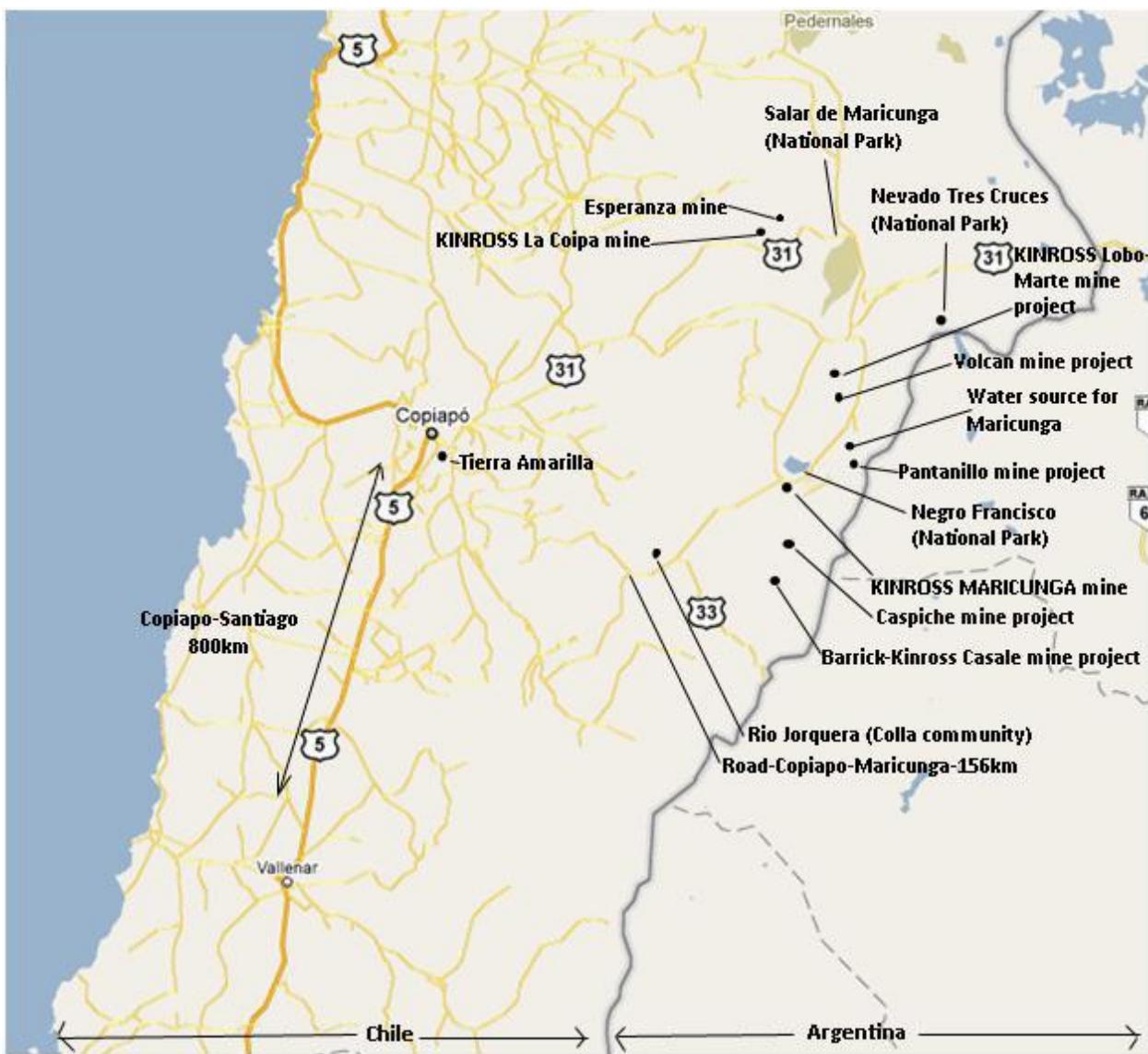
- Comprendre comment la recherche et l'écriture de l'étude de cas ont été effectuées, par qui et pourquoi elles ont été réalisées de cette manière;
- Avoir une vue d'ensemble du contexte chilien socio-politico-économique plus large et du rôle de l'exploitation minière dans ce contexte, interagissant d'une manière variée, positive et négative, avec d'autres individus, groupes, activités et problèmes;
- Fournir une analyse sommaire de l'environnement réglementaire dans lequel Kinross Gold et autres entreprises minières opèrent au Chili;
- Réaliser un examen de l'évolution de Kinross Gold comme entreprise depuis sa création, mettant l'accent sur son approche émergente de la RSE comme révélée dans sa politique, dans d'autres documents et dans sa structure de décision;
- Donner des informations sommaires concernant la région d'Atacama, où la mine Maricunga est située;
- Avoir une perspective sur la façon dont Kinross Gold Maricunga se compare avec certaines autres mines en exploitation au Chili, sur un certain nombre de paramètres simples.

Dans ce contexte nous sommes maintenant en mesure de concentrer notre attention particulièrement sur la mine Kinross Gold Maricunga, sur son évolution et ses interactions avec d'autres

acteurs, sur les problèmes sociales, environnementales et économiques et sur les défis associés à ses activités.

## 6.2 Kinross Gold Maricunga: les caractéristiques principales associées à l'emplacement de la mine

### La carte: Kinross Gold Maricunga dans le contexte plus grand de la troisième région



Kinross Gold Maricunga est une exploitation minière d'or à ciel ouvert située dans le district Maricunga de la Région III, approx. 120 km à l'est de Copiapó, la capitale de la région. Copiapo se trouve à approx. 800 kilomètres nord de Santiago, la capitale de Chili. La mine est située à approx. 4.200 mètres (près de trois miles) d'altitude dans les Andes, dans l'un des climats les plus secs de la terre. La topographie de la zone se compose de terrain montagneux abrupt avec des pentes allant jusqu'à une pente de 35%. La région est en grande partie dépourvue de végétation, à l'exception des ressorts

alimentés de marais qui se trouvent au long des étages de la vallée. La faune est clairsemée. Il a été signalé que, dans l'été, les vents atteignent des vitesses dépassant 96 km/h, et en hiver la température peut descendre jusqu'à -29 degrés Celsius ou moins<sup>213</sup>. Les visiteurs de la mine exigent un examen physique avant de faire l'ascension et un autre quand ils arrivent, et les ouvriers sont contrôlés quotidiennement par le personnel médical pour trouver des signes de mal d'altitude<sup>214</sup>. Comme la carte présentée ci-dessus l'indique, la Ceinture des volcans Maricunga est en train de devenir une région de développement majeur des mines d'or au Chili<sup>215</sup> et, dans cette région, Kinross Gold - comme un exploitant de deux mines dans la région, et en tant que développeur de deux autres projets - a émergé comme l'acteur principal. Une discussion sur le développement de la mine Maricunga et de la présence de Kinross Gold est offerte ci-dessous dans ce rapport<sup>216</sup>.

L'accès à la propriété Kinross Gold Maricunga se fait par 156 km de chemin de terre à deux voies connecté à l'autoroute (autoroute C-35), à aprox. 10 km sud de Copiapó (« la rampe de lancement <sup>217</sup> »). Les premiers 96 km de chemin de terre représentent une autoroute publique internationale. À aprox. 60 km du site Kinross Gold Maricunga, la route se bifurque au sud-est, vers l'Argentine, et au nord-est, vers le site de la mine. Les 60 km finals représentent un chemin privé. La mine est située à aprox. 20 km de toute communauté indigène (ou non-indigène), et à aprox. 8 km de la lagune Negro Francisco qui fait partie du parc national Nevado Tres Cruces. La plupart des équipements principaux et du soutien est originaire de Santiago ou d'Antafagasta. La main d'œuvre est attirée par les régions tout au long du Chili, avec la majorité des employés résidant à Copiapó ou à La Serena. En raison de son éloignement, les travailleurs sont transportés à la mine et séjournent pour des périodes dans les installations du camp minier. La mine fonctionne grâce aux deux équipes de douze heures par jour, avec un calendrier de 355 jours ouvrables par an. Il y a 431 employés faisant partie d'un syndicat et 425 sous-traitants qui travaillent à Kinross Gold Maricunga<sup>218</sup>.

Photo : Le chemin de Kinross Gold Maricunga



La source : le site web de Kinross Gold

Il n'y a pas des problèmes concernant la réinstallation des communautés à Kinross Gold Maricunga parce qu'il n'y a pas une communauté située près de la mine. Pour des raisons analogues, les problèmes de sécurité (l'intrusion), communes quant une mine est située à la proximité d'une communauté, ne font pas d'inquiétude à l'exploitation Maricunga. En outre, en raison de l'éloignement de la mine, il n'y a pas de communauté voisine qui pourrait être gênée par les nuisances sonores ou par

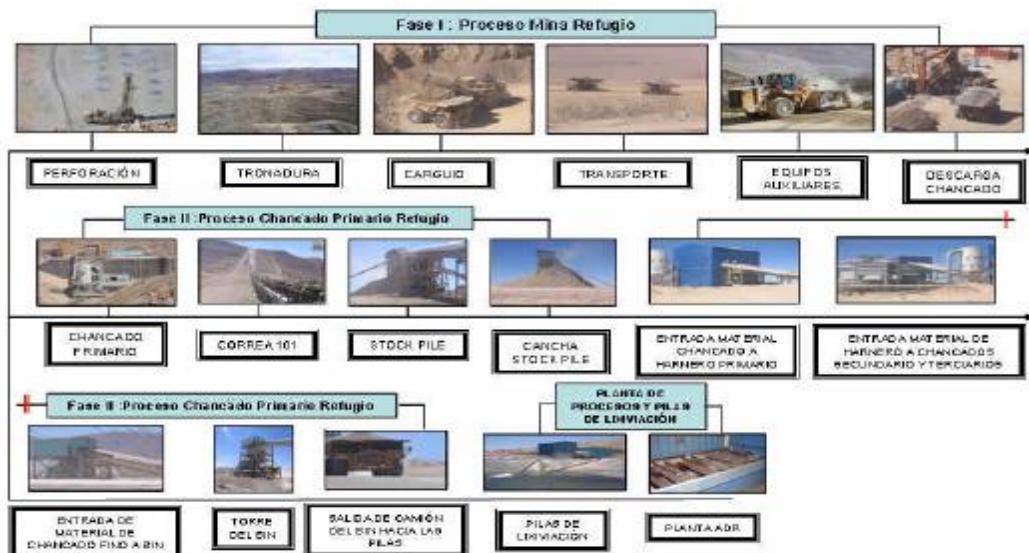
la pollution avec la poussière émanant de la mine. Il ne s'agit pas de suggérer que la mine n'est pas soumise aux exigences des émissions sur l'environnement, mais plutôt de simplement faire remarquer qu'il n'existe pas de village à proximité pour lequel les émissions émanant de l'opération pourrait être une source de friction. Aussi, ce n'est pas de suggérer qu'il n'existe pas des sources de friction (environnementales et autres) entre Kinross Gold Maricunga et les communautés. Cependant, c'est la route vers et à partir de la mine, pas le fonctionnement de la mine elle-même, qui tende à faire l'objet d'irritation. Les problèmes concernant la route Colla sont examinés séparément ci-dessous.

La mine Maricunga a été signalé en 2009 comme ayant une base de ressources importantes de minéraux composée de 6,5 millions d'onces de réserves d'or prouvées et probables et de 2,3 millions d'onces de ressources mesurées et indiquées<sup>219</sup>. La mine trait en moyenne 40.000 tonnes de roches stériles extraites par jour (11 millions tonnes par an). Une étude de préfaisabilité achevée en 2009 a conclu qu'il y avait le potentiel pour une croissance de 50 pour cent de la capacité de traitement à Maricunga, en augmentant la capacité de l'usine de broyage existante et en construisant un nouveau concasseur primaire. Kinross Gold Maricunga a commencé une analyse d'impact sur l'environnement à l'appui de cette expansion possible et s'attend à finir une étude de faisabilité dans la première moitié de 2010. Kinross Gold rapporte qu'elle prévoit que la mine fermera en 2024 (i.e., la dernière tonne de minerai sera placée sur les remblais de lixiviation en 2024 - avec le déclassement et l'entretien à suivre)<sup>220</sup>.

### 6.3 Kinross Gold Maricunga: des aspects techniques

L'opération minière Kinross Gold Maricunga utilise une usine de broyage d'haute altitude et du temps froid en 3 stages, de lixiviation en tas de type tampon, et d'ADR (adsorption - désorption - recouvrement) pour la récupération de l'or (voir le diagramme ci-dessous).

Diagramme reflétant le processus de production minière à Kinross Gold Maricunga<sup>221</sup>



Note: Le diagramme reflète l'extraction (la première ligne), le broyage du minerai (la seconde ligne), et la lixiviation chimique (la troisième ligne).

La technologie de lixiviation en tas de type tampon est également utilisée dans les autres mines de Kinross Gold, tels que ses activités à Fort Knox, en Alaska et Round Mountain, au Nevada<sup>222</sup>. Le processus de récupération utilise le cyanure et la chaux (voir les statistiques d'utilisation ci-dessous). En 2009, la mine Kinross Gold Maricunga a été certifiée comme conforme au Code international de gestion du cyanure, qui traite des problèmes de transport du cyanure vers et à partir de la mine, d'utilisation, de formation et d'élimination (en savoir plus sur le Code, plus tard dans l'étude de cas). Il est rapporté qu'il n'y a pas de mercure dans le minerai de Maricunga. Le climat sec et la génération d'acide faible dans la mine de Maricunga offrent des conditions favorables à l'extraction minière et aux opérations de revalorisation.

**Tableau : Statistiques de performance (consommation) – Kinross Gold Maricunga, 2006 – 2008**

	Consommation totale d'énergie (giga joules)	Effet de serre – émissions (tonnes)	Eau souterraine retirée (mètres cubes)	Eau déchargée (mètres cubes)	Combustible Diesel consumé (mètres cubes)	Cyanure consommée (tonnes - CN)	Chaux consommée (tonnes)	Agents de minage consommés (tonnes)
2008	852.302	89.418	2.006.711	0	13.697	2.967	32.380	8.295
2007	748.635	83.666	1.627.824	0	11.404	280	39.719	6.265
2006	752.484	75.846	37.500	0	11.462	2.225	44.230	5.998

La source : La responsabilité d'entreprise Kinross Gold, tableau des données régionales, 2008

L'eau à Kinross Gold Maricunga est acheminée à partir des trois puits d'eau souterraine situés près de Pantanillo, qui est à approx. 26 km nord de la mine Kinross Gold Maricunga (voyez la carte ci-dessus). La source d'eau souterraine de Pantanillo n'est pas entraînée dans et n'influe pas sur la Laguna del Negro Francisco, ou l'alimentation en eau de la communauté Colla située sur la route vers la mine. Il a été rapporté qu'il existe un niveau élevé d'arsenic naturellement présent dans l'eau apportée de Pantanillo à la mine. Kinross Gold Maricunga possède des installations de traitement de l'eau au site minier qui traitent l'eau avant son utilisation. Ils n'y sont pas signalé des rejets de surface ou souterraines effectués par la mine.

**Tableau : Statistiques de performance (déchets) – Kinross Gold Maricunga, 2006 - 2008 (tonnes)**

	Roche gaspillée minée	Déversements produis	Déchets dangereux jetés sur le site	Déchets dangereux jetés au delà du site	Déchets non-dangereux jetés sur le site	Déchets non-dangereux jetés au delà du site
2008	10.793.205	0	0	79	3.308	0
2007	10.749.750	0	0	15	2.672	0
2006	11.154.000	0	0	12	1.727	0

La source : La responsabilité d'entreprise Kinross Gold, tableau des données régionales, 2008

La mine Kinross Gold Maricunga comprend les installations de lessivage et d'ADR, les installations auxiliaires d'électricité, les ateliers d'entretien, les équipements de bureau et un camp permanent pour les ouvriers (un nouveau camp de 600 personnes sera opérationnel en 2010, à une altitude inférieure à celle du camp en cours)<sup>223</sup>. L'infrastructure existante comprend également le système d'approvisionnement en eau douce (provenant de Pantanillo, traitée par Kinross Gold Maricunga avant l'utilisation), un magasin de camions, un entrepôt et des domaines de repas, un système de concassage et de convoyage et une usine de concassage secondaire/tertiaire et de criblage. (Voir photos ci-dessous). À la suite de la mise hors service de la mine en 2001, des améliorations importantes visant à accroître la capacité de production ont été entreprises et achevées en 2005. Les améliorations comprenaient un système de concassage et de convoyage ainsi que l'infrastructure de concassage secondaire/tertiaire et de criblage. Kinross a récemment approuvé des investissements pour une usine de sulfurisation, d'acidification, de réutilisation et d'épaississement<sup>224</sup>. Comme la quantité de cuivre obtenue à Maricunga va accroître d'une manière significative dans la deuxième partie de 2011, cette usine pourra optimiser la récupération d'or enlevant le cuivre de la solution de filtrage. L'usine commencera à fonctionner probablement vers la fin de 2011.

Photo : L'infrastructure de concassage, de convoyage et de criblage de Kinross Gold Maricunga

La source : La présentation en PowerPoint «Le processus d'eau de Maricunga » de Kinross Gold, mai 2008

Photo : L'infrastructure de concassage, de convoyage et de criblage de Kinross Gold Maricunga



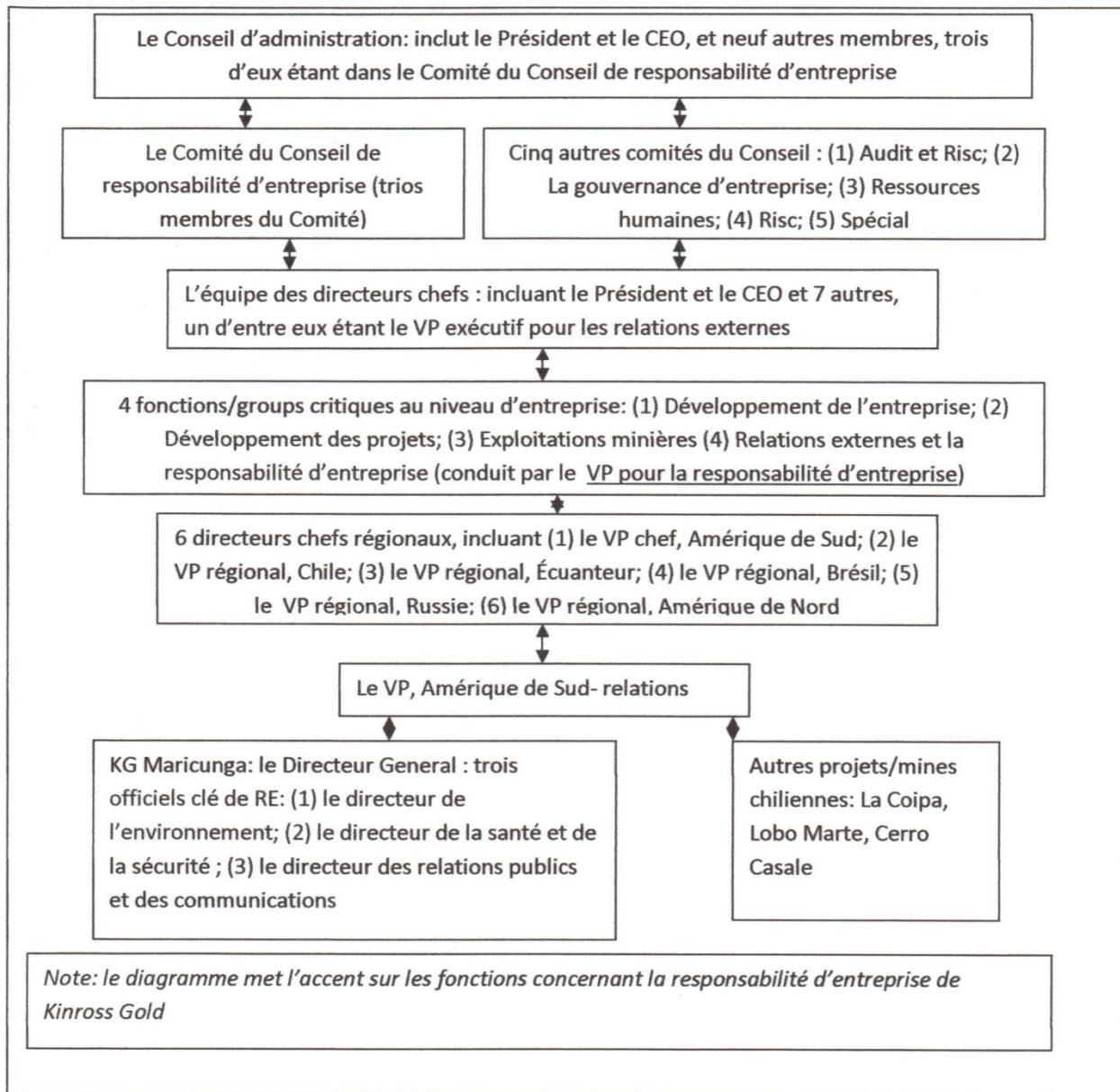
La source : Le site web de Kinross Gold

Depuis 2000, l'électricité a été fournie par le réseau d'alimentation de SIC (Sistema Interconectado Central), par le biais de Guacolda, un fournisseur d'énergie. Auparavant, la mine a été alimentée par des générateurs diesel, ce qui était coûteux, avait des effets secondaires importants concernant les changements climatiques / la consommation d'énergie, et présentait de danger pendant le transport. Maintenant, les générateurs agissent en tant qu'énergie de sauvegarde / d'énergie de remplacement en cas des problèmes avec le réseau électrique. Dans les entrevues pour cette étude de cas, les représentants de Kinross Gold ont dit que pendant les travailles pour la connexion de mine au réseau électrique, ils ont travaillé étroitement avec les communautés Colla affectées pour identifier et protéger les sites culturels et religieux importants. L'électricité fournie à Kinross Gold Maricunga par l'intermédiaire du réseau électrique est basée sur des sources de charbon<sup>225</sup>.

#### 6.4 Kinross Gold Maricunga: Aspects de la prise de décisions concernant la responsabilité des entreprises

La responsabilité des entreprises pour la prise de décisions à Kinross Gold Maricunga est imbriquée dans la structure plus large de prise de décisions au niveau du pays (Chili), au niveau régional (d'Amérique du sud), et aussi au niveau de siège du Conseil d'administration. La prise de décisions au niveau de siège a été décrite précédemment dans cette étude de cas. Comme le diagramme ci-dessous indique, en vue d'assurer la cohérence de prise de décisions dans toute l'organisation, il y a des personnes ou des groupes ou des comités ayant des responsabilités sociales à tous les niveaux. Dans cette vaste structure, au sein de Kinross Gold Maricunga, il y a des gestionnaires et d'autres personnes qui prennent des décisions de responsabilité d'entreprise et les exercent.

## L'hiérarchie de la prise de décision sur la responsabilité sociale de Kinross\*



En ce qui concerne la structure de la prise de décisions pour la responsabilité des entreprises à la mine Kinross Gold Maricunga, le Gestionnaire de l'environnement, le Gestionnaire de la santé et de la sécurité, et l'officier des relations publiques et des communications, répondent tous directement au directeur général<sup>226</sup>. Une responsabilité majeure de l'officier des Relations publiques et des communications est de poursuivre les bonnes relations avec la communauté Colla, plusieurs d'entre eux vivant dans la proximité de la route menant à la mine.

Le Gestionnaire de l'environnement, le Gestionnaire de la santé et de la sécurité et l'Officier des Relations publiques et des communications tous occupent des postes supérieurs au sein de Kinross Gold Maricunga et ils peuvent surveiller et assurer la compatibilité entre leurs rôles et ceux des principaux

centres de responsabilité à la mine Maricunga: le directeur de la mine, le directeur de l'usine, le gestionnaire de maintenance, le gestionnaire du projet, le gestionnaire des finances et de la comptabilité et le directeur des ressources humaines. Bien qu'il existe des accords spéciaux et des relations entre Kinross Gold Maricunga, la communauté Colla et les différents acteurs gouvernementaux (comme mentionné ailleurs dans cette étude de cas), il n'y a pas un Comité pour les parties prenantes à Kinross Gold Maricunga ou un Conseil consultatif communautaire, comme à d'autres opérations de Kinross Gold<sup>227</sup>. En 2010, les plans de la responsabilité du site (élaborés conformément à un guide préparé par l'administration centrale) seront mises en œuvre à la mine Kinross Gold Maricunga et à toutes autres opérations de Kinross Gold<sup>228</sup>.

Un des processus pour déterminer quels projets de la responsabilité des entreprises seront mises en œuvre à la mine Kinross Gold Maricunga, et quels non, implique ce que les officiels de Kinross Gold appellent: un « processus d'évaluation des risques de l'entreprise ». Comme décrit dans les entrevues avec les officiels de Kinross Gold, il est fait sur une base régionale, avec l'aide des directeurs généraux, et couvre tous les aspects: les exploitations, les incidences financières, les implications politiques, sociales, environnementales - avec les directeurs généraux responsables du plan d'action:

Nous demandons: «Quel est le scénario? Quel est l'impact potentiel sur notre affaire? » À moins qu'il existe un alignement entre l'intérêt de Kinross Gold et ce de la communauté à l'égard d'un certain projet, les chances de succès sont réduites. Il n'a pas de sens pour Kinross Gold de faire quelque chose dans la Région III qui est sans rapport avec l'activité minière principale de Kinross Gold<sup>229</sup>.

Ce projet d'évaluation des risques du projet peut être comparé avec « l'approche compréhensive de la gestion des risques » de Kinross Gold, conçue pour minimiser la probabilité que d'événements inattendus impactent sur les performances:

... . Dans tous les pays où Kinross Gold opère, nous effectuons chaque année des ateliers de gestion du risque, qui rassemblent des chefs d'entreprise et des dirigeants locaux, ainsi que des experts extérieurs, pour analyser et classer les tendances et les risques opérationnels, économiques, politiques et sociales qui pourraient affecter les performances actuelles ou les plans futures. En tant qu'élément clé du plan de gestion de chaque site, les risques du site sont vérifiés et transmises chaque mois et les progrès sont suivis<sup>230</sup>.

L'image qui ressort est qu'une approche sur la prise de décisions de la RE à l'échelle d'entreprise est mise en place et elle est intégrée dans les autres processus de prise de décisions de l'entreprise, et comprend des stratégies axées sur les politiques et les stratégies centrales et sur les structures de décision de haut en bas, liées aux réalités, aux initiatives et aux problèmes de bas en haut. Ainsi, les décisions sur la responsabilité des entreprises sont prises par les officiels de Kinross Gold Maricunga, au sein d'une structure plus large, avec des freins plus-vôûtes et des contrepoids en place.

Dans ce contexte, le lecteur est maintenant en mesure d'examiner l'histoire de l'évolution de la responsabilité des entreprises à Kinross Gold Maricunga.

## 6.5 L'approche évolutive de Kinross Gold Maricunga sur la responsabilité des entreprises

### 6.5.1 Des événements liés à la responsabilité des entreprises survenus à la mine Maricunga qui précédent l'implication de Kinross Gold

Nous avons noté que l'approche sur la responsabilité des entreprises et les activités de Kinross Gold Maricunga ne peuvent être comprises que dans des contextes plus larges qui incluent une appréciation plus large du contexte réglementaire sociaux, environnementaux, économiques chilien dans lequel l'entreprise évolue, et une compréhension de la nature distinctive de la société, de ses stratégies et ses politiques au niveau d'entreprise, et de son approche sur la prise de décisions. Tous ces éléments mettent en cadre la responsabilité des entreprises telle qu'elle est pratiquée au niveau local à la mine Maricunga. Mais, bien sûr, la responsabilité des entreprises telle qu'elle est pratiquée au niveau local est également un produit des circonstances environnementales, sociales et économiques uniques rencontrés par cette entreprise en particulier, ses ouvriers, les communautés, les représentants du gouvernement et les parties prenantes qui interagissent d'une manière unique qui conduise à des réponses uniques. Pour mieux comprendre l'évolution de cette approche au niveau local, il est utile de noter quelques événements, des enjeux et des activités clé qui ont eu lieu au fil du temps. À cet égard, nous examinerons d'abord les développements qui ont eu lieu au Refugio (le nom original de la mine), avant l'implication de Kinross Gold, et nous regardons ensuite les principaux développements qui ont eu lieu depuis Kinross Gold a acquis une participation dans l'exploitation minière Maricunga.

<b>Des événements clé dans le développement de la mine Maricunga (avant l'arrivée de Kinross Gold)</b>
1984- Minéralisation d'or trouvée à Maricunga, des droits obtenus par Compania Minera Refugio (CMR)
1989-CMR signe un accord avec Bema Gold pour explorer la propriété Maricunga
1993-CMR vend à Amax/Bema qui forment <b>Compania Minera Maricunga (CMM)</b> chacun avec 50%
1994-CMM demande une évaluation d'impact environnementale (EIE) non-obligatoire pour Maricunga
1994-COREMA approuve CMM EIE.
1996-2001 CMM opère, produit approx. 920.000 onces d'or de 46 millions tonnes de minerai
1997-Colla bloque la route/ procès contre CMM
La source : diverse

Dans la période antérieure à l'implication de Kinross Gold, il y a eu trois événements importants à noter: l'un appartient à la nature et au contenu de l'évaluation originale de l'impact sur l'environnement (EIE) qui a été présenté par le propriétaire/opérateurs de la mine d'origine (Amax / Bema); le second se rapporte à une vieille source de friction entre Amax / Bema et un membre de la communauté Colla concernant la route vers la mine; le troisième se réfère à des allégations selon lesquelles, en 1996, l'entreprise minière s'est opposée à une demande regardant l'eau formulée par la communauté Colla au gouvernement chilien.

L'EIE originale qui a été présenté par Amax / Bema regardant la mine Refugio (comme il s'appelait à l'origine) a précédé l'exigence légale d'une telle EIE. Comme indiqué antérieurement, ce n'est qu'en 1997 que les EIE ont été considérées comme obligatoires pour les exploitations minières et

des autres projets. Peut-être en anticipant que les EIE seront finalement obligatoires, ou peut-être en reconnaissant que la soumission d'une EIE représentait une bonne entreprise et une décision éthique à prendre même si elle n'était pas juridiquement nécessaire, Amax / Bema a élaboré volontairement et a soumis une EIE au COREMA (le bureau régional de l'Agence nationale de l'environnement, CONOMA), en 1993. Elle a été approuvée en 1994. Il y a eu de nombreuses déclarations<sup>231</sup> soumises par Amax / Bema / Kinross Gold et approuvées en ce qui concerne le fonctionnement de la mine Maricunga depuis celle de 1994, comme des divers ajustements et expansions du projet ont été prises (par exemple, l'électrification, un nouveau camp minier, l'extraction de minerai provenant de deux fosses, Verde et Pancho). Il convient de noter qu'au Canada, le gouvernement fédéral a également commencé l'EIE comme un instrument volontaire, et n'a devenu loi qu'après des contestations judiciaires. Ainsi, l'expérience canadienne de transiter d'un processus volontaire à un processus obligatoire d'EIE, et le faire après des contestations judiciaires, n'est pas très différent de l'expérience chilienne.

L'EIE initiale continue d'être un document de base concernant la manière d'aborder les activités environnementales de la mine. Par exemple, un plan de restauration pour les activités minières actuelles a été approuvé en 2002 à partir des engagements pris dans l'EIE original de 1994<sup>232</sup>. Le plan original abordé la fermeture des activités physiques telles que les travaux de terrassement, mais n'a pas abordé la fermeture chimiques du tas. Un plan de fermeture concernant la stabilisation chimique du tas a été préparé et a été soumis à COREMA. Les officiels des organismes qui font partie de COREMA sont en train d'examiner l'approche sur la stabilisation chimique proposée et d'autres discussions avec les organismes sont attendues préalablement à une décision concernant le plan de la stabilisation chimique, mais Kinross Gold rapporte que la soumission du plan de stabilisation chimique est considérée par les fonctionnaires compétents comme s'inscrivant dans le cadre ses engagements pris dans l'évaluation initiale d'impact sur l'environnement. Il n'existe pas d'exigences regardant les garanties financières pour assurer les coûts de restauration des sites au Chili à l'heure actuelle, mais l'entreprise fait des rapports sur ce coût<sup>233</sup>.

La deuxième évolution importante qui a eu lieu avant l'implication de Kinross Gold est représentée par un premier niveau de friction entre un résident Colla qui vivait à côté de la route menant à la mine. Selon les entrevues pour cette étude de cas, le résident Colla ait été bouleversé par le niveau élevé du trafic minier sur un tronçon de route construit par sa famille, pour un usage familial. Bouleversé par le trafic, il a coupé l'accès à la route. Ce litige a été résolu lorsque Amax / Bema a payé une indemnisation au résident Colla.

Un troisième événement qui aurait eu lieu avant l'implication de Kinross Gold est représenté par une demande de la communauté Colla pour des droits de l'eau qui aurait été opposée par un certain nombre d'entreprises minières. Lors d'une réunion pour cette étude de cas dans laquelle ont assisté les officiels de Colla ainsi que ceux de Kinross Gold, ce grief a été envisagé par les Colla et les fonctionnaires de Kinross Gold présents ont souligné que Kinross Gold ne faisait partie du group des entreprises minières qui se sont opposées à l'obtention de l'eau par les Colla en 1996. Ce point semble d'être accepté par les Colla présents à la réunion. Les officiels de Kinross Gold ont effectivement souligné lors de la réunion qu'il était leur avis que le gouvernement chilien devrait garantir les droits d'eau pour les communautés Colla et que Kinross Gold cherche à aider les Colla à obtenir les droits de l'eau.

Un aperçu issu de cette recherche est que si les entreprises peuvent changer les mains (autrement dit, elles peuvent faire des transferts de propriété), les changements de mains ne sont pas tous visibles aux communautés locales concernées, qui donc reportent les griefs liés aux anciens

propriétaires et les appliquent aux nouveaux propriétaires. C'est un défi identifiable en matière de RSE associé aux changements dans la propriété. Le changement de nom de l'entreprise minière (de Refugio à Maricunga) peut indiquer que l'entreprise est "sous une nouvelle direction" avec de propriétaires nouveaux, mais les sentiments peuvent encore subsister et peuvent être difficile à surmonter.

#### **6.5.2 Des événements liés à la responsabilité des entreprises survenus à la mine Maricunga depuis l'implication de Kinross Gold**

Ainsi qu'il ressort même d'un examen superficiel du tableau (en bas) des événements de RE clé depuis Kinross Gold a acquis un premier intérêt à la mine Maricunga en 1998, il y a eu un certain nombre de développements significatifs en matière de la responsabilité des entreprises qui ont eu lieu au cours de la période 1998 à aujourd'hui. Parmi ceux-ci a été la suspension / mise au niveau de la mine, la présence accrue de Kinross Gold et d'autres mines dans la région autour de la mine, la suite des frictions avec certains membres de la communauté Colla concernant la route, une relation de plus en plus formalisée entre Kinross Gold et la communauté Colla, la poursuite d'une relation entreprise-ouvriers positive et non-contradictoire, et une augmentation apparente des activités et des accords de Kinross Gold Maricunga en matière de la responsabilité des entreprises. Ces points sont discutés brièvement ci-dessous.

**Les Principaux événements dans le développement de la mine Maricunga (à partir de la première acquisition de Kinross Gold)**

1998 - Kinross Gold acquiert Amax Gold, acquérant ainsi 50% de la Compania Minera Maricunga (CMM).

1998 - Kinross Gold devient opérateur de CMM.

1999 - CMM est reconnu par la CONAF pour le soutien continu dans la préservation de l'environnement des Hautes Andes.

2001 - Les exploitations minières CMM sont suspendues en raison de la baisse des prix.

2002 - En réponse à la hausse des prix de l'or, CMM reconside et renouvelle l'exploitation de la propriété de Maricunga.

2003 - CMM décide de remettre la mine en opération, env. & 140 millions étant consacrés à l'amélioration du processus.

2003 - Kinross Gold acquiert la propriété de 50% de la mine Coipa (également dans la ceinture volcanique Maricunga).

2004 - Le gouvernement du Chili accorde la propriété foncière limitée à la communauté Colla, à la suite de longs processus de démarcation.

2004 - Plainte de la Colla ré: la poussière de la route Kinross, l'enquête effectuée par COREMA trouve que les preuves sont insuffisantes.

2004 - CMM effectue des études visant à identifier des projets de développement durable à Rio Colla Jorquera.

2005 - CMM ré-ouvre, à la suite d'un investissement / mise au niveau de \$ 10,1 millions.

2005 - CMM et Colla Rio Jorquera conviennent sur un Protocole de « première génération ».

2005 - CMM et CONAF signent un accord concernant l'environnement ré : la conservation du parc.

2006 - CMM, CONAF et d'autres établissent un comité pour la conservation / utilisation des terres humides des hautes Andes.

**2007 – L'entreprise Kinross Gold finalise l'acquisition de Bema Gold, devenant ainsi propriétaire à 100% de CMM.**

2007 - Kinross Gold acquiert une participation de 49% dans le projet de la mine Cerro Casale (dans la ceinture volcanique de Maricunga).

2007 - Kinross Gold devient propriétaire à 100% de la mine La Coipa (dans la ceinture volcanique de Maricunga).

2007 - Colla plainte sur l'enquête effectuée par COREMA à propos de la route. Les pièces justificatives sont considérées insuffisantes pour procéder en avant.

2008 - CMM et Colla Rio Jorquera conviennent sur le Protocole de « deuxième génération ».

2009 - CMM lance la construction d'un nouveau camp minier à altitude inférieure à celle du camp actuel.

2009 - Le programme d'apprentissage de Tierra Amarilla parrainé par CMM produit sept diplômés miniers.

2009 - Kinross Gold La Coipa et les travailleurs syndiqués négocient une nouvelle convention collective après 24 jours de grève.

2009 - CMM négocie un accord avec Sindicato de Trabajadores de CMM ré : l'horaire de travail.

2009 - Le renouvellement de l'accord CMM-CONAF sur les parcs.

2009 - Kinross Gold devient propriétaire à 100% de la mine Lobo-Marte (près de CMM).

2009 - CMM est certifié sous le Code International du Management de la Cyanure.

2009 - CMM reçoit le prix de sécurité donnée par les autorités chiliennes à cause d'aucun jours perdus à la suite d'accidents.

2009 - CMM conduit des ateliers des parties prenantes concernant le développement durable de Tierra Amarilla.

2009 - CMM effectue une étude de faisabilité et la préparation de l'EIE concernant une expansion importante.

2010 - CMM, CONADI et Colla forme de le Conseil de l'environnement, parvenant à un accord ré: entretien de la route C-611.

2010 - CMM négocie le nouvel accord de 4 ans avec le Sindicato de Trabajadores de CMM.

2010 - Kinross Gold (Chili) fait un don de \$ 707.000 à la suite du Tremblement de terre au Chili.

2010 - Kinross Gold réduit sa participation dans le projet de la mine Cerro Casale à 25%  
Source: Divers

Il est important de noter la présence accrue de Kinross Gold et d'autres entreprises minières dans la région de la ceinture volcanique Maricunga. À cause de cette présence soutenue, Kinross Gold a l'opportunité de faire des économies d'échelle en ce qui concerne les investissements pour la formation et l'infrastructure humaine et de construction (e.g. la production d'électricité, des investissements pour l'amélioration des routes, des communautés). Il est aussi probable que la visibilité de Kinross Gold et la recognition de son nom par les membres de la communauté soient en croissance. Des entrevues avec les membres de la communauté suggèrent que quelques-uns ne font pas la différence entre les mines de Kinross Gold et autres projets minières. Ainsi, un problème d'une certaine exploitation minière peut être considéré un problème de toute l'entreprise. On en dira de plus sur les implications au parcours de l'étude de cas.

Le fait que la Ceinture d'or Maricunga est devenue un point focal de l'activité minière d'un certain nombre d'entreprises minières différentes suggère également que les entreprises ont un besoin croissant pour travailler en collaboration étroite pour mieux répondre à leurs impacts. Du côté positif, ce type de coopération peut permettre des réponses au-delà de la capacité d'une seule entreprise (par exemple, le développement d'une usine de désalinisation, d'une installation hydro-électrique ou d'un établissement d'enseignement). Du côté négatif, il peut aussi signifier qu'un accident environnemental ou social dans une mine peut être considéré par les membres de la communauté comme un problème avec le secteur minier dans son ensemble. Enfin, avec de nombreux projets miniers en cours, on peut enregistrer un impact cumulatif négatif sur l'environnement ou la société (par exemple, la poussière, la circulation routière, la consommation d'eau, l'afflux accru des travailleurs qui viennent d'ailleurs), ce qui été moins d'inquiétude quand un petit nombre de mines était en exploitation dans la région.

Un autre point ressort de la chronologie, c'est qu'ils y seront toujours des frictions entre Kinross Gold Maricunga et certains de la communauté locale Colla qui vivent au long de la route à la mine, concernant le volume du trafic et les impacts environnementaux. Dans le même temps, une quatrième tendance clé visible clairement d'un examen de la chronologie est celle qu'une relation de plus en plus formalisé est en train, à la fois entre Kinross Gold et les communautés Colla au long de la route, mais aussi avec d'autres parties, comme en témoignent un certain nombre de différents accords. Les implications sont discutées plus loin dans l'étude de cas.

Un cinquième point est que Kinross Gold Maricunga semble aborder les problèmes des ouvriers (des conventions collectives, des camps miniers) sans des grèves ou des interruptions de service et reçoit la reconnaissance de son bilan positif en termes de la santé et de la sécurité des ouvriers.

Une dernière observation est que le nombre et la variété des activités, des initiatives et des accords concernant la responsabilité des entreprises, réalisés avec la participation de Kinross Gold Maricunga semblent augmenter au fil du temps. Cela peut refléter le fait que, en tant que chercheurs, nous sommes plus conscients et, donc, dans une meilleure position de rapporter sur ces événements et initiatives qui ont eu lieu ou ont été mises en place depuis la recherche pour cette étude de cas a commencé, malgré le fait que tout effort a été fait pour identifier et faire rapport sur les activités qui ont commencé avant la date de la recherche.

Avec cet arrière-plan, nous sommes maintenant dans la position d'examiner les problèmes de la responsabilité des entreprises liés à la mine Kinross Gold Maricunga.

## 7.0 Analyse des problèmes

### 7.1 Analyse des problèmes: les problèmes de la communauté indigène Colla

Entre autres choses, le rapport de 2009 d'auditeur qui a examiné les activités de Kinross Gold Maricunga concernant la conformité des opérations de l'entreprise au Code international de gestion du cyanure, a déclaré que « Les principales parties prenantes (de Kinross Gold Maricunga) sont les personnes indigènes Colla, qui détiennent des droits juridiques sur les terres entourant le site de la mine. [Kinross Gold Maricunga] entretient une relation étroite avec les communautés Colla, et .... le directeur général de Kinross Gold [Chili] s'implique personnellement dans un processus continu d'engagement »<sup>234</sup>. S'il est exagéré de décrire la Colla comme les parties prenantes « primaires » de Kinross Gold Maricunga - les actionnaires, les ouvriers et le gouvernement, par exemple, étant d'autres principales parties prenantes - il ne fait aucun doute que la communauté Colla est une partie prenante principale de Kinross Gold Maricunga.

Les opérations de Kinross Gold à l'égard de sa mine Maricunga et de ses autres mines et projets miniers dans la région, et les activités des communautés Colla dans la région sont étroitement liées. En ce qui concerne la question de l'impact de Kinross Gold Maricunga sur la Colla, par exemple, si les membres de la communauté Colla choisissent de bloquer la route de la mine, de lancer des poursuites contre l'entreprise minière, ou de ne pas soutenir les nouveaux projets miniers qui traversent leur territoire, ce pourrait avoir un impact significatif sur Kinross Gold. Comme l'on a noté plus tôt, avant l'implication de Kinross Gold comme propriétaire dans la mine Maricunga en 1998, un membre de la communauté Colla a fait le blocus de la route de la mine (une problème concernant le trafic vers et à partir de la mine) étant, en fait, un poursuite par ce membre Colla contre les propriétaires précédentes de la mine, Amax / Bema, (conduisant à un accord). Kinross Gold elle-même a reconnu publiquement que l'obtention des droits du chemin de la communauté Colla pour un autre projet d'exploitation minière dans le voisinage peut représenter un défi important en termes de difficultés de négociation et du temps consommé<sup>235</sup>.

La relation entre Kinross Gold Maricunga et la communauté Colla est une histoire en évolution qui, au fil du temps, semble de passer des activités *ad hoc* et des discussions à une approche plus structurée, reposant sur des accords<sup>236</sup> et des engagements<sup>237</sup> plus formels couplés avec l'utilisation du processus de délibération plus formel et délibérative pour les discussions<sup>238</sup> et pour la résolution des conflits<sup>239</sup>. Peut-être, ce formalisme croissant dans la relation entre Kinross Gold et la Colla est le reflet d'une évolution parallèle et de plus en plus formelle de la relation entre le gouvernement chilien et la communauté Colla. Par exemple, en 2004, après des années de négociation, le gouvernement chilien a reconnu et a accordé la propriété des certaines terres dans les vallées adjacentes à la mine Kinross Gold Maricunga, à la communauté Colla<sup>240</sup>. En outre, en 2009, le gouvernement chilien a ratifié la Convention 169 d'OIT, comme indiqué précédemment. La ratification de la Convention no. 169 est susceptible de conduire à plus de « légalisation » (reconnaissance juridique) des protections pour les groupes indigènes

tels que les Colla, vis-à-vis des ressources et d'autres projets sur, ou près de leur territoire. Ainsi, la propriété et peut-être d'autres droits de la Colla sont de plus en plus reconnus par la loi, et un argument peut être fait que la position de négociation de la Colla vis-à-vis des autorités de régulation chiliennes et de Kinross Gold a changé. En effet, un argument peut être soutenu : la position de négociation de la Colla a non seulement changée, mais a été améliorée, et en connaissance de cas, les Colla sont en mesure d'obtenir des engagements plus formels et plus structurés de Kinross Gold et d'organismes chiliens du gouvernement.

Les problèmes courantes de la relation Kinross Gold Maricunga - Colla qui attirent l'attention, tournent autour de :

- La route menant à la mine qui passe à des certains endroits à la proximité des communautés Colla et des logements ou de l'activité agricole - la source des plaintes de Colla concernant la qualité et l'entretien de la route, le degré de la circulation sur elle et la poussière et les autres impacts auxiliaires sur l'environnement, ainsi que les dimensions concernant la sécurité qui lui sont associées - et

- L'accès des Colla à l'eau<sup>241</sup>.

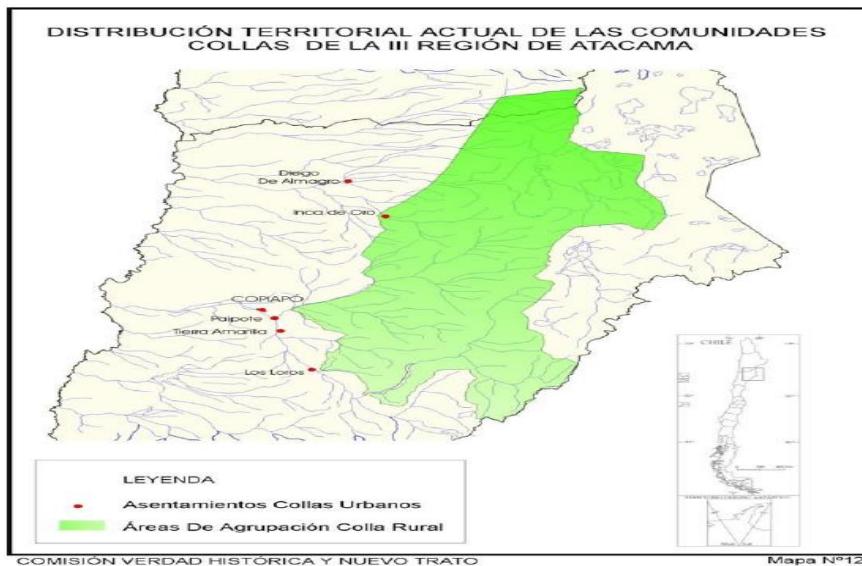
En outre, il est de plus en plus évident que Kinross Gold Maricunga et les membres de Colla ont des conceptions et des perspectives différentes et apparemment contradictoires sur la propriété<sup>242</sup>. Il est utile d'examiner ces problèmes dans le contexte de l'éducation, de l'emploi, des services médicaux, de l'environnement et d'autres activités de renforcement des capacités fournies par Kinross Gold Maricunga aux communautés Colla. Après un bref débat de fond sur les activités Kinross Gold Maricunga-Colla, le centre d'attention va se concentrer sur l'accord entre Kinross Gold et la communauté Colla Rio Jorquera qui a été élaboré et sur son rapport aux problèmes de la route et de l'accès à l'eau.

the focus of attention is on the Kinross Gold-Colla Rio Jorquera agreement that has been developed and its relation to the issues of the road and water access.

### 7.1.1 Le contexte

Les chercheurs affirment que les peuples indigènes ont vécus dans le nord du Chili de 10.000 ans<sup>243</sup>, avec la preuve de leur engagement dans le secteur minier depuis les premiers temps<sup>244</sup>. Les peuples Colla ont été décrits comme un groupe nomade dans le nord des Andes, qui a occupé le territoire de la Région III, l'Atacama, y compris les vallées en dessous de la mine Maricunga, depuis le 19ème siècle (voir la carte ci-dessous<sup>245</sup>).

**Carte: La distribution territoriale des communautés Colla dans la Région III de l'Atacama**



La source: La Commission Verdad Historica y Neuvo Trado (2003)<sup>246</sup>

Ils y sont environ 3000 personnes Colla vivant au Chili<sup>247</sup>, soit environ 0,46% de la population indigène totale du Chili<sup>248</sup>. Les personnes indigènes représentent 4,6% de la population totale du Chili. La Colla représentent environ 1,26% de la population de région d'Atacama<sup>249</sup>. Comme la carte ci-dessus indique, la quasi-totalité des Colla se trouve dans la région d'Atacama. Il existe plusieurs communautés indigènes Colla sur la route de la mine Maricunga<sup>250</sup>, la concentration étant à Rio Jorquera (où 30 familles vivent) et à Wayra Manta Tujsy de Tierra Amarilla.

Des études suggèrent que les activités de subsistance importantes de la population Colla tournent autour de l'élevage du bétail (ovins, caprins, bovins), des échanges de biens, de l'agriculture et de l'exploitation minière<sup>251</sup>. Dans les régions rurales Colla, une étude suggère qu'il y a en moyenne cinq personnes par ménage, avec des maisons construites en bois, en boue, en étain grappillé et en métaux, avec un sol de terre<sup>252</sup>. Souvent, il n'y a ni d'électricité, ni d'eau courante, et plus de la moitié n'a pas de système d'égouts<sup>253</sup>. Nous avons noté plus haut l'incidence significativement plus élevée de la pauvreté dans les personnes indigènes du Chili par rapport à leurs homologues non-indigènes. Selon une étude de Kinross Gold, on estime que 70% des Colla manque une compréhension de base de la terminologie juridique et des contrats<sup>254</sup>.

**Photo: Une résidence Colla Rio Jorquera visible du chemin<sup>255</sup>**



La religion est un élément central de la vision du monde de la communauté Colla, avec les principales divinités étant la Pachamama (la Terre Mère) et l'Inti (le Soleil). Le concept Colla sur la religion se traite d'un lien profond entre les personnes, les animaux et la nature<sup>256</sup>.

**Photo: Colla Rio Jorquera: Animal de sacrifice offrit à Pachamama<sup>257</sup>**



Les Colla ont exprimé leur gratitude spirituelle particulière vers les minéraux précieux situés sur leurs terres, comme indiqué dans cette déclaration d'un aîné Colla:

*« Le minéral est quelque chose qui peut vous montrer beaucoup de choses. C'est comme ramasser un don de la terre, qui est offert pour vous libérer avec affection. Il est là, vous arrivez à lui et vous le prenez. Il est prêt pour vous comme une offrande. Il est également l'occasion de célébrer la vie, c'est comme une nouvelle naissance, quelqu'un qui est né de nouveau, il pourrait être reproduit à nouveau. Vous pouvez savoir qui il est, vous pouvez savoir si il est bonne ou mauvaise, il faut que vous sachiez qui vous êtes, dans un sens plus profond »*<sup>258</sup>.

Pendant que les Colla se sont depuis longtemps engagés dans des activités minières, comme indiqué précédemment, un membre Colla a déclaré officiellement que, dans le cas des gisements d'or de Maricunga, il n'y avait pas, à son avis, une quantité ou une qualité suffisantes pour justifier, par les Colla, des activités minières<sup>259</sup>.

#### 7.1.2 Les activités de Kinross Gold par rapport à Colla

Conformément au septième principe des Principes directeurs pour la responsabilité des entreprises de Kinross Gold, Kinross Gold s'est engagée à respecter les points de vue et les droits culturels et historiques des personnes affectées par ses activités - en particulier, les populations indigènes<sup>260</sup>. Dans « S'assumer la responsabilité », le premier Rapport de Kinross Gold sur la responsabilité des entreprises (publié en 2008), un fonctionnaire de Kinross Gold est cité : « .... [U]n de nos objectifs principaux à Maricunga est d'aider les communautés indigènes environnantes à devenir économiquement auto-suffisantes »<sup>261</sup>. On doit noter que les Colla ne représentent une entité homogène : ce sont des Colla qui vivent dans des villes et des Colla qui vivent dans des communautés rurales et même dans la catégorie rurale on peut trouver des différences d'une communauté à l'autre. Dans l'étude de cas, l'accent est mis sur la communauté de Rio Jorquera, car elle est le groupe avec lequel Kinross Gold a des interactions significatives. En 2008, Kinross Gold Maricunga a nommé un fonctionnaire pour les relations publiques et les communications dont les activités se concentrent presque exclusivement sur les interactions avec les Colla dans le voisinage de la mine<sup>262</sup>.

Kinross Gold a déclaré sa participation dans un grand nombre d'activités de renforcement avec les membres de Colla, tels que<sup>263</sup>:

- Aider à lancer des activités locales entrepreneuriales /agricoles, comme l'assistance de Colla de Rio Jorquera dans la construction d'un barrage de 50.000 litres, d'un étang d'irrigation, et dans la plantation de luzerne<sup>264</sup>;
- L'assistance pour l'amélioration des opportunités éducatives pour les jeunes, offrir des bourses annuelles à des étudiants Colla, et des pensions alimentaires mensuelles à 12 familles Colla pour couvrir les frais de transport vers les écoles locales et les frais du déjeuner pour leurs enfants d'âge scolaire. En 2008, 50 bourses ont été octroyées à des étudiants Colla. Deux diplômés travaillent maintenant pour Kinross Gold Maricunga dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement<sup>265</sup>;

- Fournir une assistance financière et en nature aux communautés indigènes locales ou aux leurs représentants, y compris les Colla de Rio Jorquera, la Colla Wayra Manta Tujsy et l'Association multiculturelle des indigènes;
- Le soutien de la communauté Colla par le biais de PRODESAL, un projet de la municipalité de Tierra Amarilla mené par le gouvernement chilien. Cette alliance public-privé organise des visites bimensuelles dans les zones rurales d'un vétérinaire et d'un ingénieur agronome. La planification est en cours pour fournir d'assistance médicale dans le futur;
- Dans la communauté de Rio Colla Jorquera, Kinross Gold travaille avec des organisations locales et des Chefs pour améliorer "l'alphabétisation juridique" à travers des séminaires de formation animés par des experts extérieurs;
- Fournir aux Colla une assistance pour la clôture et la surveillance de leurs terres, suite à la décision de 2004 du gouvernement chilien d'accorder les droits de propriété aux résidents locaux dans les vallées qui avoisinent les mines;
- Dans la communauté Colla Wayra Manta Tujsy, le soutien d'un programme visant à aider les résidents à gérer leurs puits, de produire des biens du ménage et d'apprendre des nouvelles méthodes d'élevage; et
- Fournir, au nom de l'Association multiculturelle des indigènes, un appui à la Chambre pour la santé traditionnelle où les méthodes de guérison traditionnelles sont pratiquées et enseignées.

Photo: Bourse Kinross Gold Maricunga pour un élève Colla<sup>266</sup>



Photo: Clôture Colla Rio Jorquera<sup>267</sup>



### **7.1.3 L'activité conduisant à des protocoles**

Les entrevues avec les chefs de Colla Rio Jorquera révèlent que la version initiale du protocole a été élaborée en 1996, lorsque les propriétaires de la mine étaient Amax / Bema et Kinross Gold n'était pas impliquée dans la propriété de la mine<sup>268</sup>. Toutefois, le Protocol original de 1996 n'a pas été signé. La transition vers une approche plus formelle dans la structure des relations entre Kinross Gold Maricunga et la Colla semblait prendre ampleur en 2004, quand Kinross Gold Maricunga a mené une étude pour identifier des projets concernant la durabilité de la communauté Colla de Rio Jorquera<sup>269</sup>. En conséquence, le premier protocole Kinross Gold Maricunga - Colla a été convenu par les parties en 2005<sup>270</sup>.

Photo: Signature du protocole: Colla Jorquera Rio et Kinross Gold Maricunga<sup>271</sup>



Comme les entrevues avec les résidents Colla Rio Jorquera ont révélé, l'une des attractions de l'élaboration d'un protocole Kinross Gold Maricunga-Colla a été d'obtenir, par écrit, les détails des arrangements qui jusque là n'avaient pas été mises sur le papier, en diminuant ainsi les problèmes que la Colla avait expérimentés lorsqu'ils traitent avec un entier casting des représentants des entreprises, qui peut ou ne peut pas avoir été familier aux arrangements convenus plus tôt par les officiels d'une autre entreprise. En 2005, à la continuation de l'étude d'identification des projets menée par Kinross Gold Maricunga en 2004, l'entreprise a fait un don en matériel agricole (matériaux pour clôture), et a fourni un appui à l'installation d'une fontaine d'eau communautaire, destinée à aider la Colla de Rio Jorquera dans la culture de la luzerne et les champs du pâturage pour les animaux d'élevage<sup>272</sup>. Depuis 2006, les fonctionnaires de Kinross Gold Maricunga ont participé à un groupe de travail avec la Colla de Rio Jorquera, en participant à de réunions mensuelles pour discuter les problèmes de la communauté<sup>273</sup>. En juin 2008, le premier protocole a été remplacé par un second protocole entre Kinross Gold et Colla

Rio Jorquera<sup>274</sup>. En effet, le protocole de 2008 peut être considéré comme se fondant sur l'expérience gagnée à partir du protocole de 2005.

#### 7.1.4 Le protocole de 2008 entre Kinross Gold Maricunga et la communauté Colla de Rio Jorquera<sup>275</sup>

À certains égards, le Protocole de 2008 entre Kinross Gold Maricunga et la communauté Colla pourrait être décrit comme une version chilienne des accords de l'impact et des prestations qui prévalent entre les entreprises minières canadiennes et les collectivités des Premières Nations du Canada. Le protocole Kinross Gold Maricunga-Colla a été signé par le directeur général de Kinross Gold Maricunga, Jorge Aceituno Sandoval, et le président de la communauté de Rio Jorquera, Patricia Cruz Núñez, après l'examen et l'approbation à travers du processus de délibération Colla (l'assemblée communautaire Colla). Du point de vue des gendres, il est intéressant de noter que sur le côté de Colla, le rôle clé de négociation a été joué par une femme. À partir de novembre 2008, le principal point de contact Kinross Gold Maricunga pour toutes les problèmes liés à la Colla est le manager des relations publiques et des communications de Kinross Gold Maricunga, qui est aussi une femme.

L'accord part du principe explicitement déclaré que le développement durable au sein de la communauté Colla ne dépend pas seulement de la communauté, mais aussi de ses relations avec les organismes publics et privés et que Kinross Gold Maricunga reflète dans ses politiques de responsabilité sociale la règle du développement communautaire Colla en travaillant ensemble à travers les tables de dialogue (par exemple, les groupes de travail). Les objectifs principaux de l'accord sont d'assister socialement la communauté, de préserver et de promouvoir le développement durable et de respecter et de soutenir la culture, les valeurs et les principes de la communauté Colla.

Conformément au protocole, les parties conviennent de travailler en collaboration à travers des tables de dialogue, dans lesquelles Kinross Gold Maricunga accepte, par le biais des réunions mensuelles, d'aider la communauté à mettre en œuvre des projets communautaires, d'aider les entrepreneurs, d'aider à la formation et à l'emploi, par des bourses d'études, des éco-projets touristiques, par fournir des visites médicales au domicile sur le territoire de la communauté (idéalement, tous les trois mois), et d'aider financièrement les Colla pour obtenir les droits spécifiques de l'eau pour leur territoire.

#### 7.1.5 Les problèmes actuels et leur solution<sup>276</sup>

##### 7.1.5.1 La route

Comme indiqué auparavant, tandis qu'au parcours des années Kinross Gold Maricunga a fourni d'assistance pour l'éducation, pour l'emploi, pour le soin médical, pour l'environnement ainsi qu'autres formes de soutien à la communauté Colla, les problèmes actuels qui retiennent le plus l'attention tournent autour de la route menant à la mine qui passe à certains points à la proximité des logements Colla et de l'activité agricole, et autour de l'accès à l'eau. Nous avons vu que la route de la mine a été la source des plaintes en cours concernant le trafic et la poussière soulevée par les véhicules associés à Kinross Gold Maricunga et les dommages subis par la communauté Colla, le bétail et les cultures situées près de la route<sup>277</sup>. Kinross Gold-Maricunga a un accord avec le Ministère chilien des Travaux publics pour

l'entretien de la route, conformément à lequel le Ministère des Travaux publics procède à l'entretien, et Kinross Gold contribue une somme d'argent pour l'entretien des routes. Comme indiqué précédemment dans l'étude, les plaintes de la communauté Colla de 2007-2008 portant sur les dommages causés par la poussière des véhicules menant à la mine Maricunga de Kinross Gold ont été étudiées par les autorités chiliennes de l'environnement qui ont conclu qu'il n'y avait pas des preuves suffisantes pour soutenir les plaintes contre l'entreprise.

L'entretien de la route menant à la mine Kinross Gold Maricunga implique le ré-profilage de la route (ex. le ré-surfaçage, en utilisant des niveleuses) et l'application régulière d'eau pour maintenir en bas la poussière. La communauté Colla plainte que la méthode utilisée par le Ministère des Travaux publics pour le ré-profilage a été fait avec négligence, en laissant des tas de roches et des trous dans la route. Une autre approche qui est actuellement à l'étude consiste d'en appliquer un agent de surface chimique à la route qui empêche la poussière de se soulever et réduit le gonflement de la route. Toutefois, au moment de la recherche pour cette étude de cas, cette option pour la surface est encore à l'étude et aucune décision n'a été faite. En 2009, des nouvelles plaintes au sujet de la dégradation des routes ont été soulevées par la communauté Colla Rio Jorquera et la Colla a obtenu les services d'un biologiste consultant pour documenter les incidents concernant la dégradation de l'environnement. À la demande de Colla, cela a conduit à une entente tripartite entre les trois parties (Colla Rio Jorquera, Kinross Gold Maricunga et les représentants du gouvernement de Chili), pour examiner et traiter la plainte. Un chercheur de ce projet a eu la possibilité d'assister et d'observer une partie d'une des réunions tripartites tenues dans l'application de cet arrangement. Lors de cette réunion, un total de 13 personnes des trois parties était présent - quatre représentants de la communauté Colla Rio Jorquera, cinq fonctionnaires du gouvernement (de la Société nationale et du Ministère des Travaux publics) et quatre représentants de Kinross Gold Maricunga.

Un représentant du Ministère des Travaux publics (routes) a joué le rôle de médiateur de la réunion entre les parties. Dans le cadre de la réunion qui a été observée par le chercheur, le problème principale en discussion était de savoir si Kinross Gold Maricunga passerait de l'approche actuelle à l'entretien des routes à l'approche chimique de surface. Une des principales conclusions de la réunion a été un accord pour une série d'inspections tripartite qui aura lieu au sujet d'une longueur de 65 kilomètre de route pour examiner la dégradation et pour développer des modalités de réparation appropriées. Ainsi, les parties ont créé un processus de contestation tripartite de résolution qui est en place au moment de la rédaction. À l'opinion du chercheur qui a observé le processus, la réunion s'est déroulée dans une manière calme, professionnelle et constructive de la part des tous les participants.

En 10 Mars 2010, dans le cadre de l'accord de négociation tripartite qui a commencé en 2009 entre la communauté Colla de Rio Jorquera, les autorités du gouvernement chilien et Kinross Gold Maricunga, un accord a été annoncé pour l'entretien de la route de la mine, prévoyant l'amélioration de la route à partir du point de vue de la sécurité, ainsi que de traiter et de réduire les effets environnementaux sur la Colla qui vivent au long de la route<sup>278</sup>. À la fin du ce rapport, les chercheurs ont été informés d'une nouvelle dispute entre Kinross Gold et la Colla de Rio Jorquera concernant les modifications à une route secondaire vers le nouveau camp des ouvriers; la communauté Colla soutient que Kinross a transgressé les terres de Colla<sup>279</sup>. Des réunions pour résoudre le problème ont été

préparées entre les représentants du gouvernement chilien, la Colla de Rio Jorquera et Kinross Gold Maricunga.

#### 7.1.5.2 Les problèmes concernant l'accès à l'eau

L'autre problème majeur impliquant Kinross Gold Maricunga et la Colla est l'accès à l'eau. Les conditions du désert d'Atacama sont bien connues, et récemment le gouverneur d'Atacama a exprimé sa préoccupation au sujet des pénuries importantes d'eau dans la zone<sup>280</sup>. Le problème de l'eau pour Kinross Gold Maricunga et Colla fait partie d'une préoccupation plus large de la pénurie d'eau mondiale et régionale et de la concurrence entre les utilisateurs d'eau actuels et potentiels, mais c'est une préoccupation qui est particulièrement aigüe dans les pays qui comprennent les montagnes des Andes, à la lumière des indications que le changement climatique accélère la fonte des glaciers andins<sup>281</sup>. Et les différences dans les besoins en eau et les capacités d'avoir accès à l'eau sont souvent évidentes lorsqu'on compare les grands intérêts industriels, comme les mines, avec les groupes indigènes pauvres.

On a été noté auparavant dans cette étude de cas que des entreprises telles que Kinross Gold Maricunga et des collectivités comme la Colla de Rio Jorquera ont été largement laissées à eux-mêmes pour concilier l'effet des lois qui adoptent une approche axée sur le marché (avec les droits de l'eau vendus aux enchères au plus offrant), comme le Code de l'eau de 1981 mis au point au cours de l'ère Pinochet, avec des lois de la période post-Pinochet qui tentent de répondre aux intérêts et besoins des acteurs autres que les exploitants des ressources, telles que les communautés et les populations indigènes (par exemple, la Loi-cadre de l'environnement de 1993, la loi Indigène de l'année 1993, et la Convention OIT 169, ratifiée par le Chili en 2009)<sup>282</sup>.

On a été noté aussi dans cette étude de cas que les sources d'eau pour les opérations de Kinross Gold Maricunga émanent des puits d'eau souterraine à la proximité de Pantanillo, à 26 km au nord de la mine, et elles n'ont pas d'impact, ni n'appauvrissent pas l'approvisionnement en eau de la communauté de Jorquera Rio. Toutefois, le fait demeure que dans un système de marché de l'attribution d'eau, les entreprises avec des capacités financières, comme Kinross Gold (et d'autres intérêts miniers, et les intérêts agricoles de grande échelle, etc.) peuvent obtenir l'eau pour leurs besoins tandis que les autres, les groupes marginalisés tels que la Colla, doivent être contentes avec très peu.

Les représentants de Kinross Gold Maricunga ont reconnu le problème de pénurie d'eau dans la région d'Atacama<sup>283</sup> et les besoins d'eau de la Colla<sup>284</sup>, et ont exprimé constamment leur soutien pour Colla d'avoir accès à plus d'eau, fourni par le gouvernement du Chili. À un certain niveau, cela peut être formulé comme un problème entre le Gouvernement du Chili et la communauté Colla. Après tout, c'est le gouvernement du Chili qui a adopté le Code de l'eau et c'est le gouvernement du Chili qui a des obligations légales de protéger les peuples indigènes. Les décisions récentes du tribunal chilien suggèrent que la ratification, en 2009, de la Convention 169 de l'OIT pourrait renforcer la position des peuples indigènes sustenant que leurs droits sur l'eau sont dignes d'une protection spéciale de la part de l'État<sup>285</sup>. Ces décisions ont également remis en question l'inviolabilité apparente des droits accordés antérieurement en vertu du Code de l'eau<sup>286</sup>. En outre, il y a récemment eu des discussions concernant

la réforme constitutionnelle au Chili qui, si elles seront adoptées comme loi, transformerait la disponibilité de l'eau fraîche comme un bien public d'importance pour la sécurité nationale, peu importe où l'eau est située.<sup>287</sup>

On peut dire que l'engagement du Protocole de Kinross Gold Maricunga pour aider les Colla dans l'acquisition des droits de l'eau doit être compris dans ce contexte plus large. En termes de leurs actes et leurs paroles, il semble d'être une situation dans laquelle les responsables de l'entreprise Kinross Gold Maricunga comprennent l'imbrication de l'entreprise avec le sort de l'une des principales parties prenantes de l'entreprise - car Kinross Gold Maricunga a expressément indiqué qu'elle comprenne l'importance de l'eau pour la viabilité de la communauté Colla à long terme. Ainsi, l'entreprise se trouve dans une position de tenter à traiter une faiblesse perçue ou une inégalité en termes de distribution, conformément au Code de l'eau, des droits sur l'eau aux personnes indigènes et les autres obligations de l'État de protéger les intérêts des indigènes<sup>288</sup>. La Colla de Rio Jorquera a essayé d'aider Kinross Gold dans l'identification des « pistes » sur les gens qui sont intéressés à vendre leurs certificats d'eau. Cependant, à plusieurs reprises, les vendeurs identifiés à travers des enquêtes de l'entreprise ont leurs propres problèmes avec les certificats de l'eau (par exemple, ils sont hypothéqués), rendant ainsi l'achat des droits de l'eau très difficile.

À un certain niveau, c'est le gouvernement du Chili qui, grâce à ses lois a créé un système dans lequel les développeurs des ressources telles que les sociétés minières ont la position avantageuse, appréciée en fonction de leur capacité à obtenir des droits sur l'eau en comparaison avec les groupes indigènes, et il est également le gouvernement du Chili qui a des obligations juridiques pour protéger les intérêts moins bien lotis comme ceux de la Colla. A ce niveau, on peut attribuer le blâme et la responsabilité de l'accès inadéquate de Colla à l'eau au gouvernement du Chili. Les représentants de Kinross Gold, cependant, semblent reconnaître que la Colla ne fait pas nécessairement une distinction subtile entre le Gouvernement du Chili et Kinross Gold Maricunga sur ce point. En outre, il faut aussi reconnaître que la Colla a la possibilité de rendre la vie difficile pour des entreprises comme Kinross Gold, en refusant de collaborer avec l'entreprise sur certaines projets et thèmes (comme pour le développement des nouvelles mines). Pour cette raison, il semble que Kinross Gold Maricunga reconnaît l'importance d'aider la Colla à obtenir des droits sur l'eau, pour des raisons morales et pratiques, même si, du point de vue technique, cette tâche d'obtenir les droits sur l'eau n'est pas sa responsabilité juridique. En plus d'essayer activement de trouver et d'acquérir des droits sur l'eau pour la Colla, l'entreprise travaille également avec Colla pour développer des barrages et des étangs d'irrigation pour un meilleur usage de l'eau disponible<sup>289</sup>, et étudie la possibilité de développement des usines de dessalement pour les autres projets miniers ou elle est impliquée<sup>290</sup>.

#### 7.1.6 D'autres accords entre Kinross Gold Maricunga et Colla

Le protocole entre Kinross Gold Maricunga et Colla Rio Jorquera constitue le principal instrument mis au point à ce jour qui décrit les intérêts et les relations entre les deux parties. Mais Kinross Gold Maricunga et les Colla sont également impliqués dans d'autres arrangements, bipartite ou multipartite, sur des problèmes d'intérêt commun. Par exemple, depuis 2006, à travers d'un accord

tripartite, secteur public – secteur privé – société civile, a été créé un Comité pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides des hautes Andes dans la région d'Atacama, pour la protection des zones humides situées à proximité de la mine Maricunga (la mine Maricunga est à 7 kilomètres d'une partie de la Laguna Negro Francisco / du Parc national Nevado Tres Cruces)<sup>291</sup>. CONAF (l'Office national chilien des forêts) joue un rôle prépondérant dans cet accord, les autres parties étant Kinross Gold Maricunga, la Colla, Barrick, un tour-opérateur, deux universités, une organisation environnementale, SERNAGEOMIN (le Service national de géologie et des mines), SAG (l'agence chilienne d'agriculture et de bétail), MOP (le Ministère des Travaux publics), et CONAMA (l'Agence de l'environnement).

## 7.2 Analyse des problèmes: les problèmes de la communauté élargie

Alors que la communauté Colla qui vive près de la route menant à la mine représente une des parties prenantes directement affectées par les activités de Kinross Gold Maricunga, l'entreprise a un impact communautaire qui s'étend bien au-delà de Colla. Au niveau économique, l'impact de la mine est de portée nationale (par exemple, par le paiement des taxes, des redevances, par les licences et les autres droits). En ce qui concerne les impôts, Tye Burt, le chef de la direction de Kinross Gold a indiqué que l'entreprise paie environ 52% de ses bénéfices d'opérations à l'État chilien<sup>292</sup>. En termes d'investissements dans l'économie chilienne, le développement initial de la mine dans les années 1990 aurait été de \$ 200 millions<sup>293</sup>, la remise en état après la fermeture temporaire de 2003 aurait nécessité un investissement de \$ 160 millions<sup>294</sup>, selon les estimations, un investissement de \$ 46 millions a été approuvé pour l'installation d'un processus d'extraction de l'or renforcée (SAR) à Maricunga<sup>295</sup>, et un investissement prévu de \$ 350 millions a été identifié comme nécessaire, si une nouvelle extension prévue de la mine aura lieu<sup>296</sup>. Il a également été signalé que Kinross Gold envisage un autre investissement de \$ 2 milliards au Chili pour deux projets de développement<sup>297</sup>. Les salaires et les avantages sociaux offerts aux employés de Kinross Gold Maricunga et aux entrepreneurs sont un autre avantage économique direct pour la communauté<sup>298</sup>. En outre, Kinross Gold Maricunga a donné \$ 174.064 pour la communauté en 2008<sup>299</sup>.

En termes de l'impact social et environnemental dans la région d'Atacama, la ville de Tierra Amarilla a été au centre de l'attention de Kinross Gold Maricunga. Tierra Amarilla est la ville la plus proche au-delà des communautés Colla discutées ci-dessus. Il a une population d'environ 12.000<sup>300</sup>. Tierra Amarilla se trouve à environ 10 kilomètres de Copiapo, la capitale d'Atacama, et à plus de 100 kilomètres de la mine Maricunga. Avec Copiapo, Tierra Amarilla est la rampe de lancement pour les activités de Kinross Gold dans la Ceinture d'or de Maricunga, et en tant que telle, est une source d'emplacement pour les employés de l'entreprise et les entrepreneurs. Les résultats des ateliers de parties prenantes de Kinross Gold concernant la durabilité, qui ont été tenus à Tierra Amarilla en 2008 et en 2009<sup>301</sup> et les entrevues réalisées dans le cadre de cette étude de cas ont révélé un certain nombre de préoccupations sociales et environnementales des résidents de Tierra Amarilla sur les impacts des activités minières sur la communauté, essentiellement concernant les effets de l'activité minière sur les pénuries d'eau, l'effet de la pollution minière sur les résidents (surtout les particules / la pollution par la

poussière), et la nécessité d'emplois dans le secteur des mines et d'une formation adéquate des compétences (éducation) pour les résidents.

Comme indiqué antérieurement, Kinross Gold a reconnu publiquement la gravité des problèmes de pénurie d'eau dans l'Atacama et a indiqué sa volonté d'explorer les modalités disponibles pour résoudre ce problème<sup>302</sup> et a également indiqué sa volonté de participer à la poursuite d'études scientifiques sur les problèmes de l'eau<sup>303</sup>. Les problèmes de la pollution de l'air en Tierra Amarilla proviennent des sources locales (par exemple, Minera Candelaria, située à la frontière de la Tierra Amarilla), pas de Kinross Gold Maricunga. Toutefois, les résultats des ateliers des parties prenantes de Kinross Gold sur la durabilité révèlent que des nombreux citoyens ne font pas de distinction entre les entreprises minières: il y a une tendance de traiter Kinross Gold comme source pour le problème de la pollution, même si, en réalité, elle n'en est une.

En ce qui concerne l'emploi et une formation professionnelle adéquate, Kinross Gold embauche des travailleurs locaux chaque fois possible, mais des nombreux emplois dans les mines de Kinross Gold nécessitent des compétences spécialisées (par exemple, des géologues, des ingénieurs, des spécialistes en concassage et en broyage, des spécialistes en maintenance, des spécialistes en ressources humaines, etc.)<sup>304</sup>. À cet égard, Kinross Gold a travaillé pour résoudre le problème du manque de compétence locale, à travers, par exemple, le parrainage d'un programme d'apprentissage à l'École technique supérieure de Tierra Amarilla, mené par le Centre de formation technique de l'Université d'Atacama, avec les premiers sept diplômés du programme annoncés en Décembre 2009<sup>305</sup>.

**Photo: La cérémonie de graduation du programme d'apprentissage de Tierra Amarilla (Décembre 2009)<sup>306</sup>**



Des commentateurs ont suggéré que « la taille compte » quant on parle de l'impact environnemental et économique des mines, réel et potentiel, sur les communautés du Chili et d'autres pays de l'Amérique latine<sup>307</sup>. Comme la présence de Kinross Gold augmente dans l'Atacama, il semblerait d'exister des capacités, des responsabilités et des opportunités croissantes pour l'entreprise

de prendre un rôle de leader en ce qui concerne les problèmes sociaux, économiques et environnementaux des peuples et des communautés d'Atacama. Les entrevues avec les représentants de Kinross Gold pour cette étude de cas suggèrent une prise de conscience et l'acceptation, de leur part, de ces capacités, responsabilités et opportunités accrues, avec des explorations en cours sur la meilleure manière de procéder à l'avant.

### **7.3 Analyse des problèmes: les problèmes des ouvriers / de personnel contractuel**

En 2008, Kinross Gold Maricunga avait 431 employés syndicalisés et 425 personnel contractuel<sup>308</sup>. Les employés syndicalisés sont membres de deux syndicats (un syndicat grand pour 95% des travailleurs syndicalisés au Maricunga - le Sindicato de Trabajadores Cia Minera Maricunga<sup>309</sup> - et un beaucoup plus petit, pour les membres des services de gestion et de supervision)<sup>310</sup>. Compte tenu de l'éloignement de l'endroit, le travail dans les mines est mené sur une période de sept jours de travail et sept jours de repos, tandis que les superviseurs de gestion travaillent 4 jours par semaine, et ont 3 jours de repos<sup>311</sup>. Le personnel contractuel performe des services tels que: la fourniture de transport des travailleurs vers et à partir de la mine, l'approvisionnement, la conduite et l'entretien des camions Caterpillar, le fonctionnement d'une clinique médicale et les services de restauration à la mine, l'administration des ressources humaines, et le transport de cyanure de sodium vers et à partir de la mine.

Semblable à la relation entre Kinross Gold Maricunga et la communauté Colla, la relation entreprise-ouvriers a une histoire en évolution constante. Les problèmes principaux à l'heure actuelle semblent tourner autour de:

- La santé et la sécurité, et en particulier les changements prévus dans les exigences de sécurité s'appliquant à l'exploitation minière en haute altitude (plus précisément, l'emplacement des camps miniers);
- La rémunération et les avantages sociaux, dans le cadre des négociations concernant l'horaire de travail de 7 jours sur 7, avec 7 jours de repos, et le renouvellement de la convention collective (en 2010); et
- L'ajustement aux changements dans les exigences légales relatives au personnel contractuel.

Grâce à ses valeurs, principes, codes, politiques, lignes directrices et normes, Kinross Gold a pris des engagements de «mettre les gens d'abord »<sup>312</sup> et d'avoir la sécurité en travail des employés comme la principale priorité<sup>313</sup>, d'agir en conformité avec les droits de l'homme<sup>314</sup>, de défendre les droits des employés de choisir s'ils veulent ou non adhérer à un syndicat (la liberté d'association)<sup>315</sup>, de maintenir des bonnes relations de travail<sup>316</sup>, de fournir un moyen de subsistance significatif aux employés, de maximiser l'emploi<sup>317</sup>, les affaires et les opportunités économiques pour les communautés locales<sup>318</sup>, d'assurer que les partenaires et les entrepreneurs adhèrent au normes Kinross Gold de l'environnement, de la santé et de la sécurité et d'offrir une formation à cet égard<sup>319</sup>, d'identifier et de mettre en œuvre les possibilités d'emploi et d'achat locaux<sup>320</sup>, de se conformer à toutes les exigences légales et aux normes de Kinross Gold<sup>321</sup>, d'avoir un environnement de travail qui favorise la diversité<sup>322</sup> et de soutenir la culture d'entreprise qui est celle de l'égalité des chances, sans discrimination<sup>323</sup>. Kinross Gold organise

régulièrement des enquêtes sur l'emploi à l'échelle d'entreprise, dans lesquelles les valeurs, la responsabilité d'entreprise et la sécurité comptent forte en tant que moteurs de l'engagement des employés<sup>324</sup>.

### **7.3.1 La sécurité du travail dans la mine Kinross Gold Maricunga**

Le lieu d'haut altitude de la mine Kinross Gold Maricunga dans les Andes rend les conditions de travail très difficiles, avec des vents dépassant 100 km / h et des températures plongeant jusqu'à -30 degrés Celsius<sup>325</sup>. Tous les deux, le site de la mine et le camp minier actuel (y compris les dortoirs) sont situés à plus de 4.000 mètres d'altitude<sup>326</sup>. En raison de l'haute altitude, Kinross Gold exige que les visiteurs de la mine se subissent à un examen physique avant d'aller à la mine, et les ouvriers sont vérifiés tous les jours des signes de mal d'altitude dans une clinique minière située dans le site de la mine<sup>327</sup>. Les études médicales concernant les mineurs chiliens travaillant à très haute altitude, tels que les ouvriers de Kinross Gold Maricunga, suggèrent que le sommeil en haute altitude est diminué et suggèrent que les mineurs qui travaillent à l'haute altitude ont un risque de maladie aiguë induite par l'altitude<sup>328</sup>. Les chiffres de la Confederación de Minera du Chili (le principal syndicat des ouvriers minières au Chili) suggèrent que l'espérance de vie des mineurs d'haute altitude est de 60 ans - 16 ans de moins que la moyenne nationale - et que l'espérance de vie réduite est attribuable aux conditions de travail à l'haute altitude<sup>329</sup>. Kinross Gold Maricunga est en train de construire un nouveau camp à une altitude inférieure (qui devrait être opérationnel d'ici à Juin 2010)<sup>330</sup>, avec l'emplacement à environ 600 mètres au-dessous de l'emplacement actuel (soit à environ 3500 mètres).

La décision prise par Kinross Gold Maricunga de construire le nouveau camp à un niveau inférieur semble avoir prévu les discussions courantes menées par le gouvernement au sujet d'un nouveau règlement exigeant que les camps miniers doivent se trouver à des altitudes inférieures et, en tant que tel, elle pourrait être interprétée comme constituant un exemple du dynamisme dans la responsabilité sociale des entreprises pour répondre aux besoins des ouvriers. Les discussions de 2008 concernant la substance du règlement ont proposé une nouvelle exigence selon laquelle les camps miniers doivent être construits en dessous de 3000 mètres<sup>331</sup>, ce qui aurait signifié que le nouveau camp de Kinross Gold ne respecte pas la nouvelle réglementation, en dépit des efforts apparents de bonne foi de la part de l'entreprise d'aborder le problème avant que la nouvelle réglementation aurait été annoncée. Si le nouveau règlement était adopté, il deviendrait impératif pour Kinross Gold d'abandonner sa construction du nouveau camp au niveau de 3500 mètres en cours, en faveur d'un autre camp au niveau de 3000 mètres, ce qui serait, en effet, une pénalité pour Kinross Gold qui a pris l'initiative d'essayer d'améliorer la condition des ouvriers en l'absence d'une obligation légale de la faire. Toutefois, selon les rapports les plus récents, le règlement permettra une exception à l'exigence que les camps miniers serrons construits au niveau de 3000 mètres, si les camps construits au-dessus de 3000 mètres, incluent des équipements spéciaux d'oxygénéation dans les dortoirs, et à la condition que les entreprises fournissent, sur place, des cliniques médicales avec personnel médical qualifié, disponibles 24 heures par jour, 365 jours par an (Kinross Gold Maricunga a une clinique médicale sur le site)<sup>332</sup>.

Le transport à la mine Copiapo (175 km) est fourni par Kinross Gold Maricunga (à travers d'un service contractuel), et prend environ trois heures, sur une route très dangereuse. L'accès au site est

amélioré grâce à une nouvelle route d'accès qui élimine le passage par une falaise, avec le résultat attendu : une route plus sûre et une voie qui permettra de réduire le temps de se rendre au site de la mine<sup>333</sup>.

Les entrevues avec les autorités gouvernementales confirment que Kinross Gold Maricunga n'a pas eu des condamnations prononcées en vertu des lois chiliennes de travail ou de la santé et de la sécurité. Les données statistiques de Kinross Gold pour les quatre années 2005 - 2008 révèlent aucun accident mortel à la mine Maricunga au cours de la période, un taux moyen de fréquence des blessures à Maricunga de 1,16, un taux de fréquence du restreint de l'activité de travail de zéro, et un taux de fréquence du traitement médical de 0,37<sup>334</sup>. En août 2009, Kinross Gold Maricunga a été le récipiendaire d'un prix de sécurité de la part du gouvernement chilien (SERNAGEOMIN), basé sur son taux d'accident faible pour l'année 2008, et a également reçu un deuxième prix de sécurité de la part de Chambre de Commerce<sup>335</sup>.

En 30 avril 2009, un opérateur de grue à Kinross Gold Maricunga avait une crise cardiaque à la mine, avant le début de la journée de travail<sup>336</sup>. Selon un compte rendu des médias, le corps ne présentait aucun signe de traumatisme attribuable à des tiers<sup>337</sup>. En mai 2009, il a été signalé que Kinross Gold Maricunga a institué une politique limitant l'alcool et les drogues au milieu de travail<sup>338</sup>. Kinross Gold Maricunga a aussi publiquement mis en lumière ce qu'elle considère d'être des pratiques exemplaires de sécurité des entrepreneurs pour leur travail au site Maricunga. Un article paru dans « Area Minera », un bulletin local en ligne des mines, note que Kinross Gold Maricunga a fait un contrat avec Finning International, une entreprise qui fournit et entretient des machines Caterpillar pour Maricunga: avec un agent contractuel de 103 employés qui travaillent à Maricunga, Finning est signalée comme ayant fait deux ans sans accidents et sans délais à la mine Maricunga<sup>339</sup>.

Pour l'ensemble de ses opérations, Kinross Gold a mis en place un système de gestion de la santé et de la sécurité environnementale (SSE), calqué sur la norme ISO 14001 et OHSAS 18001, qui couvre la politique, la planification, l'implémentation et l'exploitation, les mesures correctives et de contrôle, et l'examen de la gestion, avec des objectifs, des normes de rendement, et des paramètres<sup>340</sup>. Bien que certaines opérations, telles que la mine Paracatu de Kinross Gold, aient obtenu la certification des tiers pour les normes internationales de santé / de sécurité et pour les normes du travail telles que ISO 14001, OHSAS 18001 et / ou SA 8000<sup>341</sup>, l'opération Maricunga de Kinross Gold n'a pas été certifiée. Les entrevues avec les représentants de Kinross Gold Maricunga pour cette étude de cas suggèrent qu'une telle certification pour Kinross Gold Maricunga est envisagée.

Un aperçu utile des pratiques de santé et de sécurité à la mine Kinross Gold Maricunga provient d'un examen des leurs activités à l'égard de la manipulation et de l'utilisation du cyanure. Le cyanure est utilisé pour extraire l'or (ou pour l'lixiviation) du minerai. Les concentrations relativement faibles de cyanure peuvent être très toxiques pour les gens et pour la faune<sup>342</sup>. Pour cette raison, le soin le plus grand doit être accordé à tous les aspects de la production de cyanure, le transport, le stockage, l'utilisation et l'élimination, impliquant une action coordonnée entre les employés et une variété de travailleurs contractuels. Comme indiqué antérieurement, il existe un Code international de la gestion

du cyanure, un programme volontaire dans lequel les entreprises peuvent être vérifiées et certifiées si leurs pratiques de gestion de la sécurité adhèrent aux termes du Code, à partir de la production, à travers l'utilisation et vers l'élimination<sup>343</sup>.

L'opération Kinross Gold Maricunga a été certifiée sous le Code international de gestion du cyanure. Les résultats de l'audit sont rendus publics, et dans le cas de Kinross Gold Maricunga, la vérification a eu lieu en 2008, avec la finalisation de la synthèse du rapport d'audit émise au public en février 2009<sup>344</sup>. Le Code et la vérification de la conformité avec le Code consistent d'en examiner: la formation en ce qui concerne la sécurité et l'environnement et les qualifications des fournisseurs (dans le cas de Kinross Gold Maricunga, le fournisseur est DuPont Chile SA), de l'entrepreneur de transport (Transportes Verasay Limitada), et de l'entrepreneur médical (Mutual), l'adéquation des installations et des pratiques de manipulation et de stockage, la prévention, le suivi, le contrôle de la qualité et les procédures d'urgence, les pratiques de formation et les qualifications du personnel. L'auditeur a agréé et a certifié les installations de Kinross Gold Maricunga liées au cyanure, ses procédures, son processus de formation, son personnel, ses partenaires et ses pratiques, en notant avec satisfaction apparente que plusieurs employés Colla de Kinross Gold Maricunga ont reçu la formation de santé et de sécurité appropriée et mènent des activités liées au cyanure à Maricunga.

### **7.3.2 Les relations de travail à la mine Kinross Gold Maricunga**

Les relations patronat-syndicat à la mine Kinross Gold Maricunga au cours de la période 2005 - 2010 semblent avoir été, en ensemble, pacifiques et constructives, sans grève et avec deux accords importants pendant cette période. Les bonnes relations entreprise-ouvriers à la mine Maricunga se placent dans un contexte de mouvements de grève récemment multipliés au Chili<sup>345</sup>. Et comme l'on a noté plus tôt, en 2007, la nouvelle loi sur le droit de sous-traitance est entrée en vigueur au Chili, conduisant à un « militantisme accru » des ouvriers en sous-traitance du Chili<sup>346</sup> (bien que nous n'ayons trouvé aucune preuve de ce militantisme à Kinross Gold Maricunga). En 2008, il existait des grèves importantes dans deux autres grandes mines chiliennes (CODELCO et BHP Billiton / Escondida<sup>347</sup>). À l'été de 2009, il y avait une grève de 24 jours à la proximité de la mine La Coipa de Kinross Gold, qui a été réglée avec une augmentation salariale de 3% et une prime<sup>348</sup>.

Au printemps et à l'été de 2009, il y avait des discussions tendues entre la gestion de Kinross Gold Maricunga et le Sindicato de Trabajadores Cia Minera Maricunga concernant le renouvellement de l'horaire de « 7 sur 7 jours de travail et 7 jours de repos » qui était en place. La norme chilienne de travail pour la semaine est de cinq jours de travail avec deux jours de repos, ou six jours de travail et un jour de repos, mais en raison de l'éloignement de la mine, l'horaire de sept sur sept jours de travail et sept jours de repos est plus pratique. À la fin de juillet 2009, l'entreprise et le syndicat ont parvenu à un « accord satisfaisant » pour continuer le calendrier de « sept sur sept jours de travail et sept jours de repos » de la semaine de travail<sup>349</sup>. En février 2010, un nouvel accord collectif pour quatre années a été convenu par 95% des travailleurs<sup>350</sup>. Entre autres choses, l'accord comporte une hausse salariale de 4,5%.

Photo : Signant le nouvel accord collectif, Décembre 2010<sup>351</sup>



En termes de diversité, dans les entrevues avec les responsables de Kinross Gold, ils insistent sur les problèmes de l'analphabétisme qui entravent la capacité de Kinross Gold d'embaucher des personnes de la communauté Colla. Les entrevues avec les officiels de l'entreprise et les responsables gouvernementaux indiquent que la réglementation sur la santé et la sécurité de l'environnement exige que les ouvriers ont des compétences de base, et que c'est un domaine où les personnes indigènes du Chili (y compris les Colla) ont été historiquement défavorisés. Ceci ayant été dit, dans un effort à long terme pour être en mesure d'embaucher plus des Colla, et de renforcer à long terme la suffisance de soi de la communauté Colla, Kinross Gold Maricunga a mis en place un programme pour offrir des bourses et d'aide aux études aux Colla et a embauché plusieurs Colla<sup>352</sup>. Certains membres de la communauté Colla sont actuellement employés par Kinross Gold Maricunga sur les remblais de lixiviation ou dans d'autres activités liées au processus du cyanure et, comme l'audit sous le Code du cyanure ci-dessus l'on mentionne, ont reçu la gamme complète de formation en santé et en sécurité associée à la manipulation du cyanure<sup>353</sup>. Comme indiqué précédemment, Kinross Gold Maricunga a également fourni des bourses d'études et des programmes d'apprentissage pour les étudiants locaux (y compris les membres de la communauté Colla)<sup>354</sup>.

En termes de genre, il a été généralement constaté que l'exploitation minière au Chili a longtemps été gardée pour des hommes, mais il y a eu des efforts du secteur visant à accroître la participation des femmes<sup>355</sup>. Les entrevues suggèrent que le défi majeur à l'embauche de plus des femmes à Kinross Gold Maricunga est son emplacement à distance: toute autre mine chilienne située près d'une ville, alors que les ouvriers puissent se rendre au travail et chez eux tous les jours et ne pas être séparés de leurs familles, a été en mesure d'attirer une main-d'œuvre féminine de 25%<sup>356</sup>. Ainsi, il y a actuellement neuf femmes employées à Maricunga. En 2008, Kinross Gold Maricunga a embauché une femme pour la position d'officier des Relations publiques et des communications (auparavant, le poste a été occupé par un homme). Il s'agit d'un poste de direction au sein de l'entreprise, avec une responsabilité primaire pour les interactions avec les Colla. Compte tenu du fait que les femmes jouent un rôle de premier plan dans la prise de décision dans la communauté Colla (par exemple, le président de la communauté Colla à Rio Jorquera est une femme), l'obtient de la position d'officier des Relations publiques et des communications par une femme au sein de Kinross Gold Maricunga n'est pas, peut-être, un hasard. Si le nombre de travailleuses dans l'industrie minière chilienne, en général, et à Kinross Gold Maricunga, en particulier, reste très faible, le problème se trouve sur l'agenda du gouvernement

avec des ateliers parrainés par le gouvernement sur le problème<sup>357</sup>. Au moins une femme qui travaille à Kinross Gold Maricunga a devenu le centre d'attention des médias. La présence de Mme Paola Ortiz, un opérateur de chariot pour Kinross Gold Maricunga (et une participante à un atelier parrainé par le gouvernement sur les femmes dans le secteur minier), a été remarquée dans les compte rendus des médias<sup>358</sup>.

### 7.3 Analyse des problèmes - Les problèmes environnementales

Comme indiqué précédemment, dans la discussion des aspects juridiques, la législation chilienne clé pour la protection de l'environnement applicable au secteur minier (La loi cadre de l'environnement, le décret 19300) a été introduite en 1994. À partir de ce moment et en s'appuyant sur cette base juridique, la dimension environnementale de l'exploitation minière a progressivement devenue l'objet d'une réglementation juridique<sup>359</sup>. Les principaux instruments juridiques utilisés pour traiter les aspects environnementaux de l'exploitation minière sont les permises (par exemple, le permis d'exploration minière) et les évaluations d'impact environnemental (EIE). Le processus d'EIE s'applique à la conception du projet, à la construction, à l'exploitation et à la fermeture des opérations minières.

Conformément au régime chilien, les promoteurs des projets avec des impacts environnementaux potentiels doivent préparer des études d'EIE qui sont ensuite examinées par l'autorité chilienne de l'environnement (CONOMA, et ses versions régionales, appelées COREMA). Toutefois, il a fallu attendre l'année 1997 avant que le processus d'EIE soit inscrit dans la législation, à la suite des litiges qui ont contraint le gouvernement chilien de passer d'une évaluation volontaire à une approche obligatoire (ce n'est pas sans rappeler l'expérience canadienne concernant l'EIE, qui a également débuté comme un processus volontaire jusqu'au moment quant le contentieux a déclenché le gouvernement fédéral de créer un processus de réglementation sur l'EIE)<sup>360</sup>.

Avant 1997, les promoteurs des projets de l'industrie chilienne (mines ou autres) ont préparé et présenté leur EIE volontairement aux fins des examens par les autorités chiliennes<sup>361</sup>. Après l'étude et les discussions sur l'EIE volontairement soumise, si elle est acceptée (peut-être avec des modifications suggérées par les autorités chiliennes), l'EIE deviendrait alors obligatoire pour le promoteur. C'est en vertu de ce processus volontaire de l'EIE que la mine Refugio a été initialement approuvée pour l'opération en 1994<sup>362</sup>. Les engagements d'origine faites en 1994, comme convenu par COREMA, sont encore en vigueur dans les opérations Kinross Gold Maricunga d'aujourd'hui (telle que variées ou modifiées par les applications d'EIE ultérieures qui ont été approuvées par COREMA depuis 1994).

Au moment de l'examen initial de l'EIE volontaire de 1994, la composition de la COREMA pour la Région III d'Atacama comprenait des représentants des Ministères régionaux des Mines et des Travaux publics, des Directions régionales du Service national de géologie et des mines (SERNAGEOMIN), du Service de la santé d'Atacama, de l'Agence nationale des Forêts (CONAF), de l'Office national du Ministère de l'Agriculture et de la Direction chargée de l'eau (DGA). Ainsi, les fonctionnaires impliqués dans l'examen de la demande en cause représentent une coupe transversale des autorités chiliennes ayant la responsabilité des principales atteintes aux intérêts sociaux, environnementaux et économiques<sup>363</sup>.

Sur la base de l'examen de 1994, COREMA a conclu que l'étude satisfaisait les exigences d'une étude de l'assurance-emploi en fonction de sa description sur :

- Le projet (portant sur la géologie sous-jacente, le mode de fonctionnement, le traitement et l'utilisation de l'eau, l'approche de la gestion des déchets, les installations et l'infrastructure, le transport, le travail, la gestion environnementale en cours, l'atténuation et les plans d'urgence, et la fermeture des mines);
- La base environnementale;
- L'impact sur l'environnement (l'air, l'eau, le sol, le biologique, les problèmes socio-économiques et archéologiques / le patrimoine culturel);
- Les mesures d'atténuation proposées, et
- Le plan de surveillance proposé.

En ajoutant certaines conditions, la COREMA a adopté l'EIE, de sorte que les engagements prises par Amax / Bema pour aborder les impacts sociaux, environnementaux et économiques contenus dans l'étude d'EIE ont devenus obligatoires pour l'entreprise (et plus tard, pour Kinross Gold) à partir de ce point. Des mesures supplémentaires imposées en 1994 par COREMA à la mine, y compris l'exigence que la mine doit s'en charger de la signalisation routière et de la minimisation de la poussière sur la route, et donc de protéger les zones du parc sensibles, que l'entreprise va mener d'autres études sur la génération potentielle d'acide, un engagement que l'entreprise abordera toute augmentation de l'acidité, et que va coopérer avec CONAF vers la protection des zones de parc adjacent, l'obligation d'élaborer un plan de la réduction du cyanure, d'inclure d'autres engagements de surveillance du débit d'eau, l'accord pour aider à la scolarité et la scolarisation des enfants en cas de besoin, et d'entreprendre d'autres surveillances sur l'utilisation des produits chimiques. Par la suite, comme des divers développements, modifications et ajustements de l'opération ont été entreprises, la mine Kinross Gold Maricunga a fait l'objet de plus de dix approbations d'EIE supplémentaires dans le cadre du processus d'EIE obligatoire<sup>364</sup>.

Comme indiqué antérieurement, sous-jacent aux documents fondamentaux de Kinross Gold pour la responsabilité des entreprises (« La voie Kinross », les « 10 Principes de responsabilité », et le « Code de conduite de Kinross Gold »), l'entreprise a développé une politique environnementale, une politique sur la gestion de l'eau, sur l'énergie et le climat, une politique d'émissions atmosphériques, une politique de gestion du cyanure, une politique de fermeture et de remise en état et une politique de la biodiversité. Ces politiques créent une structure dans laquelle les mine de Kinross Gold, telles que Maricunga, fonctionnent.

Les principaux défis environnementaux associés aux opérations de Kinross Gold Maricunga identifiés par ces recherches tournent autour de l'état de la route et de l'impact de la poussière de la route sur la communauté Colla, le bétail et les cultures Colla, et autour de l'accès à l'eau, comme décrit précédemment. A l'horizon, ce trouvent des nouvelles normes rigoureuses applicables aux fermetures

des mines<sup>365</sup>. Basé sur les entrevues avec les responsables de Kinross Gold, les responsables des autorités environnementales chiliennes, les membres de la communauté Colla, et les organisations environnementales non gouvernementales, il semble que Kinross Gold Maricunga n'a pas fait l'objet d'aucune mesure d'exécution réussie concernant l'environnement. Les responsables de l'environnement interrogés pour cette étude ont franchement noté que, avec des ressources limitées, et à cause de l'éloignement de l'emplacement de la mine Kinross Gold Maricunga, il est difficile pour le personnel du gouvernement de surveiller l'exploitation. Pour cette raison, la surveillance en coopération tripartite et les modalités de règlement des différends qui ont été élaborées par les autorités gouvernementales, la communauté Colla, et Kinross Gold Maricunga (déesrites plus haut), semble prometteuses.

Un autre supplément potentiellement utile pour le régime de réglementation est l'utilisation des dispositions de certification d'une partie tiers, tels que le Code international de la gestion du cyanure, duquel Kinross Gold Maricunga est un membre de plein droit (comme indiqué plus haut). Conformément aux termes du Code, le vérificateur tiers a effectué une visite au site de l'entreprise, a examiné les dossiers préparés en conformité avec le Code, a enquêté sur un déversement de cyanure qui a été solutionné par les responsables de l'entreprise, sans conséquences apparentes pour l'environnement (le déversement a été signalé aux autorités gouvernementales de l'environnement), a vérifié la cause du déversement (matériel défectueux), et a finalement conclu que des mesures appropriées avaient été mises en place afin que la répétition serait peu probable<sup>366</sup>.

Bien que des accords bilatéraux - tels que le Protocole entre les Colla de Rio Jonquera et Kinross Gold Maricunga - des accords tripartites - telles que la surveillance de la route effectuée par les Colla, le gouvernement chilien et Kinross Gold Maricunga et l'approche sur la résolution des différends - et des mécanismes de certification par une partie tiers - tels que le Code international de gestion du cyanure - sont tous potentiellement utiles au bon fonctionnement du régime de réglementation, ils ne sont pas en aucune façon en mesure à remplacer l'application des pouvoirs publics dans les régimes réglementaires efficaces. Il y a des raisons à croire que des améliorations au régime de l'environnement sont en vue: comme indiqué antérieurement, le gouvernement chilien s'est engagé publiquement à un régime de protection de l'environnement plus efficace, grâce à l'utilisation d'une variété de mesures<sup>367</sup>.

## **8.0 Analyse des perspectives multiples**

La section des « perspectives » de cette étude de cas représente une synthèse des positions des différentes parties (par exemple, la perspective de la gestion de Kinross Gold, la perspective du gouvernement chilien, la perspective de la communauté Colla, la perspective communautaire non-Colla, le point de vue des ouvriers, la perspective des entrepreneurs, la perspective des ONG et les perspectives des investisseurs) et se révèle à travers des différents entrevues, ainsi qu'à partir des informations provenant d'autres sources. Comme synthèse des positions, elle représente un jaugeage approximatif des différents points de vue, pas les vues d'un seul individu interrogé par le biais de ce processus, sauf lorsque des citations directes sont prévues. Cette analyse des perspectives multiples, comme le reste du rapport, a bénéficié de l'apport des multiples parties prenantes canadiennes et chiliennes, membres de l'équipe de collaboration, ainsi que de l'apport des ceux qui ont commenté le rapport. Les sources des différentes affirmations et les points soulevés dans cette section ont été

mentionnés plus tôt dans le rapport, et ainsi, sauf si des nouvelles sources ou des citations seront fournis, elles ne sont pas reprises ici.

### 8.1 La perspective de la direction de Kinross Gold

La direction de Kinross Gold est, bien sûr, soucieuse au niveau central, de produire des résultats financiers positifs pour ses actionnaires, tout en maintenant ou en améliorant sa position vis-à-vis de ses concurrents, et de minimiser les risques non-nécessaires. Opérant dans un secteur qui est parfois caractérisé par l'instabilité politique et l'incertitude (en particulier pour les exploitations dans les pays en cours de développement), qui est assujettie à fluctuations incontrôlables du marché dans l'économie mondiale, qui n'est pas rare l'objet de l'examen critique du public (international, national et local), et qui est souvent obligé à se confronter aux échanges des lois et des politiques du gouvernement sur un large éventail de problèmes, la direction de Kinross Gold doit naviguer à travers des défis sociopolitiques, économiques et juridiques.

Lors des entrevues avec les représentants de la direction de Kinross Gold, il a été accentué que la responsabilité sociale est une fondation intégrante de leur succès, pas seulement un but philanthropique. Cela se reflète dans le processus de décision pour des projets communautaires, où un haut fonctionnaire de Kinross Gold a déclaré:

... À moins qu'il n'existe un alignement entre l'intérêt de Kinross Gold et ce de la collectivité à l'égard d'un projet particulier, il a peu de chances de succès. Il n'a pas de sens pour Kinross Gold de prendre quelque chose dans la Région III qui n'est pas lié à l'activité de base de Kinross Gold, l'exploitation minière.

L'idée de l'intégration des droits économiques, sociaux et environnementaux est également mise en évidence dans les quatre valeurs exprimées dans « La voie Kinross ». Le Chef de la direction, Tye Burt, parle de la nécessité pour Kinross Gold d'être un « bon voisin » et ainsi, dans les entrevues avec les hauts fonctionnaires, la question: « Comment définissez-vous un bon voisin? » a été posée. La réponse a été: c'est pourquoi nous avons développé « La voie Kinross » et « Les dix principes directeurs de Kinross Gold ». Essentiellement, ils montrent ce qu'un bon voisin signifie pour Kinross Gold. Il ne sont pas de communiqués de presse.

Un officiel supérieur de Kinross Gold a pris note avec approbation de ses expériences avec d'autres entreprises minières, plus tôt dans sa carrière, où les relations positives avec les communautés locales - dans lesquelles des débouchés économiques réels et durables ont été créés pour les membres des communautés - ont été considérées comme la solution optimale pour toutes les parties. Les directeurs de Kinross Gold ont voulu émuler ce type d'approche à Kinross Gold.

La direction semble particulièrement consciente de la nécessité d'embaucher des personnes expérimentées en ce qui concerne la responsabilité sociale pour les principales opérations régionales et locales. La direction de Kinross Gold a également parlé d'un programme fort de RE qui va produire un avantage concurrentiel pour eux - en notant en particulier l'exemple d'un gouvernement latino-américain qui a été réceptif à l'investissement de Kinross Gold dans leur juridiction, notamment en

citant la réputation de Kinross Gold en matière de RSE et son programme, en tant que facteurs pour ce accueil chaleureux.

Les fonctionnaires supérieurs de Kinross Gold ont également parlé de la nécessité de respecter les perspectives culturelles et historiques et les réalités des peuples indigènes à la proximité de leurs mines. Ils ont exprimé leur préoccupation en ce qui concerne la création des relations de dépendance avec les collectivités locales et les gouvernements. Ainsi, ils ont été particulièrement intéressés par les approches et les activités qui étaient susceptibles d'être autonome à long terme - il s'agisse des investissements dans l'éducation et dans la formation, la fourniture d'outils qui permettraient d'améliorer la capacité agricole de la communauté locale, ou des nouvelles occasions d'affaires, comme l'éco-tourisme. L'idée était de trouver des projets qui correspondent aux valeurs et à l'approche sur la vie des communautés, et qui seraient capable d'exister après la disparition de la mine.

La direction de Kinross Gold a parlé de ne pas vouloir être perçue comme « gouvernement », ou d'assumer des responsabilités gouvernementales. Un officiel de Kinross Gold Maricunga a exprimé sa frustration à l'échec du gouvernement chilien de s'acquitter de ses obligations légales, et a expressément contesté l'idée que les organismes chilienne de réglementation n'ont pas des ressources suffisantes. À son avis, il était le problème du gouvernement chilien de n'arriver à rendre une priorité l'environnement ou les questions des indigènes.

Sur le problème des relations de travail, la direction de Kinross Gold a expressément souligné la nécessité de respecter le droit des ouvriers à s'organiser. Bien que les relations aient parfois été tendues pendant les périodes de négociation, les fonctionnaires de Kinross Gold ont également estimé que les relations avec les ouvriers ont été constructives et basées sur le respect mutuel.

En ce qui concerne le problème de l'environnement, les fonctionnaires de Kinross Gold ne cherchent pas à nier les impacts significatifs sur l'écosystème. Un haut fonctionnaire a déclaré ce qui suit:

Lorsqu'on regarde la RE, il est important de noter dès le début que nous sommes une compagnie minière et que nous avons donc une empreinte environnementale importante. Ce n'est pas comme nous sommes une banque ou une usine de fabrication de petite taille. Si vous êtes une exploitation minière, vous affecteriez l'environnement et les communautés. Ainsi, le point est qu'on doit le faire d'une manière responsable. C'est une sorte de débat entre l'anti-exploitation minière et l'intérêt minier: qu'est que n'est pas assez bon? Cela met l'industrie dans une position défensive. C'est pourquoi nous travaillons actuellement sur des avantages de superficie, pour montrer comment nos actions influencent les valeurs et les richesses des communautés.

La conformité avec les lois (économiques, environnementales, sociales) semble d'être considérée par la direction de Kinross Gold comme une priorité absolue dans toutes ses opérations et la fondation pour la responsabilité sociale. Contrairement à d'autres entreprises minières, Kinross Gold n'a pas adopté une approche conflictuelle contentieuse pour régler les problèmes de responsabilité sociale – ne pas intenter aucune action en justice à l'égard des opérations de Maricunga en réponse aux

problèmes environnementaux, des ouvriers, des indigènes ou aux autres problèmes qu'elle pourrait éprouver, tandis que d'autres entreprises minières opérant au Chili n'ont pas hésité à recourir aux telles actions.

Cela peut en partie être tout simplement une bonne fortune pour Kinross Gold - aucun problème qui nécessitait une action en justice n'a pas encore apparu. Mais il semble d'avoir une compréhension tacite de la part de la direction de Kinross Gold d'avancer avec "calme" dans leurs activités de responsabilité sociale, de ne se vantait pas, ni de prendre des positions agressives pour traiter des problèmes juridiques. De même, les représentants de Kinross Gold étudient la possibilité de signer certaines initiatives mondiales concernant la RE, mais seulement s'il est « convenable ». Ils sont aussi prêts à lire et à digérer les initiatives externes existantes et de développer ensuite leur propre texte. Cependant, les représentants semblent également être ouverts à signer les standards et les programmes tiers, mais seulement s'il y avait clairement une valeur ajoutée.

Comme il est noté ailleurs dans le présent rapport, les hauts représentants de Kinross Gold considèrent le programme de la responsabilité sociale des entreprises comme à ses débuts, un programme évolutif, avec encore beaucoup à faire pour s'assurer qu'il est systématique et cohérent livré, contrôlé, mesuré et communiqué à toutes ses exploitations. La "procédure" du programme de Kinross Gold RSE est à ce point en grande partie un exercice qui vient d'au-dessous dans le sens où elle émane en grande partie de la direction, après des discussions avec des hauts représentants des régions, bien que les hauts fonctionnaires reconnaissent aussi le besoin de flexibilité et de reconnaître que les exploitations locales (en particulier, les nouvelles acquisitions) ont pu se développer ou signés sur des initiatives qui tiennent compte des besoins de la communauté locale, qui pourraient être imités dans toute les activités mondiales de l'entreprise. Dans le même temps il y a un fort élément d'implication à partir de la base, dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie. À l'automne de 2009, l'entreprise a organisé un atelier de trois jours sur la nouvelle stratégie de la RS qui comprenait le personnel du site avec des responsabilités en matière de l'environnement, de la santé et de la sécurité de travail, et des relations communautaires, des tous les exploitations minières de l'entreprise. Entre autres activités, l'atelier a eu une séance de groupe pour aider à déterminer les éléments et les critères communs pour le modèle que chaque site utilisera dans la création de leur plan spécifique, un élément clé de la nouvelle stratégie de RS.

## 8.2. La perspective du gouvernement

Les autorités gouvernementales du Chili ayant des responsabilités relatives au secteur minier opèrent dans un monde changeant avec un paysage difficile. Les nouvelles lois du taux de redevance ont été mises en place, ce qui reflète la reconnaissance de la nécessité d'extraire des retours plus importants de l'activité minière du Chili. Les lois de l'environnement, des ouvriers, de l'eau et des indigènes ont été ou sont en cours de révision de manière à donner plus de protection aux intérêts des défavorisés de la société. Ainsi, l'approche « ouvert pour business » des années précédentes a peut-être commencer d'être un peu plus modérée. Comme candidat à l'Organisation pour la coopération économique et le développement, le Chili a révisé le régime d'environnement, la nécessité des fonds, et il s'est engagé à des réformes pour corriger les lacunes dans la responsabilité et l'efficacité. La gestion

des ressources, l'environnement, les peuples indigènes et les décisions des organismes gouvernementaux sur les ouvriers ont fait l'objet des actions en justice, avec succès, par les entreprises, les ONG et les personnes indigènes, de l'effet que ces décisions gouvernementales ont été renversées. Le fondement juridique est en mouvement sous les pieds des fonctionnaires du gouvernement, comme les lois concernant l'environnement, les ouvriers, et les peuples indigènes sont en cours de modification, ou des nouveaux règlements sont mises en place. Les communautés, les groupes d'intérêt et les organisations non-gouvernementales ont lancé des campagnes médiatiques réussies (incluant des campagnes sur l'internet) pour critiquer les actions du gouvernement.

Certains responsables du gouvernement qui ont été interviewés pour cette étude ont franchement admis qu'ils sont en sous-effectif et que les exploitations périphériques, telles que celles de Kinross Gold Maricunga, représentent un défi particulier. Peut-être pour cette raison, il n'est pas rare que les autorités du gouvernement chilien travaillent directement avec l'industrie et les autres parties prenantes pour élaborer des approches complémentaires, soit qu'il s'agisse des Pactes sur la Production de l'énergie plus propre avec le secteur minier, ou des groupes minières cherchant à traiter des problèmes communs dans des domaines particuliers, ou d'accords bilatéraux et multilatéraux avec des entreprises telles que celles entre Kinross Gold Maricunga, CONAF et d'autres pour la protection des parcs, ou du processus de règlement des différends tels que ceux entre les Colla, les autorités régionales, et Kinross Gold Maricunga. Les programmes de certification par une troisième partie, tels que ISO 14001, sont favorablement regardés par les responsables gouvernementaux, comme des moyens capables à supplémer les approches réglementaires.

### 8.3. Les perspectives de la communauté Colla

Comme l'on a dit antérieurement, ce sont des Colla qui vivent dans les villes ainsi que des Colla qui vivent dans les zones rurales. Ici, l'attention est focalisée sur les communautés Colla au long de la voie d'accès vers la mine Maricunga. Plus tôt dans cette étude, il a été noté que la religion est un élément de la vision du monde intégrante des Colla, avec les principales divinités Colla étant la Pachamama (la Mère Terre) et l'Inti (le Soleil). Un lien profond entre les personnes, les animaux et la nature est au cœur de la vision du monde des Colla. Les Colla de la communauté de Rio Jorquera interrogés pour cette étude de cas ont exprimé une profonde préoccupation que leur entière manière de vivre est menacée. Ils ont vu des membres de leur communauté se déplacer à la ville, et ne jamais revenir. Un membre a déclaré ce qui suit<sup>368</sup>:

« Nous aimerais revenir à notre mode de vie traditionnel. En 20 ans à partir de maintenant, il ne sera aucun Colla. Si vous ne prenez pas nos enfants pour voir vos coutumes ils ne vont pas à les suivre. Vous éliminez la culture. Vous leur dites: aller travailler à Copiapo. Ils descendent et ils oublient leur culture. Dès leur arrivée à la ville, ils perdent la culture. Nous voulons un travail qui soit suffisant pour garantir que les enfants ne partent pas. Nous préférons récupérer notre culture et de travailler dans notre pays et dans notre culture sur des projets de production et de devenir autonomes et durables. Nos enfants sont notre avenir. »

Lorsqu'on lui a demandé si leur vision du monde était compatible avec celui de Kinross Gold Maricunga, un membre de la communauté, a déclaré:

Les visions du monde sont totalement différentes. L'entreprise minière veut juste faire de l'argent. Leur mentalité est juste de faire de l'argent. L'objectif de la communauté est de créer de vie humaine qui peut se poursuivre, comme l'agriculture. Ces gars-là sont sur notre terre. Ce n'est pas une question de savoir quand ils s'en vont. Ils dépendent de nous, et pas l'inverse.

Les chercheurs de cette étude de cas témoignent un échange entre les représentants de Kinross Gold Maricunga et les membres Colla de Rio Jorquera sur le problème de la propriété qui a montré des perspectives tout à fait différentes. L'officiel de Kinross Gold Maricunga a indiqué que « nous sommes tous égaux en vertu de la loi chilienne », et que l'entreprise est le propriétaire de la mine Maricunga : « Nous la considérons comme terre chilienne qui nous a été cédée. Ce n'est pas dans le territoire de Colla ». De l'autre côté, les membres de la communauté Colla de Rio Jorquera ont déclaré que « .... Maricunga est dans notre territoire. Nous avons des études sur ce point .... et le contentieux contre l'État chilien affirmant qu'il s'agit d'un territoire Colla ». Un membre de Colla Rio Jorquera a déclaré que « lorsque vous êtes dans la maison de quelqu'un, vous suivez ses règles. [Kinross Gold Maricunga] suit les règles Colla par le protocole ». Un autre membre de Colla Rio Jorquera a déclaré que « selon la Convention OIT no. 169, nous avons des droits spéciaux, protégés par la Constitution, d'être consultés, informés ».

Le point de vue des communautés Colla situées sur la route en dessous de la mine vis-à-vis de Kinross Gold Maricunga - et aussi envers les autorités gouvernementales du Chili - semble d'être en transition. Si, historiquement pauvres et marginalisés, et avec un handicap éducatif, de plus en plus, ces Colla semblent de prendre confiance et des positions sophistiquée de négociation vis-à-vis des entreprises d'extraction et du gouvernement, en ayant des conseillers juridiques pour les réunions, en s'appuyant sur les services des consultants pour préparer des rapports qui donnent substance à leurs revendications, et en faisant de réseautage avec les populations indigènes dans d'autres régions pour échanger des vues et comparer leurs positions.

Sous-jacents à leur confiance et à leur sophistication croissantes semblent d'être deux facteurs clé: premièrement, l'augmentation des droits et des protections juridiques qui ont été accordées aux populations indigènes du Chili en général (par exemple, comme indiqué plus haut, la ratification récente de la Convention OIT no. 169 par le Chili, la récente décision de la Cour suprême chilienne confirmant les droits des indigènes et les concessions récentes des droits juridiques à la Colla pour les terres adjacentes à la mine de Kinross Gold Maricunga) et l'augmentation du « pouvoir de négociation » vis-à-vis des entreprises minières à la proximité de leur communauté, comme la région de la Grande Ceinture d'or de Maricunga devient un objectif pour des projets multiples d'exploration et de développement.

Une préoccupation majeure de la Colla semble d'être l'existence d'une compensation adéquate et appropriée en échange d'avoir les mines localisées près de leur communauté, qu'ils représentaient un véritable «voix» dans les décisions et les activités qui les concernent, qu'il y a le respect pour leur mode de vie, la religion, et leurs vues envers la nature et les mines, qu'il n'y a pas de dommage à

l'environnement dans leur collectivité, qu'il y a une culture d'emploi appropriée et que les occasions d'affaires leur serrent accordées, et qu'il existe un soutien pour l'éducation, la formation, les services médicaux et pour l'infrastructure moderne.

En effectuant des recherches pour ce rapport, il y avait des frustrations de la part des membres de la communauté Colla de Rio Jorquera relatif aux problèmes perçus (par exemple, la poussière et les problèmes de sécurité associés à la route) et, à leur avis, les solutions ne sont pas rapidement et correctement mises en œuvre. Une grande partie de la frustration a été envers le gouvernement chilien, qui, à leur avis, ne remplit pas ses responsabilités vis-à-vis de la Colla, qui n'a jamais reconnu pleinement les droits de Colla, et qui est mal coordonné. Mais, dans le même temps, la communauté Colla de Rio Jorquera semblait prête à participer à l'élaboration des protocoles et d'autres arrangements avec Kinross Gold et les organismes du gouvernement chilien capables d'offrir des solutions aux problèmes en cours.

#### 8.4. Les perspectives des communautés non-Colla

Comme indiqué antérieurement, bien que les Colla vivant au long de la route menant à la mine de Kinross Gold Maricunga représentent les communautés qui sont directement affectées par les activités de la mine, et sont en mesure d'affecter directement le fonctionnement continu de la mine, il y a aussi des villes et des villages chiliens, comme Tierra Amarilla et Copiapo, qui représentent "les centres de lancement" pour Kinross Gold Maricunga (et d'autres opérations minières). Nous avons vu que les résidents de Tierra Amarilla qui ont assisté aux réunions des parties prenantes de Kinross Gold ont exprimés des préoccupations par rapport à la pollution causée par l'exploitation minière (notamment la pollution atmosphérique), que l'exploitation minière a affecté l'approvisionnement en eau, et que les entreprises minières doivent embaucher plus des personnes locales et d'investir dans la formation afin que les résidents pourraient obtenir un emploi dans les mines. Une entrevue avec un responsable du gouvernement local a révélé que, à son avis, les entreprises minières n'ont pas donné leur «juste part» à la communauté locale. Il convient de souligner que ces expressions d'inquiétude et d'insatisfaction ne semblent pas être dirigées en particulier vers Kinross Gold, mais elles étaient des opinions générales sur la contribution des entreprises minières de toutes sortes.

#### 8.5. Les perspectives des employés

Basé sur les recherches et les entrevues réalisées pour cette étude, les principales préoccupations des ouvriers de Kinross Gold Maricunga tournent autour de l'altitude élevée du camp minier et de l'inconfort associé, de la route longue et dangereuse à la mine, et de l'indemnisation. Bien que des entrevues avec des ouvriers révélaient certaines insatisfactions ou frustrations sur ces points, il est intéressant de souligner que chacun de ces problèmes est ou a été prise en considération (par exemple, un nouveau camp à une altitude inférieure est en cours de construction, la route d'accès est en cours d'amélioration, un accord a été conclu concernant l'horaire de « sept et sept » comme prévu, et les nouveaux conventions collectives pour quatre années ont été négociées).

#### 8.6. Les perspectives du personnel contractuel

Bien qu'il existe un grand nombre des ouvriers sous contrat à Kinross Gold Maricunga (ces ouvriers ayant généralement moins de sécurité, et recevant moins de rémunération et de prestations),

les chercheurs n'ont pas trouvé des tensions directes causées par cet arrangement à deux niveaux. Il est possible que la nouvelle loi de sous-traitance puisse changer la dynamique entre les deux catégories de ouvriers.

#### 8.7 Des perspectives non-gouvernementales

Les chercheurs de cette étude de cas ont interviewé des représentants d'une organisation environnementale locale chilienne et d'une organisation nationale chilienne de la responsabilité sociale et de plusieurs organisations non-gouvernementales qui ont suivi, ont commenté, ou ont travaillé avec des entreprises minières canadiennes opérant à l'étranger. Certains étaient plus familiers avec les activités Kinross Gold que d'autres, mais aucun n'avait aucune connaissance directe ou des opinions sur les activités de Kinross Gold Maricunga spécifiquement. Certaines des ONG ont adopté des approches d'«engagement constructif» envers la responsabilité sociale des entreprises minières, d'autres ont été plus détachées, et d'autres ont eu des préoccupations plus fondamentales regardant les structures injustes dans lesquelles les entreprises minières, les communautés et d'autres opèrent. Une similitude apparente entre eux est l'impression que le cadre juridique/réglementaire actuel est insuffisant, comme en sont les réglementations et les cadres juridiques parallèles pour les autres activités commerciales concurrents telle que l'agriculture, ainsi que les structures et les cadres juridiques pour la protection des indigènes, de l'environnement, des communautés et d'autres intérêts).

#### 8.8. Les perspectives de la communauté d'affaire

Des représentants des investisseurs institutionnels ainsi que des fournisseurs de services aux investisseurs ont été interviewés pour cette étude de cas. Ils sont familiers avec les activités de Kinross Gold et ont collaboré directement avec Kinross Gold. L'avis général exprimé a été que Kinross Gold est un bon exécutant sur les problèmes de responsabilité sociale, est prêt à s'engager d'une manière constructive avec eux sur les problèmes d'intérêt, et a fait des progrès observables en ce qui concerne les problèmes de responsabilité sociale. Un point qui a été soulevé dans différents entretiens est que, jusqu'à présent, Kinross Gold a eu la chance d'être en mesure d'éviter toute controverse liée à la responsabilité des entreprises.

### 9.0 Conclusions et «leçons apprises»

Il existe deux principaux objectifs sous-jacents au développement de cette étude de cas et les autres études de cas dans ce projet pilote. Le première consiste à acquérir une meilleure compréhension des interactions environnementales, sociales et économiques, des problèmes et des défis associés à n'importe quelle société minière canadienne opérant dans le contexte d'un pays en cours de développement à travers des récits, des analyses et de discussion de « leçons apprises » qui sont équilibrés, précises et nuancés pour l'usage de toute partie intéressée. Le second est de tester une nouvelle méthode des perspectives multiples et de la collaboration pour effectuer une étude de cas en matière de RSE. Ceux-ci seront brièvement examinés, chacun à son tour.

Un examen du contexte politique, social et économique chilien plus large dans lequel opère Maricunga Kinross Gold a révélé un pays dans une transition importante. Le Chili est en train de partir d'un passé récent tumultueux impliquant des changements significatifs à partir des approches socialistes du gouvernement qui a compris l'expropriation et la nationalisation des compagnies minières

étrangères, vers une dictature militaire qui a été largement consacrée à la mise en place d'un cadre néolibérale "en faveur de développement" du marché, à une période post-dictature où un centre de l'attention a été sur le traitement et la protection de certains autres intérêts non-commerciales qui avaient été marginalisés, tout en restant attrayant pour les investisseurs étrangers.

À bien des égards, le Chili a navigué parmi ces changements avec beaucoup d'habileté, pour devenir un pays stable, prospère et bien gouverné, et en se classant au sommet "de la classe" par rapport à ses pairs latino-américains. L'extraction de ressources a figuré en bonne place tout au long de ces changements et est aujourd'hui un facteur économique important pour le pays. Cela étant dit, il y a des inégalités importantes en termes de la répartition des richesses au Chili et des préoccupations croissantes que le peuple du Chili n'obtient pas un loyer suffisant comme échange pour l'extraction de ses ressources naturelles. En particulier, les personnes indigènes du Chili ont été marginalisés, beaucoup moins riches et moins éduqués que les chiliens qui ne sont pas indigènes.

Un examen de réglementations a suggéré l'existence des lois et des régimes de réglementation superposées compliquées, à l'évolution et appartenant à des périodes différentes, avec certaines suggérant une direction (e.g., en faveur de l'investissement étranger), tandis que d'autres suggèrent des directions différentes (e.g., en faveur de la protection des intérêts d'autres). Le régime de réglementation pour les compagnies minières telles que Kinross Gold comprend également une couche supplémentaire des règles « extra-juridique » (des standards, des certifications, des lignes directrices, des codes, des compacts) portant sur divers aspects environnementaux, sociaux et économiques de l'activité minière. Beaucoup de ces règles supplémentaires juridiques sont internationales à l'origine et à l'administration. Comme les initiatives volontaires, il est en première instance à la discrétion des compagnies minières à lesquelles de ces instruments, elles choisissent d'adhérer. En bref, les activités de Kinross Gold Maricunga sont potentiellement ou effectivement l'objet des règles gouvernementales et non-gouvernementales, complexes et évolutives.

Dans ce contexte, un examen de l'évolution de Kinross Gold et son approche sur la responsabilité sociale des entreprises a été fourni, montrant une société qui a connu une croissance rapide, en grande partie grâce à des acquisitions, des fusions et des collaborations, et qui a récemment donné une attention et d'investissement significatives au développement de ses politiques et procédures de responsabilité sociale, ainsi qu'aux ses processus du niveau décisionnel. Pendant la recherche pour cette étude de cas, les représentants de Kinross Gold affirment : « Notre attention à la RSE a évolué à partir d'être concentrée sur la protection environnementale et l'éthique des affaires vers une approche plus intéressée des aspects sociales et de notre potentiel à influencer la communauté »<sup>369</sup>. L'effet net suggère que des efforts considérables sont faits maintenant par Kinross Gold pour intégrer systématiquement les dimensions de la responsabilité sociale dans ses décisions et actions quotidiennes. En s'appuyant sur une analyse effectuée dans l'étude, les politiques et les engagements de RS de Kinross Gold sont par comparaison proches aux principes du développement durable du CIMM et aux standards de performance de SFI.

En regardant plus particulièrement à l'exploitation Kinross Gold Maricunga, on peut voir que la mine a connu un développement significatif et une croissance au cours des 15 dernières années, avec

Kinross Gold impliquée seule dans le développement que pour une partie de ce temps (et donc hériter des problèmes et des approches de propriétaires antérieurs). Il y a une série de défis sociaux, environnementaux et économiques auxquels l'entreprise est confronté à Maricunga à partir de ceux de nature technique associés à des difficultés de fonctionnement à haute altitude dans des conditions météorologiques extrêmement sèches et difficiles, à ceux associés à l'appui et à la contribution et à ne pas refuser le bien-être durable des communautés locales indigènes vivant sur la route menant à la mine, et de la communauté non-autochtone qui vivent loin de la mine, et à assurer des relations saines et positives avec les travailleurs et les sous-traitants, et le respect d'une gamme évolutive de lois et de standards environnementales, sociales et économiques.

La recherche entreprise pour cette étude indique que les membres de la communauté indigène Colla situé au long de la route de la mine Maricunga sont soucieux de préserver la culture Colla et leur mode de vie traditionnel. En outre, certains résidents de la communauté de Tierra Amarilla sont soucieux de s'assurer que les emplois et la formation seront pour eux et que les impacts environnementaux sont réduits au minimum. Il y a eu un certain sentiment de frustration exprimé par les parties affectées quand certains problèmes d'environnement, de travailleurs et de communauté/indigènes associés à Kinross Maricunga sont discutés et prises en compte. Alors que dans certains cas ce frottement a donné lieu à des plaintes à et à des enquêtes menées par les autorités chiliennes, les chercheurs n'étaient pas en mesure d'identifier des condamnations contre les Kinross Gold à l'égard de la mine Maricunga ou des poursuites judiciaires contre l'entreprise, ou d'identifier des procès contre l'entreprise.

En collaboration avec le gouvernement, la communauté Colla et les partenaires de la communauté non-indigène, l'entreprise a fait des efforts pour développer et mettre en œuvre une approche sur la responsabilité des entreprises à Maricunga qui est totalement conforme à la législation évolutive et qui tente à contribuer au bien-être social, environnemental et économique des travailleurs et des sous-traitants, des collectivités Colla près de la route menant à la mine, et de la communauté non-indigène qui vive loin de la mine. Les innovations clé qui ont été développées par les parties comprennent un protocole d'accord entre l'entreprise et la communauté de Rio Jorquera, un accord tripartite pour identifier et résoudre les problèmes liés au chemin, et un certain nombre de partenariats et d'accords visant à résoudre les impacts environnementaux, sociaux et économiques.

Des études suggèrent que l'exploitation minière peut apporter de la richesse, un niveau de vie plus élevé, de l'éducation, de l'alphabétisation et de l'infrastructure<sup>370</sup>. Mais il est également vrai que l'exploitation minière peut apporter des conflits communautaires, la lutte des ouvriers et des dommages environnementaux<sup>371</sup>. Dans le climat actuel, une entreprise minière - qu'il soit canadienne ou non - est à un seul problème de communauté, des ouvriers ou d'environnement loin d'une perturbation importante de son exploitation ce qui pourra emporter une réputation ternie et des dommages financiers à long terme, y compris une capacité réduite d'obtenir l'approbation pour des nouvelles opérations. Il est également clair que l'incident survenu lors d'une opération d'une entreprise minière située dans un pays peut affecter ou altérer les opérations dans d'autres juridictions.

La RSE peut être considérée simplement comme une modalité de diminuer la probabilité d'incidents négatifs - une forme de gestion des risques. Mais cette perspective à court terme de gestion des risques peut manquer une dimension importante de la RSE telle qu'elle est pratiquée par les entreprises minières comme Kinross Gold. Si au lieu de considérer la RSE exclusivement à travers une lentille de gestion des risques, les entreprises adopteraient une éthique fondée sur la "valeur ajoutée" de la responsabilité sociale - pour regarder les communautés, les organismes gouvernementaux et les organisations de la société civile comme des partenaires qui doivent bénéficier d'un projet d'exploitation minière conformément à leurs besoins tout comme les entreprises minières ont besoin de bénéficier financièrement - puis, quand des problèmes surviennent, il y a une probabilité accrue que les entreprises minières auront des alliés et que ces problèmes seront résolus d'une manière constructive telle qu'elle est perçue par toutes les parties concernées, et que les partenaires peuvent agir comme des émissaires de bonne volonté pour l'entreprise lorsque les projets futures surviennent.

D'une part, cette perspective de «valeur ajoutée» en matière de RSE peut paraître naïf (e.g., certains pourraient dire: «les entreprises doivent s'occuper avec les partenaires commerciaux et ne sont pas en mesure de travailler en partenariat avec les collectivités et les gouvernements pour résoudre les problèmes de la société - leur obligation légale est de maximiser la valeur de l'entreprise»). D'autre part, il peut sembler un calcul (par exemple, certains pourraient dire: "les entreprises ont besoin de bien anticiper et de déterminer l'avantage à long terme qu'ils recevront en échange pour travailler avec telle ou telle des parties prenantes»). Nous avons vu dans cette étude de cas que Kinross Gold à ses exploitations Maricunga consacre des énergies considérables à l'élaboration et à l'application des ententes avec un certain nombre de parties différentes pour aborder un certain nombre de problèmes sociaux, économiques et environnementaux.

Nous avons vu aussi que Kinross Gold est maintenant dans une position où l'approbation et la coopération de Colla (et des organismes de réglementation) sont nécessaires pour un autre projet du Chili dont ils ont un intérêt majeur d'être accepté rapidement<sup>372</sup>. Ne pas ayant un globe de cristal, on peut affirmer que Kinross Gold ne pouvait pas avoir entièrement s'attend que les bonnes relations avec la Colla vis-à-vis de son opération à Maricunga pourraient avoir un impact aussi important sur l'avenir des projets non-Maricunga. De la même manière, Kinross Gold découvre que leur bonne réputation en matière de RSE dans le monde paie des dividendes en termes de leur réception par les gouvernements dans d'autres juridictions où ils demandent l'approbation de leurs projets. En bref, les avantages d'une approche de la RSE fondée sur les valeurs éthiques dans laquelle les acteurs sont traités comme des partenaires sont impossibles à prévoir et peuvent être difficiles à quantifier à l'avance, mais dans la pratique, une approche fondée sur l'éthique en matière de RSE peuvent avoir des effets très concrets.

La hausse d'intérêt pour le potentiel minier de la région volcanique Maricunga peut être comprise dans au moins deux façons. D'une part, elle représente une opportunité potentielle pour Kinross Gold de développer la masse critique nécessaire de l'activité minière dans la région, ce qui lui permet de poursuivre «des économies d'échelle» en termes d'investissement dans la "zone large" des approches de la production d'énergie, de la formation, de dessalement de l'eau, etc. D'autre part, il est aussi possible que l'effet cumulatif de plusieurs projets miniers (Kinross Gold et ceux d'autres entreprises) pourrait accabler les collectivités et les installations dans la région. Il y a aussi la possibilité

accrue qu'un problème d'extraction minière à une mine non-Kinross Gold pourrait "maintenu contre" Kinross Gold Maricunga. Pour un membre mécontent de la communauté locale, les distinctions subtiles entre une mine et une autre pourrait n'être pas importantes. Pour cette raison, la valeur potentielle créée par plusieurs mines dans une région qui se réunissent et élaborent des approches communes à des problèmes particuliers pourrait être sensible.

D'un point de vue fondamental des «leçons apprises», une dimension de l'expérience Maricunga qui se distingue est l'évolution constante des défis. Les lois changent et, comme elles changent, les points de consensus et la compréhension changent. C'est peut-être le plus évident à l'égard de la Convention 169 de l'OIT, qui semble représenter un renforcement significatif dans la reconnaissance des besoins uniques et des intérêts des indigènes, mais elle peut aussi être vue dans l'évolution des lois sur la sécurité chilienne de l'environnement et de la santé des travailleurs. Dans le même temps, la nature des défis environnementaux et sociaux rencontrés par l'entreprise avec lesquels il interagit évolue également à travers des manières que la loi n'ait pas encore abordées. Pour cette raison, les codes volontaires, les standards et les accords semblent jouer un rôle complémentaire précieux dans la création de cadres souples pour un engagement et un développement constructifs - qu'il s'agisse des accords élaborés par les parties elles-mêmes (e.g., le protocole de Kinross Gold Maricunga-Colla de Rio Jorquera ) ou des standards de certification d'une troisième partie tels que le Code du cyanure, particulièrement précieux pour les activités au comble du montagne qui sont rarement surveillées par les programmes classiques de régulation.

Une deuxième "leçon apprise" de fond a été que, même si pour certains secteurs (e.g., le secteur de l'alimentation en détail), la responsabilité sociale peut être perçue comme quelque chose qui peut être tentée ou rejetée sans grande conséquence, pour les sociétés minières comme Kinross Gold, elle n'est pas un luxe supplémentaire. Mettant en place une approche efficace de la responsabilité des entreprises est une nécessité, et si elle n'est pas faite correctement, les conséquences peuvent être importantes et négatives (comme il ressort d'un coup d'œil sur les situations ailleurs dans le monde où la violence et les litiges ont accompagné le développement des ressources).

Une troisième "leçon apprise" de fond est que, même si l'endroit éloigné et difficile d'Maricunga peut à certains égards, être un facteur de complication, à un autre niveau, il peut être considéré comme un avantage, par rapport à ces situations où les opérations minières et les communautés sont en proximité les unes des autres. Dans ce dernier cas, les possibilités de conflits peuvent augmenter.

En ce qui concerne la méthodologie, le mélange des membres de l'équipe canadienne et chilienne du secteur privé, de la société civile et du gouvernement, ainsi que des universitaires de toute une gamme des spécialités a agi comme un mécanisme extrêmement important des "freins et contrepoids» dans la phase de recherche et de rédaction du projet. En outre, les membres de l'équipe ont été une source précieuse de conseils concernant les problèmes, les individus et les renseignements. Le cercle concentrique des examinateurs a représenté un mécanisme supplémentaire des freins et contrepoids et de l'équilibre et une source de renseignements pour les chercheurs. À l'avis de l'investigateur principal de ce projet, dans la mesure où cette étude de cas est perçue comme un récit et une analyse équilibrés, précis et nuancés, la méthodologie est largement responsable de l'équilibre, de

la précision et de la nuance. Une équipe de deux pays de 13 membres s'est avérée réalisable. De l'avis de l'investigateur principal, la méthodologie des perspectives multiples et de la collaboration pourrait être très utile comme un pas préliminaire pour comprendre la réalité à l'usage des Points de Contact Nationaux, des conseillers en matière de RSE ou du médiateur.

La structure de l'étude de cas (avec des efforts considérables déployés pour comprendre et décrire le pays et le contexte réglementaire et l'approche globale de RS au sein de l'entreprise, avant d'examiner l'opération elle-même, suivie d'un examen des problèmes clé et les différentes perspectives de ceux qui interagissent avec la société) est nécessaire pour les investigateurs eux-mêmes et pour les lecteurs. À l'absence d'une telle structure, il existe le risque que les problèmes et les défis soient considérés comme «jaillissant de nulle part».

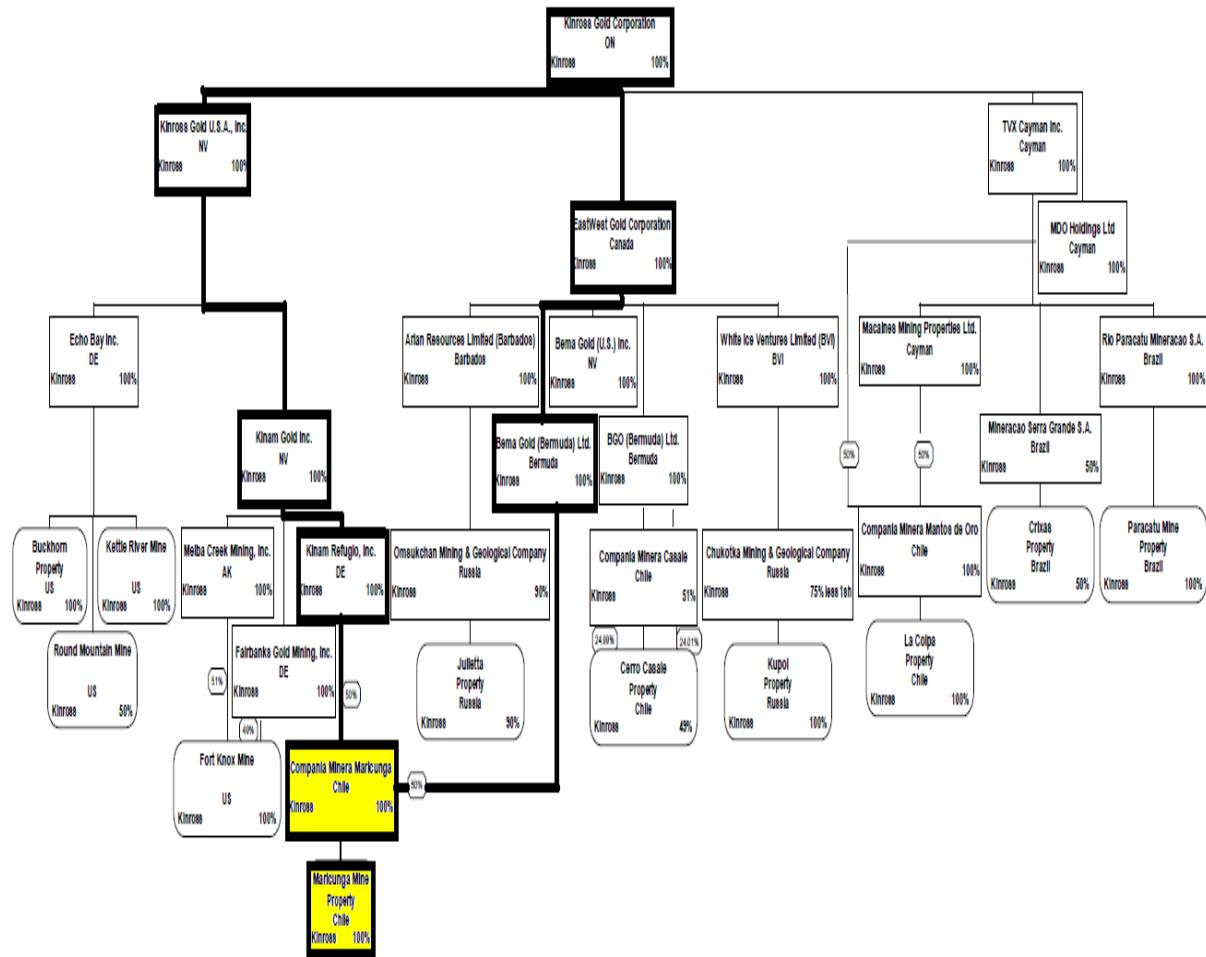
D'un point de vue des leçons apprises, il est évident que la sélection des membres de l'équipe, et la gestion globale du projet sont les deux composantes très importantes dans le succès de la démarche, et qu'elles sont très difficiles et prennent du temps. Cela dit, il est aussi un exercice très enrichissant qui apporte des aperçus et de la compréhension au-delà des circonstances immédiates qui font l'objet d'analyse.

Il semble être aussi l'occasion de tester des variantes: par exemple, des équipes plus petites ou plus grandes, avec différents types de membres, faites pour une période plus courte ou plus longue. Il pourrait également être intéressant à faire une étude de cas sans le consentement de la société (ce qui réduirait le biais de sélection inhérent à l'approche actuelle).

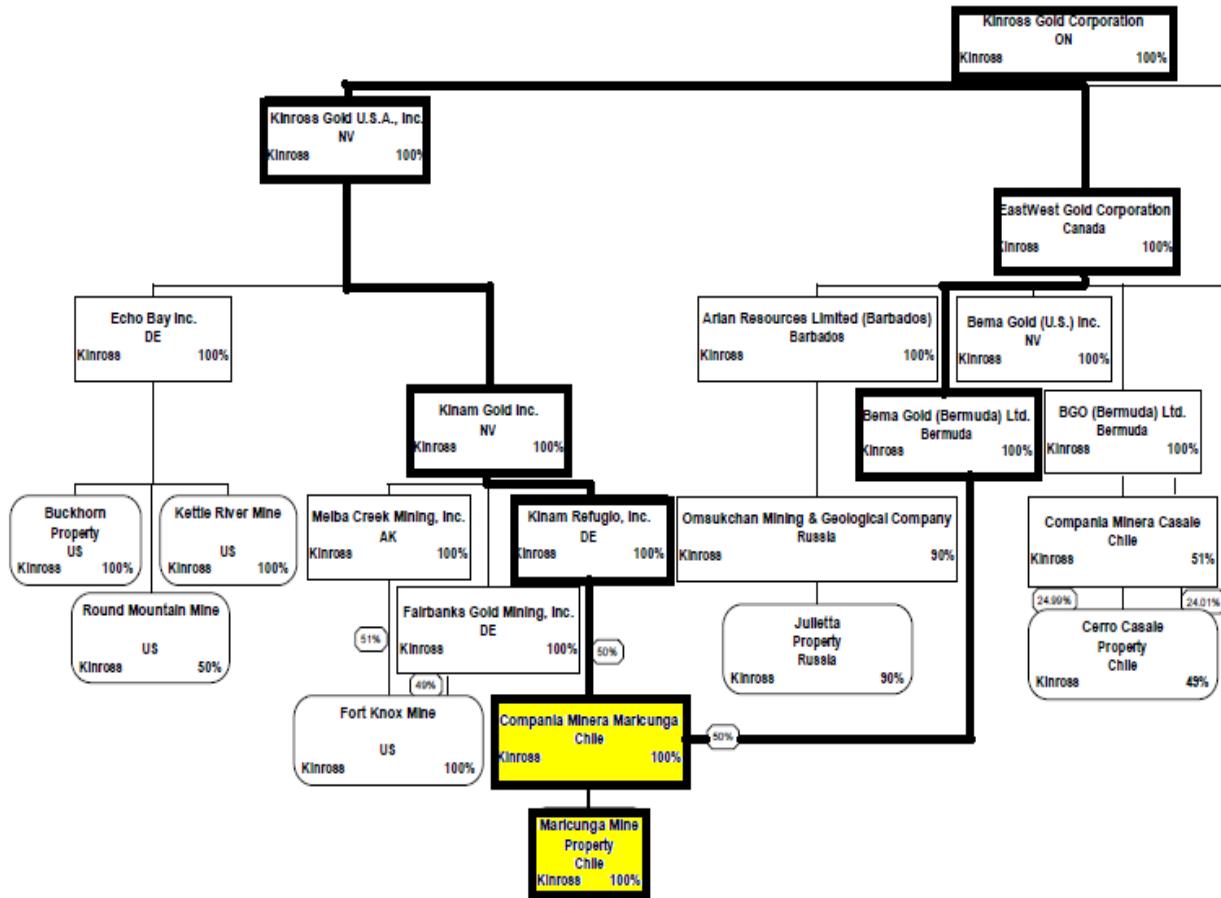
## **Annexe A – Entrevues – L’étude de cas Kinross Gold Maricunga**

Représentant d'une ONG canadienne (nationale) pro - RSE (1)  
Représentant d'une ONG canadienne (nationale) pro – RSE (2)  
Représentant de l'Entreprise canadienne pour l'investissement éthique  
Officiel du l'Investisseur institutionnel canadien  
Expert académique chilien sur les peuples indigènes  
Organisation non-gouvernementale chilienne sur la RSE (nationale) 1  
Organisation non-gouvernementale chilienne sur la RSE (nationale) 2  
Officiel d'une ONG environnementale chilienne (locale)  
Officiel du gouvernement chilien (national) 1  
Officiel du gouvernement chilien (régional) 1  
Officiel du gouvernement chilien (régional) 2  
Officiel du gouvernement chilien (régional) 3  
Officiel du gouvernement chilien (régional) 4  
Officiel du gouvernement chilien (régional) 5  
Officiel du gouvernement chilien (local)  
Personne indigène du Chili (local) 1  
Personne indigène du Chili (local) 2  
Personne indigène du Chili (local) 3  
Personne indigène du Chili (local) 4  
Officiel d'une Association minière chilienne  
Directeur de Kinross Gold Maricunga 1  
Directeur de Kinross Gold Maricunga 2  
Directeur de Kinross Gold Maricunga 3  
Fournisseur de Kinross Gold Maricunga 1  
Fournisseur de Kinross Gold Maricunga 2  
Travailleur de Kinross Gold Maricunga 1  
Travailleur de Kinross Gold Maricunga 2  
Directeur exécutif régional chilien de Kinross Gold 1  
Directeur exécutif du siège 1  
Directeur exécutif du siège 2  
Directeur exécutif du siège 3  
Directeur exécutif du siège 4

**Annexe B – Vue de la structure corporatiste de Kinross Gold, en soulignant les éléments de Maricunga**



**Annexe C – La structure corporatiste de l'Entreprise Kinross Gold, en soulignant les éléments de Maricunga**



## Annexe D – « Vivre nos valeurs ... La voie Kinross » de l'Entreprise Kinross Gold

### Kinross Gold “Living our Values....the Kinross Way”

*Note: the full document (URL at bottom of this page) including introductory wording, is not included here. Only the four values are included here.*

Our values shape our culture, inform how we work, and guide us in managing the opportunities and responsibilities that come with being a global mining company in the 21st century.

#### Putting People First:

Health and safety are our number one priority. We treat each other with fairness and respect, and seek constantly to provide opportunities for professional development and personal growth. We foster a working environment that celebrates and supports diversity. We recognize that as a *global* company we must remain sensitive to local cultures, customs and practices. We regard communication as a top priority, and work diligently to ensure that all of our people are kept informed of important company developments and issues.

#### Outstanding Corporate Citizenship

Our **Ten Guiding Principles for Corporate Responsibility** are a key priority for our company. We are committed to the highest ethical and governance standards in the industry. We value integrity and transparency in everything that we do. We are vigilant in protecting the environment, and strive to minimize our environmental footprint wherever we operate. We support sustainable initiatives to provide lasting benefits to the communities where we work.

#### High Performance Culture

We are a results-oriented company, with a relentless focus on the delivery and execution of high business objectives. We value innovation, adaptability and accountability in executing against our business strategy. We want our people to be known across the industry for their passion, sense of urgency, ability and initiative. Teamwork is essential to what it means to work at Kinross. Continuous improvement is central to our business culture. We recognize and reward excellence.

#### Rigorous Financial Discipline

We will at all times be prudent with shareholders' money. Discipline is central to our management philosophy. We will always seek new, more efficient ways to use the company's resources.

From: <http://www.kinross.com/about-kinross/the-kinross-way.aspx>

## **Annexe E – Les principes Kinross de la responsabilité des entreprises**

### **Dix principes directeurs pour la responsabilité des entreprises**



À Kinross, nous croyons que nous avons, à la fois, l'impératif moral et commercial d'être un bon voisin où nous exerçons nos activités, et nous regardons la responsabilité sociale comme une valeur primordiale de Kinross.

Nous comprenons que le maintien de notre permis social d'exploitation signifie maintenir des relations solides et mutuellement bénéfiques avec les communautés et les parties prenantes partout où nous vivons et travaillons.

Afin de fournir un standard clairement compris et cohérent pour définir nos relations de travail avec nos employés, nos partenaires, les gouvernements, la société civile et les communautés où nous vivons et travaillons, nous avons articulé dix principes directeurs concernant la responsabilité sociale des entreprises.

Ces principes définissent ce que « faire la bonne chose » signifie à Kinross et se trouvent au cœur de la façon dont nous menons nos affaires. Bien que les principes soient fondés sur l'expérience pratique, ils sont également ambitieux, tout en reconnaissant que la responsabilité sociale est plus un voyage qu'une destination.

Dans le même temps, ils sont destinés aussi d'être des directives fermes, non-négociables qui s'appliquent à tous les employés de Kinross dans le monde, de la haute direction aux opérateurs de première ligne. Ils fournissent une base pour des politiques détaillées dans des domaines spécifiques tels que l'éthique d'entreprise, la gestion de l'environnement, la santé et la sécurité, tout en servant comme lignes directrices dans le développement continu des stratégies, des plans d'affaires et des processus, tant qu'au niveau d'entreprise et qu'au niveau régional.

Ces principes de la RSE fonctionnent dans le cadre de l'objectif fondamental de l'entreprise, qui consiste en créer de valeur pour nos parties prenantes. Nous croyons fermement que la rentabilité et la responsabilité sociale ne sont pas mutuellement exclusives, mais plutôt se renforcent mutuellement. C'est seulement qu'en tant qu'entreprise rentable et prospère nous pouvons générer la richesse qui apporte des avantages durables pour nos employés, nos fournisseurs et les communautés, ainsi que pour nos actionnaires.

Nous nous sommes engagés à veiller à ce que notre peuple et nos partenaires vivent en tenant compte de ces principes et que nos actions sur le terrain, dans le monde entier, reflètent constamment leur esprit.

11. Nous mettons les gens d'abord et notre priorité numéro un est la sécurité de chaque employé.
12. Nous maintenons les normes les plus élevées en ce qui concerne la gouvernance de l'entreprise, l'éthique et l'honnêteté dans toutes nos relations, et opérons en conformité avec la loi partout où nous travaillons.
13. Nous faisons la promotion du dialogue permanent et de l'engagement avec les parties prenantes dans les communautés où nous exerçons nos activités, maintenus dans un esprit de transparence et de bonne foi.
14. Nous faisons preuve de la plus grande vigilance dans la protection de l'environnement et nous cherchons des façons de réduire notre empreinte

- environnementale partout où nous exerçons nos activités. Nous respectons toujours et, si possible, dépassons les exigences réglementaires de notre performance environnementale.
- 15. Nous considérons tous les aspects d'une opération ou d'un nouveau projet - y compris les aspects sociaux, environnementaux, et les problèmes de post-fermeture - pour accomplir nos décisions d'investissement.
  - 16. Nous menons toutes nos activités en conformité avec les normes admises dans la protection et la promotion des droits de l'homme. Nous respectons le point de vue culturel et historique et les droits des personnes affectées par nos activités, en particulier les peuples indigènes.
  - 17. Nous offrons des moyens de subsistance enrichissants et importants pour nos employés et nous nous efforçons d'être un employeur de choix.
  - 18. Nous cherchons à maximiser l'emploi, les affaires et les opportunités économiques pour les communautés locales auprès de nos activités existantes et de nos nouveaux projets.
  - 19. Nous offrons des avantages durables aux communautés dans lesquelles nous travaillons en soutenant des initiatives durables pour développer leur vie sociale, économique, et le tissu institutionnel. Nous reconnaissons que chaque collectivité est unique et nous travaillons avec nos partenaires communautaires pour nous assurons que notre soutien corresponde à leurs priorités.
  - 20. Nous maintenons l'engagement actif et le dialogue avec nos pairs de l'industrie mondiale, avec les associations, les gouvernements et la société civile sur les meilleures pratiques et sur l'évolution des normes mondiales concernant la RSE.

## **Annexe F – Une analyse comparative entre les Principes de la RE de KG, les principes CIMM du développement durable et les standards de performance de la SFI**

Avant de nous engager dans cette analyse comparative du contenu de ces trois instruments, une question préalable doit être adressée: Pourquoi choisir les « Principes du développement durable » du Conseil international des mines et métaux (ci-après également dénommés « les principes CIMM du développement durable ») et les Standards de performance de la Société Internationale Financière (ci-après également dénommés « les standards de performance de la SFI ») pour les comparer avec les Principes de la Responsabilité Sociale de Kinross Gold (ci-après également dénommés « les principes de RE de KG »), alors qu'il y a des nombreux autres instruments à choisir? [Note: les Principes CIMM du développement durable sont accessibles à:

<http://www.icmm.com/our-work/sustainable-development-framework/10-principles>

et les Standards de performance de la SFI sont accessibles à:

<http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/Content/EnvSocStandards> ]

Certains pourraient soutenir que l'analyse de ces trois instruments est, à certains égards, une comparaison des pommes et des oranges, dans le sens qu'un est une déclaration de principes d'une entreprise (les Principes de la RE de KG), un est un énoncé de principes d'une organisation mondiale de l'industrie minière (les Principes CIMM du développement durable), et l'autre est une déclaration de standards d'une organisation intergouvernementale de financement (les standards de performance de la SFI). Et des nombreuses autres standards et lignes directrices existent. Alors, pourquoi s'appuyer sur ces deux pour une comparaison avec les Principes de la RE de KG?

Il est vrai que les trois instruments ont des buts et des fins un peu différents. Dans le même temps, il y a peut-être des liens évidents entre les trois instruments. La recherche pour cette étude de cas a révélé que, dans la préparation des Principes de RE de KG, les représentants de Kinross Gold se sont appuyés sur les Principes CIMM du développement durable. En outre, Kinross Gold est un membre de l'Association minière du Canada et du Council mondial d'or, les deux organismes soutenant les Principes CIMM du développement durable. Il est clair que l'industrie minière mondiale, y compris Kinross Gold, considère les principes CIMM du développement durable comme un important point de référence mondial pour leurs activités.

En ce qui concerne les Standards de performance de la SFI, quelques-unes des exploitations de Kinross Gold ont reçu d'assistance de la part de SFI. [Par exemple, en 2007, Kinross Gold a complété l'acquisition de Bema Gold, devenant ainsi propriétaire à 100% de, entre autres, la Compania Minera Maricunga au Chili, et l'exploitation Kupol en Russie. Cette dernière a reçu l'aide de la SFI pour s'approvisionner localement dans l'Extrême-Orient russe. Voir la SFI, « En construisant des chaînes d'approvisionnement industriels et des Communautés en voie de développement,

[http://www.ifc.org/ifcext/eca.nsf/content/PEP\\_Linkages](http://www.ifc.org/ifcext/eca.nsf/content/PEP_Linkages)

(Consulté le 10 août 2010).].

En outre, dans son document de 2009 - *Renforcer l'avantage canadien: Une stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour le secteur extractif international du Canada* - le gouvernement fédéral a déclaré qu'il fera la promotion des Standards de performance de la SFI:

Les Standards de performance de la Société financière internationale (SFI) sur la durabilité sociale et environnementale adressent les défis spécifiques auxquels font face les entreprises du secteur extractif dans les pays en cours de développement. Elles représentent les standards de référence « *de facto* » pour la performance des projets dans les pays en cours de développement qui nécessitent des investissements financiers importants. [Le document du gouvernement fédéral concernant la stratégie de RSE est disponible à:

<http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/ds/csr-strategy-rse-strategie.aspx#3> ]

Ainsi, tout en reconnaissant le caractère distinctif des organisations qui ont créé les trois instruments, et les différences liées aux buts et aux fins de chacun d'eux, il est néanmoins utile d'examiner dans quelle mesure les Principes de RE de Kinross Gold s'alignent aux Principes CIMM du développement durable et aux Standards de performance de la SFI, en tenant compte que les deux derniers représentent des repères mondiaux reconnus par Kinross Gold lui-même, par l'industrie minière mondiale, et par le gouvernement canadien.

Enfin, il est reconnu que, parce que chacun des documents a été élaboré à des fins différentes par des différents organismes, il existe certaines différences inévitables qui rendent les comparaisons un peu simplistes. Par exemple, les Standards de performance de la SFI représentent un document beaucoup plus long qu'une déclaration de principes, alors il y a inévitablement des différences en ce qui concerne l'élaboration d'un document par rapport à l'autre. Cela n'est pas contesté. Une étude entière pourrait être consacrée à l'examen de tous les documents d'orientation utilisés pour la rédaction des Principes de RE de Kinross Gold, ainsi qu'aux ceux des Principes CIMM et des Standards de la SFI. Toutefois, ceci ayant été dit, il est toujours un mérite de faire une analyse comparative de haut niveau sur le contenu, en trouvant ce que chaque document couvre ou souligne. Avec cette discussion préliminaire ayant eu lieu, et en tenant compte de ces points, il est maintenant possible de se tourner vers l'analyse comparative du contenu.

Dans le cadre de l'analyse comparative du contenu, un tableau d'« une version condensée » des principes des trois instruments a été établi (voir ci-dessous).

Graphique - Analyse comparative du contenu entre les principes de la responsabilité d'entreprise de Kinross, les principes CIMM de développement durable et les standards de performance de la SFI

<b>10 Principes directeurs de la RE de KG</b>	<b>Les Principes CIMM de développement durable</b>	<b>Les standards de performance de la SFI</b>
La sécurité des employés – la priorité no. un (Le principe 1)	L'amélioration continue de la performance de sécurité de la santé (CIMM 5)	SP 2 – Les conditions d'emploi et de travail SP 4 – La santé et la sécurité communautaires
Maintenir les plus hauts standards de gouvernance d'entreprise, d'éthique / d'honnêteté et opérer en conformité avec la loi (Le principe 2)	Mettre en œuvre et maintenir des pratiques éthiques et une solide gouvernance d'entreprise (CIMM 1)  Mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques fondées sur des données valides et sur des études solides (CIMM 4)	SP 1 – L'évaluation sociale et environnementale et les systèmes de gestion, y compris l'évaluation de l'impact / risque et la communication avec toutes les parties prenantes concernés
Promouvoir le dialogue et l'engagement continu avec les parties prenantes dans les communautés, faits avec transparence et bonne foi (Le principe 3)	L'engagement effectif et transparent avec les parties prenantes communautaires et des rapports indépendamment vérifiés (CIMM 10)	SP 4 – La santé et la sécurité communautaires SP 7 – Une considération spéciale pour les peuples indigènes
La plus grande vigilance dans la protection de l'environnement, minimiser l'empreinte environnementale et respecter ou dépasser les exigences réglementaires (Le principe 4)	L'amélioration continue des performances environnementales et contribuer à la biodiversité et à la planification intégrée de l'utilisation des terres, à la réutilisation des concepts de produits des installations responsables et au recyclage des produits (CIMM 6, 7, 8)	SP 3 – La prévention et la réduction de la pollution SP 6 – La biodiversité des écosystèmes, des habitats, des espèces et des communautés
Prendre en considération tous les aspects, y compris ceux socio-environnementaux et les aspects post-fermeture dans la prise des décisions d'investissement (Le principe 5)	Intégrer les considérations relatives au développement durable dans le processus décisionnel des entreprises (CIMM 2)	
Mener toutes les activités en conformité avec les normes acceptées des droits de l'homme et respecter la diversité culturelle / les perspectives historiques et les droits des personnes touchées, en particulier les peuples indigènes (Le principe 6)	Défendre les droits de l'homme et respecter les cultures et les valeurs en dans le traitement des employés et d'autres qui sont touchés par nos activités (CIMM 3)	SP 5 – L'acquisition des terres et la réinstallation involontaire SP 7 – Une considération spéciale aux peuples indigènes SP 8 – Le patrimoine culturel
Fournir des moyens de subsistance enrichissantes / significatives pour les employés, un employeur de choix (Le principe 7)		SP 2 – Les conditions d'emploi et de travail
Maximiser l'emploi, les affaires et les opportunités économiques pour les communautés locales dans les projets existants et dans les projets nouveaux (Le principe 8)	Contribuer au développement social, économique et institutionnel des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités (CIMM 9)	

Procurer des avantages durables aux communautés, soutenir des initiatives durables et travailler avec les partenaires communautaires pour assurer un soutien adapté à leurs priorités  (Le principe 9)	Contribuer au développement social, économique et institutionnel des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités (CIMM 9)	SP 4 – La santé et la sécurité communautaires SP 7 – Une considération spéciale aux peuples indigènes
Continuer l'engagement actif avec les acteurs mondiaux en matière de RSE ré : meilleures pratiques et normes  (Le principe 10)		

Quand on compare les Principes de la RE de Kinross Gold et les Principes CIMM de développement durable, on constate que les Principes de RE de KG mettent davantage l'accent sur les employés. Les principes de RE de KG comprennent : le Principe 1 - relatif à la sécurité des employés, le Principe 7 - relatif aux moyens significatifs de subsistance pour les employés, et le Principe 8 - relatif à la maximisation des possibilités d'emploi (et d'autres possibilités) pour les collectivités locales. En ce qui concerne les principes CIMM du développement durable, le Principe 5 parle, plus généralement, de l'amélioration de la performance de santé et de sécurité et le Principe 3 fait référence au respect des droits de l'homme et des cultures dans le traitement des employés et ne mentionne pas les moyens de subsistance des employés.

Les Principes CIMM de développement durable mettent davantage l'accent sur l'environnement (par exemple, le CIMM a consacré quatre de ses principes – 2, 6, 7 et 8 – à la performance environnementale, au développement durable, à la biodiversité et au recyclage, à la réutilisation et à l'élimination), pendant que les Principes de la RE de Kinross CR comprennent le Principe 4 - commis à la performance environnementale qui va au-delà des exigences réglementaires, et le Principe 5 - commis à l'étude des facteurs socio-environnementaux et des aspects post-fermeture dans toutes les décisions d'investissement.

Les Principes de la RE de Kinross Gold mettent davantage l'accent sur les communautés (Kinross a trois principes – 3, 8, 9 – consacrés à l'engagement communautaire, à l'investissement et aux avantages durables pour les communautés), tandis que le CIMM fait une seule mention au développement des collectivités, dans le Principe 9. Le CIMM met davantage l'accent sur la prise de décision (par le biais des principes CIMM du développement durable no 2 et 4, le CIMM parle de prendre en considération le développement durable dans les processus décisionnels, et de la mise en œuvre des stratégies de gestion des risques fondée sur des données valides et des performances solides. Par contraste, le Principe 5 de Kinross Gold parle plus brièvement de l'examen de toutes les couches sociales, environnementales et de post-fermeture, mais seulement en ce qui concerne « les décisions d'investissement ».

Kinross Gold parle uniquement d'engager le dialogue avec les acteurs mondiaux ré: les normes mondiales (le Principe 10 de KG) et le CIMM parle uniquement des stratégies de gestion des risques fondées sur des données valides et des performances solides (le Principe 2 du CIMM).

En comparant les Principes de RE de Kinross Gold et les Standards de performance de la SFI, on peut constater que, en général, il y a un alignement considérable entre les deux instruments, avec

seulement quelques différences notables. Les standards de performance de la SFI mettent davantage l'accent sur les personnes indigènes et sur l'acquisition de terrains / déplacements involontaires (les Normes 7 et 5 traitent spécifiquement ces questions), mais il est possible, aussi, de soutenir que le sujet est abordé d'une manière générale dans les Principes 3, 6 et 9 de RE de KG. Le Principe 3 de KG traite du dialogue permanent et de l'engagement avec les parties prenantes dans les communautés, faits d'une manière transparente et avec bonne foi (pas de référence explicite à des groupes indigènes), le Principe 6 est commis à mener les activités en conformité avec les normes des droits de l'homme acceptées et au respect de la culture historique, aux perspectives et aux droits des personnes touchées, en particulier des peuples indigènes) et le Principe 9 s'engage à fournir des avantages durables aux collectivités, en soutenant des initiatives durables, en collaboration avec des partenaires communautaires pour assurer un soutien adapté à leurs priorités.

Le Standard de performance no 1 de la SFI met l'accent sur l'évaluation sociale et environnementale, et sur les systèmes de gestion, y compris l'évaluation de l'impact / risque, la contrepartie dans les Principes de RE de Kinross CR étant le Principe 6 qui se réfère à l'étude des facteurs socio-environnementaux et des aspects de post-fermeture dans les décisions d'investissement (par exemple, dans l'évaluation des nouvelles acquisitions). Les Principes de la RE de Kinross Gold incluent un engagement explicite (bien que généraux) de respecter les normes concernant les droits de l'homme, alors que les Standards de performance de la SFI ne parler des droits que dans le contexte des droits des travailleurs (dans les Notes d'orientation de la SFI, il y a des références à certains droits de l'homme, mais pas dans les normes de performance de la SFI eux-mêmes).

Une absence notable dans les trois instruments est la référence à la santé / sécurité, aux moyens de subsistance importants, et aux droits d'association des sous-contacteurs/fournisseurs. Sur ce point, Kinross Gold s'est engagée à instaurer, en 2010, une politique de la chaîne d'approvisionnement [SHARE, L'Association des actionnaires pour la recherche et pour l'éducation, le Rapport d'engagement (2009, 2me trimestre): accessible à:

[http://www.share.ca/files/2009\\_Q2\\_Engagement\\_Report\\_PUBLIC\\_FINAL.pdf](http://www.share.ca/files/2009_Q2_Engagement_Report_PUBLIC_FINAL.pdf) consulté le 10 avril 2010.

**Annexe G – Le Code Kinross de conduite et de déontologie** (Note: Ceci est une version abrégée du Code: la version complète se trouve sur le site [www.kinross.com](http://www.kinross.com))

**I. L'OBJET DU CODE**

Ce code de conduite et de déontologie («Code») vise à documenter les principes de conduite et d'éthique à suivre par les employés, les agents (y compris, sans limitation, le président et le chef de la direction, le chef des services financiers et les autres directeurs exécutifs et les agents financiers supérieurs) et les directeurs de Kinross. Son but est de:

- ♣ Promouvoir la conduite honnête et éthique, y compris le traitement éthique des conflits d'intérêts réels ou apparents entre les relations personnelles et professionnelles;
- ♣ Promouvoir la prévention des conflits d'intérêts, y compris la divulgation, à une personne appropriée, de toute transaction ou relation qui pouvaient raisonnablement être attendus de donner lieu à un tel conflit;
- ♣ Promouvoir la divulgation complète, juste, exacte, opportune et compréhensible dans les rapports et les documents que Kinross joint aux dossiers ou soumet regardant la réglementation des valeurs mobilières et d'autres communications publiques faites par Kinross;
- ♣ Promouvoir le respect des lois, des règles et des règlements gouvernementales applicables;
- ♣ Promouvoir la notification interne rapide des violations de ce Code à une personne compétente;
- ♣ Promouvoir le respect et l'adhérence au présent code;
- ♣ Fournir des conseils aux employés, officiers et directeurs pour les aider à reconnaître et à traiter les problèmes éthiques;
- ♣ Fournir des mécanismes de rapporter la conduite contraire à l'éthique, et
- ♣ Aider à promouvoir l'accueil de la culture de l'honnêteté et de la responsabilité de Kinross.

Kinross s'attend que tous ses employés, officiers et directeurs se conforment et agissent, à tout moment, conformément aux principes énoncés ci-dessus et aux dispositions plus détaillées fournies ci-après. Les violations de ce Code par un employé, un officier, ou un directeur représentent des motifs pour l'action disciplinaire pouvant aller jusqu'à et y compris, mais sans limitation, la cessation immédiate de l'emploi ou du directoarat.

**II. LIEU DE TRAVAIL**

- a. Un environnement non discriminatoire
- b. Un milieu de travail sans harcèlement
- c. Le harcèlement sexuel
- d. La lutte contre les toxicomanes
- e. La violence au travail
- f. L'emploi des membres de la famille
- g. La vie privée des employés et les renseignements personnels

### **III. L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ**

a. L'environnement

b. La santé et la sécurité

### **IV. LES RELATIONS AVEC LES TIERS**

a. Les conflits d'intérêts

b. Les cadeaux et les divertissements

c. Les pratiques concurrentielles

d. Les relations avec les fournisseurs et les entrepreneurs

e. Les relations publiques

f. Les relations gouvernementales

g. Les mandats

### **V. LA CONFORMITÉ À LA LOI**

a. La conformité aux lois, aux règlements (y compris les Lois du commerce des initiés et les Lois de divulgation en temps opportun), et aux enquêtes

### **VI. LES INFORMATIONS ET LES DOCUMENTS**

a. Les renseignements confidentiels et privés et les secrets commerciaux

b. Les rapports financiers et les dossiers

c. La conservation des dossiers

### **VII. LES ACTIFS DE KINROSS**

a. L'utilisation des biens de Kinross

b. La destruction des biens et le vol

c. La propriété intellectuelle

Utiliser ce code et signaler les violations

## Notes de fin

---

<sup>1</sup> Kinross Gold (2007) *Living our values....the Kinross way*, disponible en ligne à <http://www.kinross.com/media/18753/living-our-values-english.pdf> (site consulté le 12 janvier, 2010)

<sup>2</sup> Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility... : Kinross Gold 2007 Corporate Responsibility Report* (und.), p. i <http://www.kinross.com/media/109816/07-cr-report.pdf> (site consulté le 12 Janvier, 2010) [ci-après Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*].

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Un débat plus approfondie sur les origines de Kinross Gold Corporation, son développement, les fusions et les acquisitions clé est fourni ci-dessous dans le corps du rapport.

<sup>5</sup> Kinross Gold (2007) *Living our values...the Kinross way*, op cit..

<sup>6</sup> Notez que, tout au long de cette étude de cas, les termes «responsabilité sociale des entreprises» et «la responsabilité des entreprises» et les acronymes «RSE» et «RE» seront utilisés de façon interchangeable. Le gouvernement du Canada a publiquement souscrit à deux définitions du social la responsabilité: d'abord, la définition contenue dans le gouvernement du Canada (2006) *La responsabilité sociale des entreprises: Un guide d'application pour les entreprises canadiennes*, Ottawa, disponible en ligne à [http://www.ic.gc.ca/eic/site/csr-rse.nsf/vwajp/CSR\\_mar2006.pdf/\\$FILE/CSR\\_mar2006.pdf](http://www.ic.gc.ca/eic/site/csr-rse.nsf/vwajp/CSR_mar2006.pdf/$FILE/CSR_mar2006.pdf) (site consulté le 11 Janvier, 2010). Cette définition est adoptée dans le document du Ministère des affaires étrangères et commerce international (2006), *les tables rondes nationales sur la responsabilité sociale et l'industrie extractive canadienne dans les pays en développement: document de travail*, Gouvernement du Canada, disponible en ligne à [http://geo.international.gc.ca/cip-pic/current\\_discussions/RSE\\_tables\\_rondes-fr.aspx](http://geo.international.gc.ca/cip-pic/current_discussions/RSE_tables_rondes-fr.aspx) (site consulté le Janvier 2010). Il est également utilisé avec approbation préalable par le rapport du Groupe consultatif de parties prenantes (2007) *Les tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et l'industrie extractive canadienne dans les pays en développement*, disponible en ligne à <http://www.halifaxinitiative.org/updir/AdvisoryGroupReport-March2007.pdf> (site consulté le 11 janvier, 2010). Le gouvernement du Canada participe également à l'élaboration du standard ISO 26000 sur la responsabilité sociale (la dernière version du standard est disponible en ligne à l'adresse: [www.iso.org/GTSE](http://www.iso.org/GTSE) (site consulté le 11 Janvier, 2010)). Prenant l'usage du gouvernement de Canada et du Groupe des parties prenantes multiples pour l'industrie extractive comme indicateur de la compréhension canadienne de l'expression, aux fins de cette étude de cas, ces deux définitions de la responsabilité sociale seront utilisées comme point de départ pour l'analyse. Notons enfin que Kinross Gold a publiquement exprimé son soutien à l'approche du gouvernement de Canada sur la RSE: «... nous sommes engagés à travailler avec le gouvernement en matière de la stratégie canadienne de RSE de faire en sorte qu'il atteigne son objectif de construire l'avantage canadien ...." Cf. Barrick Gold Corporation, Kinross Gold Corporation, Goldcorp Inc, *Présentation au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (projet de loi C-300: Loi concernant la responsabilité des entreprises pour les activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement)* (Novembre 2009) , disponible en ligne à: [http://www.barrick.com/Theme/Barrick/files/docs\\_csr/Bill-C-300-Submission-to-the-Standing-Committee.pdf](http://www.barrick.com/Theme/Barrick/files/docs_csr/Bill-C-300-Submission-to-the-Standing-Committee.pdf) (site consulté le 10 Février, 2010).

<sup>7</sup> Voir également cet effet commenté dans Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, ibid., P. 5: «Certains des défis clé sont ... [t]ransformer notre engagement envers la responsabilité sociale dans des initiatives concrètes, mesurables et dans des politiques."

<sup>8</sup> En février 2007, par l'achat de Bema Gold Corporation, Kinross Gold a pris une participation de 100% de l'opération Maricunga, en s'appuyant sur sa acquisition précédente de Amax Gold Inc et de ses filiales en 1998, qui

---

lui avait donné une participation de 50% dans la mine Maricunga . Cf. Kinross Gold, *Maricunga (100% ownership and operator) - Chile*, disponible en ligne à <http://www.kinross.com/operations/chile-maricunga.html> (site consulté le 24 Juillet 2009).

<sup>9</sup> Une analyse comparative du contenu des principes de la responsabilité d'entreprise de Kinross Gold contre les principes du développement durable de CMM et des standards de performance de SFI est réalisée plus tard dans le rapport.

<sup>10</sup> Dans un cas, un chercheur de cette étude de cas a pu observer le fonctionnement d'un processus naissant de résolution des disputes multipartites à son début. Discuté plus en détail ci-dessous.

<sup>11</sup> Pour une description complète de l'approche des perspectives multiples et de la collaboration sur les études de cas de RSE et des ses origines, ses éléments et des équipes, voir K. Webb, **Le projet d'étude de cas pilot des perspectives multiples et de la collaboration sur la responsabilité sociale des entreprises : les origines, les objectifs et les éléments clé** (chapitre 1 du rapport).

<sup>12</sup> Les résumés d'entrevues fournis sur le mot de passe dans l'espace de travail protégé étaient disponibles dans une forme "anonyme" qui ne permettait pas l'identification personnelle des individus.

<sup>13</sup> Toutes les références d'identification personnelle à des individus ont été supprimées.

<sup>14</sup> Au début de ce projet pilote, d'autres sociétés minières ont été abordées comme des candidats possibles pour les études de cas et elles n'ont pas accepté de faire partie du projet pilote.

<sup>15</sup> Plus particulièrement, les présentations ont été faites en Janvier 2010 avec des responsables Kinross Gold et des représentants de la communauté Colla. Des représentants du gouvernement chilien ont été invités à assister à la présentation du janvier 2010 et ont exprimé leur intérêt de participer, mais, au jour de la présentation, ils n'ont pas venu.

<sup>16</sup> Le terme «réforme néo-libérale» a été utilisé pour décrire le contexte actuel du Chili, en J. et P. Grugel Riggiorozzi, eds., *Governance after Neoliberalism in Latin America* (New York: Palgrave, 2009), à la p. 175.

<sup>17</sup> Les Nations Unies, *Department of Economic and Social Affairs Population Division (2009) World Population Prospects, Table A.1. 2008 revision*, disponible en ligne à [http://www.un.org/esa/population/publications/wpp2008/wpp2008\\_text\\_tables.pdf](http://www.un.org/esa/population/publications/wpp2008/wpp2008_text_tables.pdf) (site consulté le 23 juillet 2009).

<sup>18</sup> Fonds monétaire international, *Report for Selected Countries and Subjects* disponible en ligne à <http://imf.org/external/pubs/ft/> .... = NGDPDPC & GRP = 0 & a = (consulté le 19 février 2009).

---

<sup>19</sup> Cf. CORFO (Agence de développement économique du Chili), le groupe minier au Chili (2009), disponible en ligne à: [http://www.investchile.com/opensite\\_20080630172802.aspx](http://www.investchile.com/opensite_20080630172802.aspx) (site consulté le 10 mars, 2010).

<sup>20</sup> Cf. Schmidt-Hebbel, K. (2006) "Chile's Economic Growth," *Cuadernos de Economía*, 43, 5 - 48, à la p. 5.

<sup>21</sup> L'indice de développement humain fournit une mesure composite de trois dimensions du développement humain: vivre une vie longue et en bonne santé (mesurée par l'espérance de vie), être instruits (mesurée par l'alphabétisation des adultes et de scolarisation aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire) et avoir une standard décent de vie (mesurée par la parité du pouvoir d'achat, PPA, le revenu). L'indice n'est pas dans tous les sens une mesure globale du développement humain. Il n'inclue pas, par exemple, des indicateurs importants tels que le genre ou l'inégalité des revenus et des indicateurs plus difficiles à mesurer tels que le respect des droits de l'homme et des libertés politiques. Il fournit en effet un prisme élargi pour l'affichage du progrès humain et la relation complexe entre revenu et bien-être. Cf. PNUD (2008) *Statistical Update--Chile--The Human Development Index - going beyond income*, disponible en ligne à [http://hdrstats.undp.org/2008/countries/country\\_fact\\_sheets/cty\\_fs\\_CHL.html](http://hdrstats.undp.org/2008/countries/country_fact_sheets/cty_fs_CHL.html) (site consulté le 24 juillet 2009).

<sup>22</sup> PNUD (2009) *Human Development Reports*, disponible en ligne à <http://hdr.undp.org/en/statistics/> (site consulté 24 juillet, 2009).

<sup>23</sup> Selon le projet des indicateurs de la gouvernance de la Banque mondiale (GTI), la gouvernance est définie comme étant constituée des traditions et des institutions par lesquelles le pouvoir dans un pays est exercé. Cela inclut le processus par lequel les gouvernements sont choisis, contrôlés et remplacés, la capacité du gouvernement à élaborer et appliquer efficacement des politiques saines et le respect des citoyens et de l'État pour les institutions qui régissent les interactions économiques et sociales entre eux. Cette définition de la Banque mondiale (2009) *Governance Matters: Worldwide Governance Indicators, 1996-2008*, disponible en ligne à <http://info.worldbank.org/governance/wgi/index.asp> (consulté le 10 août 2009)

<sup>24</sup> Ibid.

<sup>25</sup> E.g., Moody a amélioré le niveau des devises de Chili à l'A1 en mars 2009, la force de la qualité du crédit du Chili étant le résultat des politiques économiques crédibles, des institutions financières saines et des réformes structurelles, et d'un cadre de politique économique visant à atténuer la volatilité macro-économique; le Forum économique mondial considère le Chili comme le plus sûr et le plus stable des pays d'Amérique latine et un bon partenaire pour faire des affaires. Cf: InvestChile (The Chilean Economic Development Agency) (2009, April 17) "Authorized foreign investment reaches a historic \$US 10.4 billion", disponible en ligne à [http://www.todochile.cl/corfo\\_det\\_20090417103120.aspx](http://www.todochile.cl/corfo_det_20090417103120.aspx) (site consulté le 10 août 2009).

<sup>26</sup> ECLAC (2005) *Social Panorama of Latin America*, Santiago, Chile: UN/ECLAC, cf. Lopez & Miller, op cit., à la p. 2681.

<sup>27</sup> Cf. Lopez, R. & Miller, S.J. (2008) "The Unbearable Burden of Inequality", *World Development*, 36(12), 2679 – 2695.

<sup>28</sup> Vincent, I. (2007, September 24) "Chile: well on the way to eradicating poverty," *Maclean's*, disponible en ligne à [http://www.macleans.ca/world/global/article.jsp?content=20070924\\_109285\\_109285](http://www.macleans.ca/world/global/article.jsp?content=20070924_109285_109285) (site consulté le juin 30, 2009).

<sup>29</sup> Helen Osieja, Economic Sanctions As an Instrument of U.S. Foreign Policy: The Case of the U.S. Embargo of Cuba (Florida: Dissertation, 2005).

---

<sup>30</sup> Cf. Castro Lucic, M., "Challenges in Chilean Intercultural Policies: Indigenous Rights and Economic Development," PoLaR: Political and Legal Anthropology Reivew, Vol. 28, No. 1, pp. 112 – 132.

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> M. Garcia, *The Path to the 2002 Association Agreement Between the European Union and Chile* (New York: Edwin Mellen Press, 2008).

<sup>33</sup> Pinera, J. (2004) "Wealth Through Ownership: Creating Property Rights in Chilean Mining," *Cato Journal*, 24(3), 295-301, à la p. 295.

<sup>34</sup> En 2009, une nouvelle législation a été promue qui ferait disparaître la destination spéciale des bénéfices Codelco pour les militaires et qui va détourner au lieu les recettes dans le budget général du Chili: Cf Xinhua, " Chilean president voyezks to repeal copper mining law ", le 9 septembre 2009.

<sup>35</sup> Lopez & Miller, op cit., à la p. 2679.

<sup>36</sup> Cf. National Commission for Truth and Reconciliation (Comisión Nacional de Verdad y Reconciliación ou la "Rettig Commission") (1990), traduit de <http://www.usip.org/resources/truth-commission-chile-90> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>37</sup> Cf. U.S. Department of Labor, Labor Rights Report: Chile (2003), disponible en ligne à: [www.dol.gov](http://www.dol.gov) (site consulté le 10 août, 2010).

<sup>38</sup> A. Jose, "Indigenous Rights in Chile: Progress and Contradiction in the Context of Economic Globalisation," (1999) Indigenous Law Bulletin 72.

<sup>39</sup> Ibid.

<sup>40</sup> Voir la discussion ci-dessous.

<sup>41</sup> Voir la discussion ci-dessous.

<sup>42</sup> Cf. P. Posner, *State, Market, and Democracy in Chile* (New York: Palgrave Macmillan, 2008) à la p. 83.

<sup>43</sup> Centro de Estudios de la Realidad Contemporanea, *Informe de Prensa Encuesta Nacional*. August, 2005, à la p. 2, comme indiqué dans Posner, ibid., à la p. 83.

<sup>44</sup> Anderson, S.T. (2008) "The Mineral Industry of Chile in 2006", U.S Department of the Interior and U.S. Geological Survey 2006 Minerals Yearbook, à la p. 7.1.

<sup>45</sup> Lopez & Miller, op cit., à la p. 2689.

<sup>46</sup> Anderson (2008) "The Mineral Industry of Chile in 2006", op cit., à la p. 7.1.

<sup>47</sup> Ibid.

<sup>48</sup> International Development Research Centre and Mining Policy Research Initiative (2003) *Mining Companies and Local Development – Latin America: Chile, Colombia and Peru (Executive Summary)*, disponible en ligne à: [http://www.idrc.ca/uploads/user-S/11133339091exec\\_summary\\_alianzas.pdf](http://www.idrc.ca/uploads/user-S/11133339091exec_summary_alianzas.pdf) (site consulté le 24 juillet, 2009).

<sup>49</sup> Anderson (2008) "The Mineral Industry of Chile in 2006", op cit., à la p. 7.9.

---

<sup>50</sup> Ibid, à la p. 7.3.

<sup>51</sup> Ibid.

<sup>52</sup> Ibid, à la p. 7.4.

<sup>53</sup> Lok (2009) "Ongoing Opportunities for Canadians in South America," op cit..

<sup>54</sup> Alors que le projet Pascua Lama est peut-être les plus visibles projet de Barrick Gold au Chili, l'entreprise est également impliquée (avec Kinross Gold) dans le projet Cerro Casale, situé dans la même région (Région III) que la mine Kinross Gold Maricunga. Le projet Cerro Casale est traité plus loin dans le rapport.

<sup>55</sup> E.g., voyez Goldcorp (Press Release), "Goldcorp Announces Agreement With New Gold Inc. To Acquire Xstrata's 70% Interest In The El Morro Project," January 7, 2010, à l'adresse:

[http://www.goldcorp.com/news/goldcorp/index.php?&content\\_id=750](http://www.goldcorp.com/news/goldcorp/index.php?&content_id=750) Site consulté le 30 janvier, 2010.

<sup>56</sup> E.g., voyez Yamana Gold (Press Release), "Yamana Gold Provides New Optimization Strategy at El Penon," March 1, 2010, à l'adresse:

<http://www.yamana.com/NewsEvents/PressReleases/PressReleaseDetail/default.aspx?PressReleaseId=053b9251-8628-4676-9a82-d5460116448a> Site consulté March 2, 2010

<sup>57</sup> E.g., voyez Teck Resources (website), "Operations," à l'adresse:

<http://www.teck.com/Generic.aspx?PAGE=Operations&portalName=tc> Site consulté March 10, 2010.

<sup>58</sup> E.g., voyez Exeter Resources(website), "Building a mid-tier company," à l'adresse:

<http://www.exeterresource.com/index.php> Site consulté March 10, 2010. Le projet de la mine Caspiche de Exeter Ressources est situé à proximité du projet de Kinross Gold Maricunga.

<sup>59</sup> Anderson, op cit., à la p. 7.2.

<sup>60</sup> Per Lok, K. (2009 January) "Ongoing Opportunities for Canadians in South America," *MINING.com*, 8–11 à la p. 10.

<sup>61</sup> Lagos et al (2002) pp. 338 – 361, comme indiqué dans Mainardi, S. (2007) "Resource exploitation and cross-region growth trajectories: Nonparametric estimates for Chile", *Journal of Environmental Management*, 85, 27–43, à la p. 39. Toutefois, Mainardi note que des questions ont été soulevées quant à savoir si cette croissance est durable.

<sup>62</sup> Schmidt-Hebbel, op cit., à la p. 17: l'étude note qu'on suppose que tout le revenu des ouvriers est dépensé dans la région.

<sup>63</sup> Lopez & Miller, op cit., p. 2689.

<sup>64</sup> Le total après impôt du revenu des plus riches 10% des ménages est plus grande que le total des revenus des plus pauvres 80% ménages: cf. Lopez & Miller, op cit ..

<sup>65</sup> Vincent, I. (2007, September 24) "Chile: well on the way to eradicating poverty," *Maclean's*, disponible en ligne à: [http://www.macleans.ca/world/global/article.jsp?content=20070924\\_109285\\_109285](http://www.macleans.ca/world/global/article.jsp?content=20070924_109285_109285) (site consulté le 30 juin, 2009).

---

<sup>66</sup> Per OECD, Economic Survey of Chile, 2010 (Policy Brief), téléchargeable à l'adresse: <http://www.oecd.org/dataoecd/24/3/44464700.pdf> (site consulté February 10, 2010).

<sup>67</sup> Ibid.

<sup>68</sup> Cf. Ader, D. (2009) "Indigenous Poverty in Chile: Variance by Group and Region", Article présenté à la rencontre annuelle de Rural Sociological Society, Radisson Hotel-Manchester, Manchester, New Hampshire, disponible en ligne à: [http://www.allacademic.com/meta/p246368\\_index.html](http://www.allacademic.com/meta/p246368_index.html) (site consulté August 10, 2009). A titre de comparaison, en Bolivie, les indigènes représentent 71% de la population, au Guatemala, 66%, au Pérou, 50%, en Equateur 43%, et au Mexique, 14%. Cf. Munarriz, G. (2008) "Rhetoric and Reality: The World Bank Development Policies, Mining Corporations, and Indigenous Communities in Latin America", *International Community Law Review*, 10, 431 – 443, à la p. 442.

<sup>69</sup> L'incidence de la pauvreté chez les populations indigènes du Chili est de 35,6%, tandis que l'incidence de la pauvreté dans les populations non-indigènes est de 22,7%: cf. la Banque mondiale, août 2001, comme indiqué dans le Conseil économique et social de l'ONU (2003) *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights and fundamental freedoms of indigenous people, Mr. Rodolfo Stavenhagen*, présenté conformément à la résolution 2003/56 de la Commission, disponible en ligne à: <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/G03/170/91/PDF/G0317091.pdf?OpenElement> (site consulté le 24 juillet, 2009) à la p. 8.

<sup>70</sup> Cf. International Work Group for Indigenous Affairs (2006) *The Indigenous World 2006*, Copenhagen, Eks-Skolens Trykkeri, p. 230, fn. 3.

<sup>71</sup> La Banque mondiale, août 2001, comme indiqué dans le rapport du Conseil économique et social d' ONU du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations indigènes, M. Rodolfo Stavenhagen, présenté conformément à la résolution 2003/56 de la Commission, à la p. 8.

<sup>72</sup> La Banque mondiale, août 2001, comme indiqué dans le rapport du Conseil économique et social d' ONU du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations indigènes, M. Rodolfo Stavenhagen, présenté conformément à la résolution 2003/56 de la Commission, à la p. 8.

<sup>73</sup> La Banque mondiale, août 2001, comme indiqué dans le rapport du Conseil économique et social d' ONU du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations indigènes, M. Rodolfo Stavenhagen, présenté conformément à la résolution 2003/56 de la Commission, à la p. 8.

<sup>74</sup> Tellez Lugaro, op cit..

<sup>75</sup> Tellez Lugaro, ibid..

<sup>76</sup> Per Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, op cit.

<sup>77</sup> Lopez & Miller, op cit., p. 2690.

<sup>78</sup> Lopez & Miller, op cit., p. 2685.

<sup>79</sup> Lopez & Miller, op cit., P. 2686. Il est à noter que le Chili a un impôt pour la remise des dividendes élevé, ce qui encourage les investisseurs étrangers à réinvestir les bénéfices au Chili, contribuant ainsi à la croissance économique du pays. Pour plus de détails concernant l'imposition des compagnies minières étrangères au Chili, voir M. Riesco, G. Lagos, et M. de Lima, The "Pay Your Taxes" Debate: Perspectives on Corporate Taxation and Social Responsibility in the Chilean Mining Industry (UNRISD: 2005), accessible à l'adresse:

---

<http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/> (httpPublications) / D0911BEE223DF74EC12570AC0032E4E2?OpenDocument (consulté le 10 août 2010).

<sup>80</sup> Lopez & Miller, op cit., p. 2689.

<sup>81</sup> Par exemple, voyez la discussion concernant le conflit apparent entre les communautés et les agriculteurs dans la région III et le projet de mine de Pascua Lama de Barrick Gold (comme en témoigne le site Web de Barrick Gold qui décrit la situation, disponible en ligne à: [http://www.barrick.com/\\_corporateresponsibility/\\_KeyTopics/\\_PascuaLama/\\_default.aspx](http://www.barrick.com/_corporateresponsibility/_KeyTopics/_PascuaLama/_default.aspx) (consulté le 10 août 2009); les conflits et les litiges entre le groupe indigène Aymara de la région 1 et une société qui veut obtenir les droits de mettre à la bouteille et de la vente d'eau douce à partir d'une source d'eau utilisée historiquement par les Aymara (voyez les références ci-dessous dans la section Cadre juridique); les conflits et les litiges entre les ouvriers de CODELCO et la haute direction sur des problèmes du travail (voyez les références ci-dessous dans la section destinée au cadre juridique); et les conflits et les litiges entre le groupe indigène Mapuche dans la région IX, les développeurs de ressources et les gouvernements (comme nous l'avons en: Skjævestad, A. (2008) "The Mapuche People's Battle for Indigenous Land: Litigation as a Strategy to Defend Indigenous Land Rights", Document de travail du CMI, préparé pour l'atelier sur: « Les tribunaux et les pauvres », la conférence annuelle de l'Association norvégienne pour le développement de la recherche (NFU), Oslo 13-15 septembre 2006, disponible en ligne à <http://www.cmi.no/publications/file/3002-the-mapuche-peoples-battle-for-indigenous-land.pdf> (site consulté le 10 août 2009)).

<sup>82</sup> Lopez & Miller, op cit., p. 2689.

<sup>83</sup> Reuters [auteur non connu], « Le Chili envisage l'élévation de redevances minières après le tremblement de terre », le 19 mars, 2010, accessible à l'adresse: <http://www.reuters.com/article/idUSN1913635020100319>

<sup>84</sup> OCDE (2005) "Environmental Performance Reviews: Chile (2005) - L'OCDE fait l'éloge du progrès environnemental de Chili, mais ... ", disponible en ligne à [http://www.oecd.org/document/32/0\\_3343\\_en\\_2649\\_34307\\_34856224\\_1\\_1\\_1\\_1\\_00.html](http://www.oecd.org/document/32/0_3343_en_2649_34307_34856224_1_1_1_1_00.html) (consulté le 10 août 2009). Des références plus détaillées à des commentaires et à des différentes lois et d'autres instruments et à leur mise en œuvre sont faites plus tard dans l'étude de cas, dans le cadre de l'examen des problèmes spécifiques qui s'appliquent directement à l'exploitation de Kinross Gold Maricunga.

<sup>85</sup> Par exemple, BHPBilliton a été engagée dans un litige concernant la sous-traitance à l'exploitation Escondida (voyez ci-dessous), et Barrick Gold a été impliquée dans des controverses (judiciaires, réglementaires, et de la communauté) au sujet de son projet de Pascua Lama. Voyez Estrada, D. (2009, 18 mai) "Environment-Chile: Activists Try to Block Start of Pascua Lama Mine," *IPS*, disponible en ligne à: <http://ipsnews.net/news.asp?idnews=46895> (site consulté le 10 août 2009).

<sup>86</sup> Business Monitor International (2008) *Chile Mining Report – Executive Summary*, disponible en ligne à: <http://www.businessmonitor.com/mining/chile.html> (site consulté le 30 juin, 2009). -

<sup>87</sup> Pinera, J. (2004) "Wealth Through Ownership: Creating Property Rights in Chilean Mining," *Cato Journal*, 24(3), 295-301.

<sup>88</sup> Bien que la communauté Colla soit légalement autorisée à certains droits sur l'eau en fonction de leur usage traditionnel, dans le régime de répartition de l'eau fondé sur le marché mis en place en vertu du Code de l'eau (qui a été adopté au cours de la dictature de Pinochet), les communautés comme Colla de Rio Jorquera ont été largement financièrement surpassées par d'autres acteurs privés et, ainsi, ont été mises à l'impossibilité d'obtenir les droits d'eau importantes pour leurs membres.

---

<sup>89</sup> Pour une description originale de la "translation" constitutionnel des terres et des ressources détenues d'État vers les droits de propriété privée, voyez Pinera (2004) "Wealth Through Ownership: Creating Property Rights in Chilean Mining," op cit..

<sup>90</sup> La description qui suit s'inspire essentiellement de: (1984, le 5 mars) "Chile Approves new mining legislation," *Business America*, disponible en ligne à: [http://findarticles.com/p/articles/mi\\_m1052/is\\_v7/ai\\_3167681/](http://findarticles.com/p/articles/mi_m1052/is_v7/ai_3167681/) (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>91</sup> G. Lagos, "Developing National Mining Policies in Chile: 1974 - 96," (1997) *Resources Policy* Vol. 23, No. ½, pp. 51 – 69, à la p. 61.

<sup>92</sup> Business Monitor International (2008) *Chile Mining Report – Executive Summary*, disponible en ligne à: <http://www.businessmonitor.com/mining/chile.html> (site consulté le 30 juin, 2009).

<sup>93</sup> Ibid.

<sup>94</sup> Anderson, S.T. (2007) "The Mineral Industry of Chile," United States Geological Service 2005 Minerals Yearbook, Washington, DC: US Department of the Interior, US Geological Survey, p. 7.2.

<sup>95</sup> Cf. Chilean Government (2009) "Invest in Chile!", disponible en ligne à: [www.chleangovernment.cl](http://www.chleangovernment.cl) (site consulté le 10 août, 2009). Voyez aussi G. Lagos, "Developing National Mining Policies in Chile: 1974 - 96," (1997) *Resources Policy* Vol. 23, No. ½, pp. 51 – 69.

<sup>96</sup> Ibid.

<sup>97</sup> Les informations suivantes extraites de: Chilean Government, Chilean Copper Commission (Cochilco), "Foreign Investment in the Mining Sector – General Guidelines", disponible en ligne à:  
[http://www.cochilco.cl/english/atencion\\_usuario/pauta\\_gral.asp](http://www.cochilco.cl/english/atencion_usuario/pauta_gral.asp) (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>98</sup> Ibid.

<sup>99</sup> Cf. A. Soto, "UPDATE 4-Chile to raise taxes, issue debt for quake rebuild," Reuters, (le 16 avril, 2010), disponible en ligne à: <http://www.reuters.com/article/idUSN1614065820100417> (site consulté le 20 avril, 2010).

<sup>100</sup> Aprueba Ley Sobre Bases Generales Del Medio Ambiente, Law 19300, disponible en ligne à:  
<http://www.leychile.cl/Navegar?idNorma=30667> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>101</sup> Un nouveau Ministère de l'Environnement remplacera CONOMA en 2010, mais n'a pas encore été mis au travail.

<sup>102</sup> Lagos, op cit., à la p. 64.

<sup>103</sup> Ibid.

<sup>104</sup> Ibid.

<sup>105</sup> Bastida, E., Irarrazabal, R. & Labo, R. (~2005) "Mining Investment and Policy Developments: Argentina, Chile and Peru", disponible en ligne à: [http://www.dundee.ac.uk/cepmfp/journal/html/Vol16/Vol16\\_10.pdf](http://www.dundee.ac.uk/cepmfp/journal/html/Vol16/Vol16_10.pdf) (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>106</sup> Cf. International Work Group for Indigenous Affairs (2009) *The Indigenous World 2009*, Copenhagen, Eks-Skolens Trykkeri, à la p. 220 and fn 3 [hereinafter IWGIA (2009) *The Indigenous World 2009*].

---

<sup>107</sup> E.g, voyez: "Corema aprobó inicio de proceso sancionatorio por contaminación en Quebrada Maní" June 11, 2009, disponible en ligne à: [www.conoma.cl](http://www.conoma.cl) (site consulté le 10 août, 2009); auteur non connu, "Los Pelambres mine fined after second toxic spill," *Santiago Times*, November 13, 2007, disponible en ligne à:

[www.santiagotimes.cl](http://www.santiagotimes.cl) (site consulté le 10 août, 2009); "Chile files lawsuit against company for environmental damage," 2009-09-39, disponible en ligne à: [www.chinaview.cn](http://www.chinaview.cn).

<sup>108</sup> OECD (2005) "Environmental Performance Reviews: Chile (2005) - OECD praises Chile's environmental progress but...", disponible en ligne à:

[http://www.oecd.org/document/32/0,3343,en\\_2649\\_34307\\_34856224\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/32/0,3343,en_2649_34307_34856224_1_1_1_1,00.html) (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>109</sup> *El Ciudadano* (2009) "Director de CONAMA Atacama renuncia tras conocerse su colusión con transnacional minera", disponible en ligne à: <http://www.elciudadano.cl/2009/06/25/remueven-de-sus-cargos-a-director-y-abogado-de-conama-tras-posible-caso-de-colusion-con-minera-candelaria/> (site consulté le 10 août, 2009)

<sup>110</sup> Le Chili a annoncé la création d'un Ministère de l'environnement, une Direction générale, et un Service d'évaluation de l'environnement. Voyez: Bachelet, M. (2009) "Chile at the OECD", Allocution du Président de Chili au Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économique, Paris, reproduit dans L'Observateur de l'OCDE, juin 2009, disponible en ligne à:

[http://www.oecdobserver.org/news/fullstory.php?aid=3041/Chile\\_at\\_the\\_OECD.html](http://www.oecdobserver.org/news/fullstory.php?aid=3041/Chile_at_the_OECD.html) (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>111</sup> Environmental Performance Index, "Iceland Ranks at Top of 2010 Environmental Performance Index" (Press Release, le 28 janvier, 2010), disponible en ligne à: <http://epi.yale.edu> (site consulté le 30 janvier, 2010).

<sup>112</sup> Ibid.

<sup>113</sup> Voyez: Regulation No. 248/2006.

<sup>114</sup> Cf. Chilean Copper Commission (Cochilco) (2002) *Research on Mine Closure Policy*, MMSD project of IIED, Paper 44.

<sup>115</sup> Anderson, S.T. (2008) "New Law to Mandate Clean Mine Closings," *La Nación*, trans., le 7 octobre, 2008.

<sup>116</sup> Bradley, R. (2008) "Environmental Reform: For Better or Worse?" *Business Chile*, August 2008, disponible en ligne à: <http://www.businesschile.cl/portada.php?w=old&lan=en&id=648> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>117</sup> Voyez, par example, Orellana, M.A. (2004) *Indigenous Peoples, Energy, and Environmental Justice: The Pangue/Ralco Hydroelectric Project in Chile's Alto BíoBío*, Washington, DC: Center for International Environmental Law, disponible en ligne à: [http://www.ciel.org/Publications/Ralco\\_Brief\\_22Jul04.pdf](http://www.ciel.org/Publications/Ralco_Brief_22Jul04.pdf), p. 7 (site consulté le 11 janvier, 2010).

<sup>118</sup> Cf. Wharton School of Public Policy and Management, "The Trials and Tribulations of Chile's New Energy Strategy." (January 13, 2010), disponible en ligne à:

<http://www.wharton.universia.net/index.cfm?fa=viewArticle&id=1829&language=english> Accessed March 10, 2010.

<sup>119</sup> Le texte suivant s'appuie essentiellement sur Wharton School of Public Policy and Management, "The Trials and Tribulations of Chile's New Energy Strategy." (le 13 janvier, 2010), disponible en ligne à:

<http://www.wharton.universia.net/index.cfm?fa=viewArticle&id=1829&language=english> Site consulté March 10, 2010.

---

<sup>120</sup> Cf. R. Cockerill, "Chilean re-gasification terminal receives first LNG shipment," *Gasworld* (le 14 juillet, 2009) <http://www.gasworld.com/news.php?a=3986;r=2> (site consulté le 10 avril, 2010)

<sup>121</sup> Cf. <http://can-chil.gc.ca/English/Default.cfm> (site consulté le 10 août, 2010).

<sup>122</sup> <http://www.canadainternational.gc.ca/chile-chili/highlights-faits/metal-metaux.aspx?lang=eng> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>123</sup> La description qui suit s'appuie sur Bauer, C. (2004) *Siren Song: Chilean Water Law as a Model for International Reform*, Washington, DC: Resources for the Future; and Witte, B. (2009) "Pressure builds to renationalize Chile's Water," *Santiago Times*, le 20 mai, 2009, disponible en ligne à:

<http://www.patagoniatimes.cl/index.php/20090520812/News/Environment/PRESSURE-BUILDS-TO-RENATIONALIZE-CHILES-WATER.html> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>124</sup> E.g., voyez C. Bauer (2004) *Siren Song: Chilean Water Law as a Model for International Reform*, Washington, DC: Resources for the Future.

<sup>125</sup> P. Gaeta, "Minister suggests water rights swap to mitigate shortage – Chile," *Business News Americas*, le 29 mars, 2007.

<sup>126</sup> Molina, 2001, cité dans Maturana and Silva, 2009 (ci-dessous).

<sup>127</sup> Global Water Partnership (2005) "Water and Sustainable Development: Lessons from Chile", Policy Brief 2, disponible en ligne à: <http://www.gwpforum.org/gwp/library/Policybrief2Chile.pdf> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>128</sup> Ibid.

<sup>129</sup> Cf. Valeriote, J. (2009) "Chile's Supreme Court Upholds Indigenous Water Use Rights," *Santiago Times*, November 30, 2009, disponible en ligne à:

[http://www.santiagotimes.cl/index.php?option=com\\_content&view=article&id=17739:chiles-supreme-court-upholds-indigenous-water-use-rights&catid=19:other&Itemid=142](http://www.santiagotimes.cl/index.php?option=com_content&view=article&id=17739:chiles-supreme-court-upholds-indigenous-water-use-rights&catid=19:other&Itemid=142) (site consulté le 2 décembre, 2009).

<sup>130</sup> Cf. P. Posner, *State, Market, and Democracy in Chile* (New York: Palgrave Macmillan, 2008) à la p. 62.

<sup>131</sup> Les informations suivantes sont tirées principalement de la Confédération internationale des syndicats libres (2003) *Internationally Recognised Core Labour Standards in Chile: Report for the WTO General Council Review of the Trade Policies of Chile* (Geneva, le 2 et 4 décembre, 2003).

<sup>132</sup> Les informations suivantes proviennent de: Long, G. (2008) "Regulating Labor Outsourcing," *Business Chile*, March 2008.

<sup>133</sup> Ibid.

<sup>134</sup> Ibid.

<sup>135</sup> Voyez, e.g., *Reuters* (2008) "Chile Escondida copper mine wins labor appeal," February 7, 2008, disponible en ligne à: [www.reuters.com](http://www.reuters.com) (site consulté August 20, 2009); et *Reuters* (2007) "Chile copper miner Codelco to challenge labor edict," le 11 décembre, 2007, disponible en ligne à: [www.reuters.com](http://www.reuters.com) (site consulté le 20 août, 2009).

<sup>136</sup> Cf. aux entrevues de cette étude de cas.

<sup>137</sup> Ainsi, par exemple, un rapport de 2009 a conclu que le Code de l'eau, la Loi-cadre d'environnement no. 19.300 de 1994 ont permis la concession et l'exploitation des ressources naturelles par les compagnies minières sur les

---

terres des indigènes. Cf. International Work Group for Indigenous Affairs (2009) *The Indigenous World 2009*, Copenhagen, Eks-Skolens Trykkeri, à la p. 220 et de la bande 3.

<sup>138</sup> IDRC Mining Policy Research Initiative, Mining Companies and Local Development: Latin America: Chile, Colombia and Peru (Executive Summary) 2003, à la p. 8.

<sup>139</sup> Cf. Muller, N. (2009) "Chilean businesses worried about indigenous protection code," *Santiago Times*, le 26 mai, 2009, disponible en ligne à: <http://www.santiagotimes.cl/santiagotimes/index.php/2009052516336/news/human-rights-news/chilean-businesses-worried-about-indigenous-protection-code.html> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>140</sup> Ce point est noté dans le IDRC, Instituto de Estudios Indígenas at the Universidad de La Frontera (2005) "Grupos étnicos y minería en pequeña escala (MPE) en América Latina y el Caribe, Análisis de experiencias en Chile," Proyecto 050317-044, disponible en ligne à: [http://www.idrc.ca/uploads/user-S/11424412171Inf\\_final\\_cl.pdf](http://www.idrc.ca/uploads/user-S/11424412171Inf_final_cl.pdf) (consulté le 10 août, 2009) (ci-après «IDRC (2005) »).

<sup>141</sup> Orellana, M.A. (2004) *Indigenous Peoples, Energy, and Environmental Justice: The Pangue/Ralco Hydroelectric Project in Chile's Alto BíoBío*, Washington, DC: Center for International Environmental Law, disponible en ligne à: [http://www.ciel.org/Publications/Ralco\\_Brief\\_22Jul04.pdf](http://www.ciel.org/Publications/Ralco_Brief_22Jul04.pdf), 7 (site consulté le 12 janvier, 2010).

<sup>142</sup> Cf. International Work Group for Indigenous Affairs (2009) *The Indigenous World 2009*, Copenhagen, Eks-Skolens Trykkeri, à la p. 219 – 220.

<sup>143</sup> Cf. l'étude Colla EIA (2009) référencé dans Minera Santa Rosa Technical Report.

<sup>144</sup> Molina & Correa (1996); Molina & Correa (1997); Molina, Yáñez & Peña (2001), comme indiqué dans Maturna, F. & Silva, N. (2009) Caracterización ambiental componente antropología, Kinross DIA (Impact Ass. Declaration), DIA del Proyecto de Exploración Minera, Kinross Lobo Marte.

<sup>145</sup> IDRC (2005), op cit., et Maturna, F. & Silva, N. (2009) Caracterización ambiental componente antropología, Kinross DIA (Impact Ass. Declaration), DIA del Proyecto de Exploración Minera, Kinross Lobo Marte.

<sup>146</sup> IDRC (2005), op cit., and Maturna & Silva, op cit. En Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, op. cit., p. 40, il est noté que Kinross fournit «.... aide à la Colla pour la clôture et la surveillance de leurs terres à partir de la décision de 2004 du gouvernement chilien d'accorder le droit de propriété aux résidents locaux dans les vallées qui avoisinent nos mines.»

<sup>147</sup> Les textes de ratification de l'OIT, disponible en ligne à:  
<http://www.webhostingconadi.cl/convenio169/index.html> (site consulté le 11 janvier, 2010).

<sup>148</sup> Cf. Estrada, D. (2009) "Chile: Mixed reception for Indigenous Protection Code," *IPS News*, le 13 juin, 2009, disponible en ligne à: <http://ipsnews.net/news.asp?idnews=47209> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>149</sup> Voyez une perspective générale, International Work Group for Indigenous Affairs (2009) *The Indigenous World 2009*, Copenhagen, Eks-Skolens Trykkeri, aux pp. 220 – 225.

<sup>150</sup> Valeriote, J. (2009) "Chile's Supreme Court Upholds Indigenous Water Use Rights," *Santiago Times*, le 30 novembre, 2009.

<sup>151</sup> Consejo Minero, "About Us" (und.), disponible en ligne à: <http://www.consejominero.cl/english.html> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>152</sup> Cf. Newbold, J. (2006) "Chile's environmental momentum: ISO 14001 and the large-scale mining industry – Case studies from the state and private sector," *Journal of Cleaner Production* Vol. 14.

- 
- <sup>153</sup> Consejo Minero, “Desarrollo Sustentable,” disponible en ligne à:  
[http://www.consejominero.cl/desarrollo\\_economico.html](http://www.consejominero.cl/desarrollo_economico.html) (site consulté le 2 juillet, 2009).
- <sup>154</sup> Consejo Minero (2007) *Informe Ambiental y Social de Consejo Minero de Chile A. G. 2007*, disponible en ligne à:  
<http://www.consejominero.cl/home/doc/RCONSEJOMINERO2007.pdf> et Consejo Minero (2008) *Informe Ambiental y Social de Consejo Minero de Chile 2008*, disponible en ligne à:  
<http://www.consejominero.cl/home/doc/REPORTECM2008.pdf> (site consulté le 10 août, 2009).
- <sup>155</sup> L’information qui suivre est de Newbold, op cit..
- <sup>156</sup> Newbold, ibid.
- <sup>157</sup> Cf. Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, op cit..
- <sup>158</sup> La mine La Coipa de Kinross Gold a reçu une certification ISO 14001 en juillet 2002 qui a été confirmé en 2006.  
Cf. KINROSS GOLD CORP (SEC Form: 40-F), 03/31/2008.
- <sup>159</sup> Voyez le website de International Cyanide Management Code for Manufacture, Transport and Use of Cyanide, à l’adresse: <http://www.cyanidecode.org/>
- <sup>160</sup> Des information sur les lignes directrices d’OECD pour les entreprises multinationales se trouvent à l’adresse:  
[http://www.oecd.org/department/0,3355,en\\_2649\\_34889\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/department/0,3355,en_2649_34889_1_1_1_1_1,00.html) (site consulté le 10 mars, 2010).
- <sup>161</sup> Mining Association of Canada, “Towards Sustainable Mining,” à l’adresse:  
[http://www.mining.ca/www/Towards\\_Sustaining\\_Mining/index.php](http://www.mining.ca/www/Towards_Sustaining_Mining/index.php) (site consulté le 10 mars, 2010).
- <sup>162</sup> Par entrevue avec le personnel de Kinross Gold.
- <sup>163</sup> Global Reporting Initiative accessible à l’adresse: <http://www.globalreporting.org/Home>
- <sup>164</sup> Le site web de World Gold Council est à l’adresse: <http://www.gold.org/>
- <sup>165</sup> ICMM est accessible à l’adresse [www.icmm.com](http://www.icmm.com).
- <sup>166</sup> Cf. World Gold Council, Sustainability and the Gold Industry (2009), à l’adresse:  
[http://www.gold.org/assets/file/pub\\_archive/pdf/WGC\\_sustainability\\_statement.pdf](http://www.gold.org/assets/file/pub_archive/pdf/WGC_sustainability_statement.pdf) (site consulté le 10 mars, 2010).
- <sup>167</sup> Cf. ICMM SD Principles and Framework, à l’adresse: [www.icmm.com/our-work/sustainable-development-framework/10-principles](http://www.icmm.com/our-work/sustainable-development-framework/10-principles) (site consulté le 10 mars, 2010)
- <sup>168</sup> Informations sur la Société financière internationale (SFI) ont été extraites du site web de la SFI, accessible à l’adresse: <http://www.ifc.org/> (site consulté le 10 mars, 2010). La mine Kupol de Kinross Gold en Russie a reçu le soutien de la SFI. Cf. SFI, *Russia: Peer Review Community Development Strategy for the Kupol Gold Mine* (2007), site consulté à l’adresse:  
<http://econsult.worldbank.org/suite/public/collaboration/GetDocument.none?doid=84878>. (site consulté le 10 mars, 2010).
- <sup>169</sup> L’information concernant les standards de performance de la SFI est dérivé de la SFI, “IFC’s Policy and Performance Standards on Social and Environmental Sustainability and Policy on Disclosure of Information: Report on the First Three Years of Application,”, accessible à l’adresse:

---

[www.ifc.org/ifcext/disclosure.nsf/AttachmentsByTitle/IFC Third Year Report/\\$FILE/IFC Third Year Report PS D P .pdf](http://www.ifc.org/ifcext/disclosure.nsf/AttachmentsByTitle/IFC%20Third%20Year%20Report/$FILE/IFC%20Third%20Year%20Report%20PS%20D%20.pdf) (site consulté le 10 mars, 2010)

<sup>170</sup> Des informations concernant les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme peuvent être obtenues à l'adresse: <http://www.voluntaryprinciples.org/> (site consulté le 10 mars, 2010).

<sup>171</sup> Cf. le site web de Kinross Gold ([www.kinross.com](http://www.kinross.com)) à l'adresse: <http://www.kinross.com/corporate-responsibility/guiding-principles/6.aspx> accessible en ligne à l'adresse: <http://www.kinross.com/corporate-responsibility/guiding-principles/6.aspx> (site consulté le 10 avril, 2010).

<sup>172</sup> La discussion suivante sur les origines et l'évolution de Kinross Gold à travers des fusions, acquisitions, etc., utilise les informations qui se trouvent dans la partie intitulée « Our History » du site web de Kinross Gold, accessible en ligne à l'adresse: <http://kinross.com/about-kinross/our-history/2009.aspx> (site consulté le 10 mars, 2010).

<sup>173</sup> Ibid.

<sup>174</sup> Cf. Kinross Gold Corporation, Taking Responsibility, op cit..

<sup>175</sup>Cf. le site web de Kinross Gold Corporation, "Operations", accessible en ligne à l'adresse: <http://www.kinross.com/operations.aspx> (site consulté le 10 janvier, 2010). Une discussion sur les acquisitions canadiennes: Kinross Gold Corporation (2008) *Annual Report 2008: Growth, Discipline, Value*, unp., accessible en ligne à l'adresse :

<http://www.sedar.com/GetFile.do?lang=EN&docClass=2&issuerNo=00002968&fileName=/csfsprod/data96/filings/01403134/00000001/e%3A\Sarah\Kinross\AnnualsApril2009\annrep-Kinross.pdf> (site consulté le 30 juin, 2009).

<sup>176</sup> Les informations pour ce tableau proviennent principalement de: Barrick Gold Media Fact Sheet, accessible en ligne à l'adresse: [www.barrick.com/News/MediaFactSheet/default.aspx](http://www.barrick.com/News/MediaFactSheet/default.aspx) (accessed April 10, 2010); Newmont Gold "About Newmont," accessible en ligne à l'adresse: <http://www.newmont.com/about> (site consulté le 10 avril, 2010); AngloGold Ashanti, "Corporate Profile," accessible en ligne à l'adresse: <http://www.anglogold.com/About%20our%20business> (site consulté le 10 avril, 2010) et Kinross Gold Corporation, "Kinross 2009 production increases by 22%, revenue by 49%" (News release), accessible en ligne à l'adresse: <http://www.kinross.com/news-articles/2010/kinross-2009-production-increases-22-percent,-revenue-by-49-percent.aspx> (site consulté le 10 avril, 2010).

<sup>177</sup> Ce terme a été utilisé pour décrire la Barrick Gold et la Newmont Gold parle chef de la direction de Kinross Gold, Tye Burt, dans un article paru en 2006. J. Gray, "Sweet spot: Kinross stakes its place between majors and juniors," Canadian Business, November 20, 2006, accessible en ligne à l'adresse:: [http://www.canadianbusiness.com/markets/commodities/article.jsp?content=20061120\\_82702\\_82702](http://www.canadianbusiness.com/markets/commodities/article.jsp?content=20061120_82702_82702) (accessed March 10, 2010). M. Burt aurait dit: «Occuper l'espace entre les super-grand comme Barrick et Newmont et les petites entreprises à haut risque, c'est le lieu doux de Kinross. »

<sup>178</sup> Pour une vue schématique de la structure de l'entreprise Kinross Gold, voyez l'annexe B et C. Ces structures complexes sont adoptées pour une combinaison de raisons, notamment:

1. Historiques - la complexité reflète le fait que la société mère achète souvent une entreprise existante, et ainsi l'adoption de l'entité existante d'entreprise est facile.
2. Financières - une présence locale peut attirer des investisseurs locaux, et des structures d'entreprise élaborées peuvent aider à la planification fiscale pour faciliter la circulation des bénéfices d'une juridiction à une autre où les lois fiscales sont les plus favorables.
3. Managériales - il peut y avoir un certain avantage managérial d'avoir une structure mère-filiale de l'entreprise

---

dans le sens où on reconnaît l'importance de prendre la décision à un niveau opérationnel locale.

4. Juridiques - il peut être plus difficile d'attribuer la responsabilité à la haute direction ou aux administrateurs quand il y a des sociétés mères et des entreprises locales.

<sup>179</sup> Pour explorer de plus ce sujet, voir, par exemple,, K. Webb, "CSR and the Law: Learning from the Experience of Canadian Mining Companies in Latin America," in J. Sagebien and N. Lindsay, eds., **The Political Economy of Corporate Social Responsibility: Enabling or Disabling Sustainable Development in the Extractives Sector of Latin America** (Palgrave Macmillan, à paraître).

<sup>180</sup> «En 2000, Kinross a consacré 9,6 millions pour les activités de restauration et de fermeture du site et a récupéré plus de 500 hectares de terres." Cf. la partie " Our History " du site web de Kinross Gold, op. cit..

<sup>181</sup> J. Gray, "Sweet spot: Kinross stakes its place between majors and juniors," Canadian Business, November 20, 2006, accessible en ligne à l'adresse:

[http://www.canadianbusiness.com/markets/commodities/article.jsp?content=20061120\\_82702\\_82702](http://www.canadianbusiness.com/markets/commodities/article.jsp?content=20061120_82702_82702) (site consulté le 10 mars, 2010). La discussion qui suit s'appuie essentiellement sur l'article de Gray.

<sup>182</sup> Ibid.

<sup>183</sup> Ibid.

<sup>184</sup> Kinross Gold, *Taking Responsibility*, op cit., à la p. ii.

<sup>185</sup> Kinross Gold Corporation, "Kinross Values," accessible en ligne à l'adresse

<http://www.kinross.com/media/18753/living-our-values-english.pdf> , (site consulté le 10 avril, 2010). Voyez aussi l'annexe du présent rapport pour un résumé des quatre valeurs.

<sup>186</sup> Toutes les références aux dix principes directeurs sont de: Kinross Gold CORPORATION, *Corporate Responsibility, Ten Guiding Principles for Corporate Responsibility*, accessible en ligne à l'adresse <http://www.kinross.com/cr/index.html> (site consulté le 10 août, 2009). Voyez aussi l'annexe au présent rapport.

<sup>187</sup> L'élaboration qui suite des quatre valeurs est prise de: Kinross Gold, *Living our values...the Kinross way*, op cit..

<sup>188</sup> Comme nous le verrons, les 10 principes de Kinross Gold sur la RS sont inspirés par les principes de développement durable de CIMM.

<sup>189</sup> Toutes les références aux dix principes directeurs sont de: Kinross Gold CORPORATION, *Corporate Responsibility, Ten Guiding Principles for Corporate Responsibility*, disponible en ligne à l'adresse <http://www.kinross.com/cr/index.html> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>190</sup> Ibid., p. 10.

<sup>191</sup> Initialement approuvé en Février 2004 et modifié avec l'approbation du Conseil en avril 2007. Cf. Kinross Gold Corporation, "Corporate Governance," disponible en ligne à l'adresse

<http://www.kinross.com/corporate/governance.html> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>192</sup> Une version abrégée du Code peut être trouvée dans l'annexe D de l'étude de cas. Une copie intégrale du Code est disponible en ligne à l'adresse [www.kinross.com](http://www.kinross.com). La discussion qui suit de ce code est dérivé de Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, op cit., p. 15.

<sup>193</sup> L'approche Kinross sur la dénonciation est disponible en ligne à l'adresse

<http://www.kinross.com/corporate/governance-whistleblower.html> (site consulté le 10 août, 2009).

---

<sup>194</sup> Ibid.

<sup>195</sup> Cf. Kinross Gold, "Kinross' Environmental Responsibility," disponible en ligne à l'adresse: [www.kinross.com/corporate-responsibility/environment.aspx](http://www.kinross.com/corporate-responsibility/environment.aspx) (site consulté le 10 avril, 2010). À certaines exploitations de Kinross Gold, comme à l'exploitation Kinross Gold Paracatu au Brésil, il a été une certification par un tiers à la norme ISO 14001 et OHSAS 18001, mais pas à ce jour pour Kinross Gold Maricunga. Ceci est exploré ci-dessous dans la discussion sur Kinross Gold Maricunga.

<sup>196</sup> Tous les ci-dessus à l'exception de la santé et la politique de sécurité sont disponibles à Kinross Gold, "Kinross' Environmental Responsibility," op cit. La stratégie de Kinross Gold sur « Health and Safety » est accessible en ligne à l'adresse: [www.kinross.com/corporate-responsibility/health--safety.aspx](http://www.kinross.com/corporate-responsibility/health--safety.aspx) (site consulté le 10 Avril 10, 2010).

<sup>197</sup> Per SHARE, op cit..

<sup>198</sup> Cf. aux entrevues avec des représentants de Kinross Gold dans le cadre de cette étude de cas.

<sup>199</sup> Kinross Gold, Charter of the Corporate Responsibility Committee (le 3 février, 2010), disponible en ligne à: <http://www.kinross.com/media/128628/kgc%20cr%20charter%20february%20final.pdf> (site consulté le 10 avril, 2010). La responsabilité des entreprises est définie dans la Charte comme «l'ensemble de ces activités par lesquelles Kinross cherche à intégrer l'intérêt public dans ses activités quotidiennes, dans la prise de décision et dans la planification des activités. Ces activités comprennent la performance de l'entreprise en ce qui concerne la sécurité du travail, la santé, l'intendance environnementale, les collectivités locales et la société, et son engagement avec les employés, les actionnaires, les fournisseurs, les communautés, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres groupes intéressés ». La discussion qui suit sur le mandat, la composition et les responsabilités du Comité de la RE est dérivée de ce document.

<sup>200</sup> Ibid.

<sup>201</sup> Les informations suivantes ont été fournies par un haut représentant de Kinross Gold.

<sup>202</sup> Cf. Kinross Gold, Code of Business Conduct and Ethics, disponible en ligne à <http://www.kinross.com/about-kinross/corporate-governance/code-of-business-conduct.aspx> site consulté le 10 avril, 2010).

<sup>203</sup> Ibid., p. 2.

<sup>204</sup> Cf. aux entrevues avec des directeurs exécutives de Kinross Gold.

<sup>205</sup> Entrevue avec un representant de Kinross pour cette etude de cas.

<sup>206</sup> "CSR: Mining" (le 22 février, 2007) *Globe & Mail Report on Business*, disponible en ligne à: <http://www.theglobeandmail.com/report-on-business/article743232.ece> (site consulté le 2 juillet, 2009).

<sup>207</sup> "Doing business the right way: Corporate Social Responsibility Report" (2007, Nov 30) *Maclean's*, disponible en ligne à: [http://www.macleans.ca/article.jsp?content=20071130\\_114344\\_4508&page=5](http://www.macleans.ca/article.jsp?content=20071130_114344_4508&page=5) (site consulté le 2 juillet, 2009).

<sup>208</sup> "Jantzi-Macleans 50 Most Socially Responsible Corporations" (le 18 juin, 2009) *Maclean's*, disponible en ligne à: <http://www2.macleans.ca/2009/06/18/the-jantzi-maclean%e2%80%99s-corporate-social-responsibility-report-2009-a-conscience-for-business/> (site consulté le 23 juillet, 2009).

---

<sup>209</sup> Cf. CORFO (Chilean Economic Development Agency), Mining Cluster in Chile (2009), disponible en ligne à: [http://www.investchile.com/opportunities/mining\\_cluster/mining\\_cluster](http://www.investchile.com/opportunities/mining_cluster/mining_cluster) (site consulté le 10 mars, 2010).

<sup>210</sup> Ibid.

<sup>211</sup> Cf. le site web du Gouvernement régional d'Atacama, « Geographic information », disponible en ligne à: [http://www.goreatacama.mix.cl/articulos\\_ver.php?id=19](http://www.goreatacama.mix.cl/articulos_ver.php?id=19) (site consulté March 10, 2010).

<sup>212</sup> Les informations concernant le nombre d'employés et d'entrepreneurs à Kinross Gold Maricunga et Kinross Gold La Coipa de: Kinross Gold Corporate Responsibility Regional Data Tables, 2008; les informations concernant ISO 14001 à La Coipa de: Kinross Gold Corporation, **Annual Information Form for the year ended December 31, 2009** (en date de 30 mars, 2010); les informations concernant CODELCO de CODELCO Sustainability Report 2007 (disponible en ligne à: [www.codelco.cl](http://www.codelco.cl) (site consulté le 10 mars, 2010); les informations concernant Antofagasta Esperanza de The Esperanza Project: Sustainable Management, disponible en ligne à: [www.mineraesperanza.cl](http://www.mineraesperanza.cl) (site consulté le 10 mars, 2010); les informations concernant Barrick Gold Zaldivar du site web Infomine "Barrick Employer of Choice", disponible en ligne à: <http://www.infomine.com/careers/eoc/barrick/zaldivar.asp> (site consulté le 10 janvier, 2010), et Barrick Gold, Zaldivar Mine, disponible en ligne à: [http://www.barrick.com/Theme/Barrick/files/docs\\_performance/ABX009%20Zaldivar%20Site%20Rpt.3.pdf](http://www.barrick.com/Theme/Barrick/files/docs_performance/ABX009%20Zaldivar%20Site%20Rpt.3.pdf); les informations concernant BHP Billiton Escondida from BHP Billiton Sustainability Full Report 2005, disponible en ligne à: [www.bhpbilliton.com](http://www.bhpbilliton.com) (site consulté le 10 mars, 2010). Voyez aussi: <http://www.bhpbilliton.com/bb/ourBusinesses/baseMetals/escondida.jsp> (site consulté le 10 janvier, 2010).

<sup>213</sup> Tel que décrit par Myers, R. (2008, Sep 1) "Digging In: With the economy in the pits, companies are leaving no stone unturned in their efforts to cut supply-chain costs," *CFO Magazine*.

<sup>214</sup> Ibid.

<sup>215</sup> Sur la statistique de 2008, il y a 12 mines d'or active à l'échelle du Chili, sur un total de 176 mines en activité. Cf. Servicio Nacional de Geología y Minería (Sernageomin, Government of Chile) (2008), *Anuario de la Minería de Chile (Annual Mining Report)*, disponible en ligne à: [http://www.sernageomin.cl/index.php?option=com\\_content&task=view&id=200&Itemid=260](http://www.sernageomin.cl/index.php?option=com_content&task=view&id=200&Itemid=260) (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>216</sup> Comme nous le verrons plus loin dans ce rapport, la mine a été développée dans les années 1990. Une étude d'impact environnemental pour le projet initial a été complétée en 1994. La construction a été achevée et les opérations ont commencé en 1996. Kinross Gold a obtenu une part de 50% dans la mine par son acquisition de Amax Gold en 1998. En 2001, les opérations minières ont été suspendues à cause de la conjoncture économique défavorable (faible prix de l'or), et la mine a été mis en "soins et entretien" en attendant une augmentation du prix de l'or. En 2003, le prix de l'or a augmenté suffisamment pour rendre l'exploitation rentable, et la décision a été prise de recommencer l'exploitation à une base élargie. Cette expansion a été achevée en 2005, et le lessivage a recommencé. Kinross Gold a acquis le reste de 50% de la propriété de Maricunga en 2007.

<sup>217</sup> Les informations suivantes concernant la route sont extraites de: Kinross Gold Corporation (2008) *Annual Information Form for the Year Ended December 31, 2007*, disponible en ligne à: <http://www.kinross.com/investors/financials/pdf/07-aif.pdf>, à la p. 30 (site consulté le 10 mars, 2009).

---

<sup>218</sup> Cf. aux entrevues avec des représentants de Kinross.

<sup>219</sup> Cf. Kinross Gold Corporation (2009) *First Quarter Report for the period ended March 31, 2009*, disponible en ligne à: <http://www.kinross.com/investors/financials/pdf/09q1.pdf> p. 8 (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>220</sup> Ibid., p. 47.

<sup>221</sup> Diagramme de: Miguel Antonio Mendez Cordero, "Elaboracion de una Herramienta de auditoria para la Evaluacion del Programa de Higiene Industrial y Salud Ocupacional. Caso de Compania Minera Maricunga, Project submitted in completion of Engineering Degree from Universidad de Dantiago de Chile, Facultad de Ingenieria, Departamento Ingenieria Geografica, 2007, disponible en ligne à: [www.digeo.cl/doc/Mendez\\_Cordero\\_Miguel.pdf](http://www.digeo.cl/doc/Mendez_Cordero_Miguel.pdf) (site consulté le 10 mars, 2010).

<sup>222</sup> Les informations concernant d'autres mines de Kinross Gold mines peuvent être trouvé à:<http://www.kinross.com/operations.aspx> (site consulté le 10 mars, 2010).

<sup>223</sup> Cf. Seeking Alpha, "Kinross Gold Corporation Q1 2010 Earnings Call Transcript," le 5 mai, 2010, disponible en ligne à l'adresse: <http://seekingalpha.com/article/203119-kinross-gold-corporation-q1-2010-earnings-call-transcript> (site consulté le 5 mai, 2010)

<sup>224</sup> Les informations suivantes à partir d'entrevues avec des représentants de Kinross Gold.

<sup>225</sup> Comme indiqué précédemment, le Chili est dans une période difficile en termes de développement d'une infrastructure énergétique stable et adéquat à l'échelle nationale. La capacité de Kinross Gold Maricunga de développer une source d' «énergie propre» est limitée, mais comme indiqué précédemment, le Conseil chilien de l'exploitation minière (Consejo Minero) a identifié un besoin de travailler ensemble pour développer la production d'énergie efficace (entre autres).

<sup>226</sup> Cf. aux entrevues avec des représentants de Kinross.

<sup>227</sup> Cf. Kinross Gold Annual Report 2009, disponible en ligne à :<http://www.kinross.com/media/153615/kinross%202009%20ar.pdf> site consulté le 10 avril, 2010.

<sup>228</sup> Ibid.

<sup>229</sup> Cf. un entrevue avec un représentant de Kinross.

<sup>230</sup> Cf. Kinross Gold, Annual Report 2009, op cit., à la p. 9.

<sup>231</sup> En comparant les EIE et les déclarations environnementales, les EIE sont plus étendues dans le sens qu'il existe un élément de consultation publique. Les déclarations environnementales sont publiquement présentées, et de notoriété publique, mais ne sont pas soumises à la consultation.

<sup>232</sup> Les informations suivantes de: Kinross Gold, Annual Information Form for the year ending December 31, 2008, disponible en ligne à: <http://www.kinross.com/media/56755/2008-annual%20information%20form.pdf> (site consulté le 10 mars, 2010), esp. à la p. 33.

---

<sup>233</sup> Ibid. La valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs pour les coûts de restauration du site Maricunga cf. à la section 3110 de CICA Handbook, comme au 31 décembre, 2008, sont estimés à environ 7,2 M \$.

<sup>234</sup> Cf. GeoEngineers, Inc. (2009) *Summary Audit Report for the July 2008 International Cyanide Management Code Audit*, préparé pour Compania Mineral Maricunga, disponible en ligne à:  
<http://www.cyanidecode.org/pdf/KinrossMaricungaSumm.pdf> (site consulté le 10 août, 2009)

<sup>235</sup> Dans un rapport technique de 2009 de Kinross pour Cerro Casale, il est dit: «Il n'existe aucun obstacle juridique à l'octroi de droits de passage et d'autres servitudes nécessaires pour accéder à la propriété, de développer la production d'eau, et de construire des oléoducs d'eau et de concentré. Toutefois, sur la route d'oléoduc de concentré proposée, aprox. 60 km de la route traverse des terres appartenant à la communauté Colla. La route est actuellement examiné par l'équipe du projet pour voir s'il est possible de réduire le nombre de kilomètres d'oléoduc qui traversent les terres de Colla. Cette situation pourrait représenter un défi important pour l'obtention de droits de passage en termes de difficultés de négociation et du temps consommé.» (Soulignement ajouté) En outre, si la route original d'oléoduc de concentré est utilisée, il y aura une augmentation importante de terres actuellement utilisées pour la culture de raisins par rapport à quand la première étude de 2000 de faisabilité a été achevée. »(Soulignement ajouté)P. 1-2. Cf. Kinross Gold Corporation (2009) *Cerro Casale Project, Northern Chile, NI 43-101 Technical Report*, disponible en ligne à:

<http://secfilings.nyse.com/filing.php?doc=1&attach=ON&ipage=6256054&rid=12> (site consulté le 12 janvier, 2010).

<sup>236</sup> Tels que les protocoles qui ont été conclus avec les collectivités Colla, comme on le verra ci-dessous.

<sup>237</sup> Tels que les engagements d'achat de droits d'eau, pour soutenir l'éducation et la formation, et de fournir une assistance médicale, contenues dans les protocoles, comme on le verra ci-dessous.

<sup>238</sup> Tels que les « tableaux de travail» associés à des protocoles, comme on le verra ci-dessous.

<sup>239</sup> Par exemple, le processus tripartite concernant la route entre Kinross-Colla-le Gouvernement chilien qui se déroule actuellement, comme on le verra ci-dessous.

<sup>240</sup> Cette subvention du gouvernement chilien pour la propriété foncière à la Colla est spécifiquement mentionné dans Kinross Gold, *Taking Responsibility*, op cit., à la p. 40 (et a été discuté plus tôt dans la partie juridique de l'étude de cas).

<sup>241</sup> Un rapport de 2006 comprend le texte suivant: «la monopolisation des droits de l'eau sur le territoire Colla par les sociétés minières et l'assèchement des prairies et des zones humides en tant que conséquence de la surexploitation des ressources en eau, le cas le plus grave étant les impacts environnementaux causés par la société minière Maricunga. » Cf. International Work Group for Indigenous Affairs (2006) *The Indigenous World 2006*, Copenhagen, Eks-Skolens Trykkeri, à la p. 227.

<sup>242</sup> De l'avis de l'auteur, les différents concepts et les perspectives sur la propriété foncière exprimées par les parties parlent de l'importance croissante de la constitutionnalisation des droits des peuples indigènes au Chili, et est décrite dans la section des perspectives multiples ci-dessous.

<sup>243</sup> Romero, H. (2002) "The Andes of Chile: Clash between economic and sustainable development," Newsletter of the International Human Dimensions Programme on Global Environmental Change, Nr. 1/2002.

---

<sup>244</sup> Il y a des preuves d'un jeune mineur momifié autochtone qui est mort en 550 AD à un site minier du Chili en Nord. Cf. Fuller, D.R. (2004) "The production of copper in 6<sup>th</sup> century Chile's Cuquicamata mine," Journal of the Minerals, Metals and Materials Society, Vol. 56, No. 11, 1543.

<sup>245</sup> Per Romero (2002) "The Andes of Chile: Clash between economic and sustainable development," op cit..

<sup>246</sup> **INFORME DE LA COMISIÓN VERDAD HISTÓRICA Y NUEVO TRATO 2003**

<sup>247</sup> Tellez Lugaro, E. (2001), "Los Collas 2001", Extracto de seminario los pueblos aborigenes de chile contemporaneo, Carla Thompson Angulo, disponible en ligne à: <http://www2.udc.cl/~etellez/monografias.html> and <http://www2.udc.cl/~etellez/los%20collas.doc> (site consulté le 20 août, 2009).

<sup>248</sup> Cf. IDRC (2005), op cit..

<sup>249</sup> Selon le recensement national de 2002, il ya 3.198 Colla au Chili, sur une population indigène totale au Chili de 692.192; ainsi, les peuples indigènes représentent 4,6% de la population totale du Chili, qui est près de 17 millions, et la Colla représentent 1,26% de la population de l'Atacama. Cf. le recensement chilien de 2002, disponible en ligne à:: <http://www.ine.cl/cd2002/sintesiscensal.pdf> (site consulté le 10 mars, 2010).

<sup>250</sup> Entretien avec le professeur Milka Lucic Castro, Directeur, Programme d'Anthropologie Juridique et Interculturalité (PRANJU). Faculté de droit, Université du Chili, août 2009.

<sup>251</sup> Per Tellez Lugaro (2001) "Los Collas 2001", op cit., and IDRC (2005), op cit..

<sup>252</sup> Tellez Lugaro (2000) op cit..

<sup>253</sup> Tellez Lugaro (2001) op cit..

<sup>254</sup> Cf. Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, op cit..

<sup>255</sup> Photo de site web de Colla Rio Jorquera Facebook, disponible en ligne à::

<http://www.facebook.com/group.php?gid=41129017526> (site consulté le 10 mars, 2010).

<sup>256</sup> Tellez Lugaro, ibid.

<sup>257</sup> Photo de site web de Colla Rio Jorquera Facebook, disponible en ligne à:

<http://www.facebook.com/group.php?gid=41129017526> (site consulté le 10 mars, 2010).

<sup>258</sup> Cf. à Hector Salinas, cité dans le CRDI (2005), à la p. 70. Notez que ceci est une traduction de la déclaration originale en espagnol, qui se présente comme suit: "El mineral es algo que le puede mostrar muchas cosas. Es recoger un regalo de la tierra, es servido, es cariño. Está ahí, llegar y sacarlo. Está listo, es como una ofrenda. Es una oportunidad de vida, es como nacer, uno nace de nuevo, se puede fabricar de nuevo. Se puede saber quién es, saber si es bueno o malo, uno toma más razón de lo que es uno." Merci à Andres Recalde de l'aide pour la traduction.

<sup>259</sup> IDRC (2005), op cit., à la p. 68.

<sup>260</sup> Cf. Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, op cit., p. 10.

<sup>261</sup> Ibid., à la p. 26.

---

<sup>262</sup> Ce point est renforcé par le rapport du Code du cyanure pour Kinross Gold Maricunga publié en 2009 qui dit « ... les parties prenantes primaires pour Kinross Maricunga sont les indigènes Colla, qui détiennent des droits légaux sur les terres entourant le site de la mine. CMM entretient une relation étroite avec les communautés Colla... » GeoEngineers, Inc. (2009) *Summary Audit Report for the July 2008 International Cyanide Management Code Audit. Prepared for Compania Mineral Maricunga*, pp. 38 – 39, disponible en ligne à: <http://www.cyanidecode.org/pdf/KinrossMaricungaSumm.pdf> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>263</sup> Sauf d'autres indications, tous les points ci-dessous sont de Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, op cit., p. 37 ou p. 40.

<sup>264</sup> Cf. Portal Minero, "Kinross Maricunga entrega fondos para proyectos productivos a comunidad Colla Rio Jorquera," (March 17, 2010), disponible en ligne à: [http://www.portalminero.com/editor\\_ambiente/notas/1268861476.htm](http://www.portalminero.com/editor_ambiente/notas/1268861476.htm) (site consulté le 10 avril, 2010).

<sup>265</sup> Cf. Consejo Minero (2008) *Informe Ambiental y Social de Consejo Minero de Chile A. G. 2008*, disponible en ligne à: <http://www.consejominero.cl/home/doc/REPORTECM2008.pdf> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>266</sup> Photo de site web de Colla Rio Jorquera Facebook, disponible en ligne à: <http://www.facebook.com/group.php?gid=41129017526> (site consulté le 10 mars, 2010).

<sup>267</sup> Photo de site web de Colla Rio Jorquera Facebook, disponible en ligne à: <http://www.facebook.com/group.php?gid=41129017526> (site consulté le 10 mars, 2010).

<sup>268</sup> Les chercheurs n'ont pas été en mesure d'obtenir une copie de la version originale de 1996 du Protocole.

<sup>269</sup> Cf. Noticias (2005) *Minera Maricunga hizo vital aporte a comunidad colla*, *Diario Chanarcillo*, June 13, 2005, disponible en ligne à: <http://www.areaminera.com/Contenidos/Noticias/2005/4468.act> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>270</sup> Ibid; and Firma de protocolo entre Minera Maricunga y comunidades colla, El Diario de Atacama, le 27 juillet, 2005, disponible en ligne à: [http://www.diarioatacama.cl/prontus4\\_nots/antialone.html?page=http://www.diarioatacama.cl/prontus4\\_nots/site/artic/20050727/pags/20050727060244.html](http://www.diarioatacama.cl/prontus4_nots/antialone.html?page=http://www.diarioatacama.cl/prontus4_nots/site/artic/20050727/pags/20050727060244.html) (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>271</sup> Photo de site web de Colla Rio Jorquera Facebook website, disponible en ligne à: <http://www.facebook.com/group.php?gid=41129017526> (site consulté le 10 mars, 2010).

<sup>272</sup> Cf. Noticias (2005) *Minera Maricunga hizo vital aporte a comunidad colla*, *Diario Chanarcillo*, June 13, 2005, op cit.

<sup>273</sup> Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, op cit., à la p. 40.

<sup>274</sup> Comme indiqué dans le Consejo Minero (2008) *Informe Ambiental y Social de Consejo Minero de Chile A. G. 2008*, disponible en ligne à: <http://www.consejominero.cl/home/doc/REPORTECM2008.pdf> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>275</sup> Cette discussion du protocole s'appuie sur les informations incluses dans le rapport de 2008 de Consejo Minero, ainsi que sur les informations fournies par le Colla et les fonctionnaires de Kinross.

---

<sup>276</sup> Des informations obtenues à travers des entretiens avec la Colla, le gouvernement chilien et les fonctionnaires de Kinross.

<sup>277</sup> La route et la poussière des mines est un problème commun à de nombreuses opérations minières. En Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, op cit., Kinross reconnaît que «d'habitude, les émissions atmosphériques courants dans nos établissements proviennent de la poussière, qui est produite à partir de l'utilisation de la route et de l'exploitation minière." (P. 52).

<sup>278</sup> Cf. Portal Minero, "Vialid y Kinross Maricunga Acuerdan Conservacion de Tramo de la Ruta C-611," disponible en ligne à: [http://www.portalminero.com/editor\\_prensa/notas/1268253328.htm](http://www.portalminero.com/editor_prensa/notas/1268253328.htm) (site consulté le 10 avril, 2010).

<sup>279</sup> Cf. Diario Chanarcillo, "Comunidad Colla se reune con gobernador de la provincia de Copiapo," le 30 mars, 2010, disponible en ligne à: [http://www.chanarcillo.cl/articulos\\_ver.php?id=25733](http://www.chanarcillo.cl/articulos_ver.php?id=25733) (site consulté le 10 avril, 2010).

<sup>280</sup> E.g., voyez des commentaires sur cet effet faites par le Gouverneur d'Atacama, tel que rapporté dans El diario de Atacama, ""Kinross da a conocer el proyecto Lobo Marte," le 27 septembre, 2009.

<sup>281</sup> Voyez, par exemple, la discussion sur l'évolution des conditions du Secrétariat général de la Communauté Andrea et al., "Is it the End of the Snowy Heights? Glaciers and Climate Change in the Andean Community," disponible en ligne à: [http://www.comunidadandina.org/public/cambio\\_climatico\\_fin\\_cumbres\\_nevadas\\_english.pdf](http://www.comunidadandina.org/public/cambio_climatico_fin_cumbres_nevadas_english.pdf) (site consulté le 10 août, 2009). Notez que le Chili n'est pas un membre de la Communauté Andrea.

<sup>282</sup> Bien que le Colla soit légalement autorisé à certains droits sur l'eau en fonction de son usage traditionnel, dans le régime de répartition de l'eau basé sur le marché mis en place en vertu du Code de l'eau (qui a été adopté au cours de la dictature de Pinochet), les collectivités comme la Colla de Rio Jorquera ont été largement surpassées financièrement par d'autres acteurs privés et, ainsi, il est devenu impossible d'obtenir les droits d'eau importantes pour leurs membres.

<sup>283</sup> Il a également été signalé que Kinross Gold étudie la possibilité de développer des usines de dessalement pour ses projets de nouvelles mines, comme pour le projet de Lobo Marte. Voyez le commentaire à cet effet dans El diario de Atacama, ""Kinross da a conocer el proyecto Lobo Marte," le 27 septembre, 2009.

<sup>284</sup> E.g., à des réunions avec le Colla de Rio Jorquera dans lesquels les chercheurs de ce projet étaient présents.

<sup>285</sup> E.g., voyez: J. Valeriote, "Chile's Supreme Court Upholds Indigenous Water Rights," Santiago Times, le 30 novembre, 2009, disponible en ligne à:

[http://www.santiagotimes.cl/index.php?Itemid=142&catid=19:other&id=17739:chiles-supreme-court-upholds-indigenous-water-use-rights&option=com\\_content&view=article](http://www.santiagotimes.cl/index.php?Itemid=142&catid=19:other&id=17739:chiles-supreme-court-upholds-indigenous-water-use-rights&option=com_content&view=article) (Site consulté le 10 janvier, 2010).

<sup>286</sup> Ibid.

<sup>287</sup> Cf. D. Estrada, "Chile: Water a Matter of National Security," Inter Press Service News Agency, le 23 janvier, 2010, disponible en ligne à: <http://ipsnews.net/news.asp?idnews=50082> (site consulté le 10 février, 2010).

<sup>288</sup> Selon les représentants de Kinross Gold Maricunga, des nouveaux règlements absolument nécessaires sur l'eau rendent la tâche d'acquisition des droits d'eau de plus en plus difficile: il était possible d'acheter des droits sur l'eau dans une « zone d'eau » et de les transférer vers une autre zone. Toutefois, apparemment ce ne sera plus possible. Maintenant, les transferts d'eau entre zones ne sont pas possibles. Tous les droits sur l'eau dans les

---

zones où résident la Colla ont été vendus, de sorte que l'entreprises a été de tenter d'identifier les propriétaires dans la zone qui voudraient vendre, et puis d'acheter ces droits sur l'eau pour la Colla.

<sup>289</sup> Cf. Portal Minero, "Kinross Maricunga entrega fondos para proyectos productivos a comunidad Colla Rio Jorquera," (le 17 mars, 2010), op cit..

<sup>290</sup> Voyez des commentaires en El diario de Atacama, ""Kinross da a conocer el proyecto Lobo Marte," le 27 septembre, 2009, op cit..

<sup>291</sup> CONAF (2006, le 10 octobre) "Constituido Comité para la Conservación de los Humedales Altoandinos " disponible en ligne à:

[http://www.conaf.cl/?page=home/contents&seccion\\_id=007&unidad=0&articulo\\_unidad=0&articulo\\_id=1376&m\\_aestra=1&PHPSESSID=10bfe845783f228b6db7bcde3cd28b18](http://www.conaf.cl/?page=home/contents&seccion_id=007&unidad=0&articulo_unidad=0&articulo_id=1376&m_aestra=1&PHPSESSID=10bfe845783f228b6db7bcde3cd28b18) (site consulté le 12 janvier, 2010) et CONAF (2009, le 27 février) "firma convenio de cooperacion con Minera Maricunga en beneficio de los humedales," disponible en ligne à: [www.chanarcillo.cl](http://www.chanarcillo.cl)

<sup>292</sup> A. Hoffman, "Ecuador sets its price for resource development," Globe and Mail, le 4 mars, 2009. Dans une enquête de suivi avec les responsables de Kinross Gold sur ce chiffre, il a été indiqué que ce chiffre est basé sur un rapport préparé pour Kinross Gold qui a établi que les compagnies minières telles que Kinross Gold calculent l'impôt au Chili comme suit: 17% impôt sur le revenu, et l'impôt anticipé de 35% du dividende, une redevance de 0,5 à 5% (deductible), un droit de douane de 10% et 42% pacte de stabilité budgétaire, et une retenue d'impôt de 4% sur les prêts. Comme indiqué précédemment, il y a un débat plus large sur les sociétés minières et des impôts dont les références ont été fournies.

<sup>293</sup> Cf. Miguel Antonio Mendez Lamb, op cit.. Notez que l'investissement initial pour développer la mine Maricunga (alors connue sous le nom de Refugio) a été fait par Amax / Bema, avant que Kinross Gold ait aucun droit de propriété sur la mine.

<sup>294</sup> Cf. Miguel Antonio Mendez Lamb, op cit...

<sup>295</sup> Cf. Seeking Alpha, "Kinross Gold Corporation Q1 2010 Earnings Call Transcript," le 5 mai, 2010, disponible en ligne à: <http://voyezkingalpha.com/article/203119-kinross-gold-corporation-q1-2010-earnings-call-transcript> (site consulté le 8 mai, 2010).

<sup>296</sup> Cf. El diario de Atacama, ""Kinross da a conocer el proyecto Lobo Marte," le 27 septembre, 2009, op cit.. It is the author of this case study's interpretation that the projected \$350 million expenditure is scheduled to take place if the project meets Kinross Gold's feasibility study standards and also meets Chilean Environmental Impact Assessment approval. C'est l'interprétation de l'auteur de cette étude de cas que les 350 millions de dollars des dépenses seront utilisés si le projet répondra aux standards d'étude de faisabilité de Kinross Gold et également à l'approbation du Comité chilien d'évaluation des incidences environnementales.

<sup>297</sup> Cf. International Mining, "New Chilean President a popular choice for the mining industry, as China moves in," le 29 janvier, 2010, disponible en ligne à: [www.im-mining.com/2010/01/29/new-chilean-president-a-popular-choice-for-the-mining-industry-as-china-moves-in/](http://www.im-mining.com/2010/01/29/new-chilean-president-a-popular-choice-for-the-mining-industry-as-china-moves-in/) (site consulté le 10 mars, 2010).

<sup>298</sup> Dans ses "Corporate Responsibility Regional Data Tables for 2008", Kinross Gold fourni une quantification de ce avantage.

<sup>299</sup> Cf. Kinross Gold, Corporate Responsibility 2008 Regional Data Tables, op cit..

---

<sup>300</sup> Notez que cette population urbaine comprend la Colla. Voir la carte Colla plus tôt dans l'étude de cas.

<sup>301</sup> Nous sommes reconnaissants aux représentants de Kinross Gold Maricunga pour nous avoir fourni les notes de ces réunions. Nous notons ici que les résumés ont été préparés par les représentants de Kinross Gold et qu'aucun des chercheurs de cette étude de cas ont été présents lors des réunions.

<sup>302</sup> Voyez le commentaire à cet effet dans *El diario de Atacama*, "Kinross da a conocer el proyecto Lobo Marte," le 27 septembre, 2009, op cit.. Notez que cette volonté d'explorer les options de dessalement est exprimée dans le contexte de l'évolution de la mine de Kinross Gold, comme Lobo Marte, où obtenir l'accès à l'eau est un problème permanent, alors que pour Kinross Gold Maricunga, les droits de l'eau ont été obtenus.

<sup>303</sup> Cf. aux notes de l'atelier de développement durable de Kinross Gold Tierra Amarilla.

<sup>304</sup> Cette annonce d'emploi est disponible en ligne à l'adresse: <http://www.indeed.cl/Empleos-de-Kinross-Minera-en-Tierra-Amarilla,-Atacama> (site consulté le 10 mars, 2010).

<sup>305</sup> Cf. *Diario Chanarcillo*, "Exitoso Programa de Aprendices Concluyó Kinross en Atacama," disponible en ligne à: [http://www.xn--chaarcillo-v9a.cl/articulos\\_ver.php?id=22552](http://www.xn--chaarcillo-v9a.cl/articulos_ver.php?id=22552) (site consulté le 10 janvier, 2010).

<sup>306</sup> Ibid.

<sup>307</sup> Cf. J. Castillo, J. Sanchez, V. Kunze, and R. Araya, Chile: Size Does Matter, Chapter 3 of G. McMahon and F. Remy, eds., *Large Mines and the Community: Socioeconomic and Environmental Effects in Latin America, Canada, and Spain* (IDRC/World Bank 2001), des résumés de chaque chapitre à l'adresse: [http://www.idrc.ca/en/ev-9432-201-1-DO\\_TOPIC.html](http://www.idrc.ca/en/ev-9432-201-1-DO_TOPIC.html) (site consulté le 10 mars, 2009).

<sup>308</sup> Cf. *Kinross Corporate Responsibility Report Regional Tables*, 2008, op cit., à la p. 6: C'est sur une base de d'un effectif total de Kinross de 5.000 d'employés et de 2000 personnels contractuels en 2007. (Cf. *Kinross Gold* (2007) *Taking Responsibility*, op cit., p. 28).

<sup>309</sup> The Sindicato de Trabajadores Cia Mineral Maricunga a son propre site internet, disponible en ligne à: [www.sindicatocmm.cl](http://www.sindicatocmm.cl) (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>310</sup> Environ 10% de la population active du pays est syndicalisée. Cf. Sullivan, M. (2003) *CRS Report for Congress, Chile: Political and Economic Conditions and U.S. Relations*, mise à jour le 5 août, 2003, à la pp. 11 – 12).

<sup>311</sup> Cf. aux entrevues.

<sup>312</sup> *Kinross Gold* (2007) *Taking Responsibility*, op cit., à la p. 10.

<sup>313</sup> Ibid.

<sup>314</sup> Ibid.

<sup>315</sup> *Kinross Gold* (2007) *Taking Responsibility*, op cit., p. 36.

<sup>316</sup> *Kinross Gold* (2007) *Taking Responsibility*, op cit., p.11.

<sup>317</sup> *Kinross Gold* (2007) *Taking Responsibility*, op cit., p. 10.

<sup>318</sup> Ibid.

<sup>319</sup> *Kinross Gold* (2007) *Taking Responsibility*, op cit., p. 12.

---

<sup>320</sup> Ibid.

<sup>321</sup> Ibid.

<sup>322</sup> Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, op cit., p. 28.

<sup>323</sup> Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, op cit., p. 34.

<sup>324</sup> En 2007, Kinross a effectué sa deuxième enquête à l'échelle d'entreprise sur l'engagement des employés et a réalisé un taux de participation de 77%. Les informations suivantes sont d'après le rapport de Kinross sur la responsabilité des entreprises, en particulier à la p. 25. Le but de l'enquête était de mesurer l'engagement des employés, un terme qui décrit le niveau d'engagement des employés face à l'organisation et l'efficacité des pratiques organisationnelles principales. Un objectif clé de l'enquête était d'identifier les principales motivations de l'engagement. Les trois premières motivations sont: les valeurs partagées de l'entreprise, l'engagement de la société vers la responsabilité des entreprises et sa réputation globale, et la sécurité de travail. Dans l'ensemble, les résultats ont été très forts, généralement surpassant les autres sociétés dans le secteur du pétrole et de l'industrie chimique, avec 80% des employés de Kinross, indiquant qu'ils sont engagés de contribuer au succès de Kinross. Les trois motivations de l'engagement - les valeurs, la responsabilité d'entreprise et sa réputation, et la sécurité du travail - ont obtenu des scores favorables de 69%, 70% et 82%, respectivement. Ces résultats indiquent des résultats positifs comme le résultat des efforts considérables dans ces domaines avec la possibilité d'amélioration. Les administrations de Kinross sont signalées à tenir des réunions régulières au cours desquelles les employés ont la possibilité de soulever des problèmes d'intérêt directement avec la direction locale. En outre, le président et chef de la direction effectuent périodiquement de téléconférences avec les employés de toute l'organisation, donnant la possibilité aux problèmes nouveaux d'être discutés au plus haut niveau dans l'organisation. (Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, op cit., à la p. 35).

<sup>325</sup> Ibid.

<sup>326</sup> Cf. Kinross Gold Corporation (2008) "Past, Present and Future: Maricunga mine," présentation powerpoint" pour HydroProcess, disponible en ligne à: [http://downloads.gecamin.cl/cierre\\_eventos/hydroprocess2008/prsntcns/00097\\_00488\\_pr.pdf](http://downloads.gecamin.cl/cierre_eventos/hydroprocess2008/prsntcns/00097_00488_pr.pdf) (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>327</sup> Cf. Myers, R. (2008, le 1 septembre) "Digging In: With the economy in the pits, companies are leaving no stone unturned in their efforts to cut supply-chain costs," *CFO Magazine*.

<sup>328</sup> Richalet, J.P. et al. (2002) "Chilean Miners Commuting from Sea Level to 4500 m: A Prospective Study," *High Altitude Medicine and Biology*, 3(2), pp. 159 – 166.

<sup>329</sup> Atacama, D. (2008, December 31) "Debate por altura de campamentos mineros," *Area Minera*, disponible en ligne à: [http://www.aminera.com/index.php?option=com\\_content&task=view&id=14571&Itemid=2](http://www.aminera.com/index.php?option=com_content&task=view&id=14571&Itemid=2) (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>330</sup> Cf. Kinross Gold (2008) "Past, Present and Future: Maricunga mine," op cit..

<sup>331</sup> Cf. Atacama, D. (2008) "Debate por altura de campamentos mineros," op cit..

<sup>332</sup> Cf. (2009, September 21) "Grandes mineras podrán operar campamentos a más de tres mil metros de altura," *El Mercurio*, disponible en ligne à: <http://diario.elmercurio.cl/detalle/index.asp?id={87d85093-4fe6-4b06-bd9c-518caf34978a}> (site consulté le 30 septembre, 2009).

<sup>333</sup> Cf. Kinross Gold (2008) "Past, Present and Future: Maricunga mine," op cit..

---

<sup>334</sup> Kinross Gold, Regional Data Tables, 2008, p. 6.

<sup>335</sup> Per SERNAGEOMIN (2009) Entregó Premios de Seguridad Minera 2008, 03.08.2009, disponible en ligne à: [http://www.sernageomin.cl/index.php?plantilla=detalle&option=com\\_content&task=view&id=515&Itemid=2&sectionid=4](http://www.sernageomin.cl/index.php?plantilla=detalle&option=com_content&task=view&id=515&Itemid=2&sectionid=4) (site consulté le 10 août, 2009) ; voyez aussi Atacama, D. (2008, le 31 décembre) "Debate por altura de campamentos mineros," *Area Minera*, disponible en ligne à: [http://www.aminera.com/index.php?option=com\\_content&task=view&id=14571&Itemid=2](http://www.aminera.com/index.php?option=com_content&task=view&id=14571&Itemid=2) (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>336</sup> Per (2009, May 2) "Esta tarde sepultan a trabajador de Maricunga," *Chanarcillo*, disponible en ligne à: [www.xn--chaarcillo-v9a.cl/articulos\\_ver.php?id=13388](http://www.xn--chaarcillo-v9a.cl/articulos_ver.php?id=13388) (site consulté August 10, 2009); and (2009, le 4 avril) "Paro cardiac habria ocasionado muerte de minero en Maricunga," *El Diario de Atacama*, disponible en ligne à: [http://www.diarioatacama.cl/prontus4\\_nots/site/artic/20090502/pags/20090502001537.html](http://www.diarioatacama.cl/prontus4_nots/site/artic/20090502/pags/20090502001537.html) (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>337</sup> Ibid.

<sup>338</sup> Per CMM GM Hugo Herrera (2009, May 12) "Minera Maricunga y colaboradores revisan gestión," *Area Minera*, disponible en ligne à: [http://www.aminera.cl/index.php?option=com\\_content&task=view&id=17077&Itemid=2](http://www.aminera.cl/index.php?option=com_content&task=view&id=17077&Itemid=2) (site consulté le 10 janvier, 2010).

<sup>339</sup> Ibid.

<sup>340</sup> Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, op cit., p. 11.

<sup>341</sup> Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, op cit., p. 16.

<sup>342</sup> Les informations générales concernant la sécurité et les problèmes environnementales liés à l'utilisation du cyanure dans les mines sont obtenues de: [www.cyanidecode.org](http://www.cyanidecode.org) (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>343</sup> Ibid.

<sup>344</sup> Les informations qui suivent sont de: GeoEngineers, Inc. (2009) *Summary Audit Report for the July 2008 International Cyanide Management Code Audit. Prepared for Compania Mineral Maricunga*, disponible en ligne à: <http://www.cyanidecode.org/pdf/KinrossMaricungaSumm.pdf> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>345</sup> U.S. Dept of State (2009) *Chile Investment Climate Statement*, à la p. 13, disponible en ligne à: <http://www.state.gov/e/eeb/ifd/2008/101854.htm> (site consulté le 13 janvier, 2010). –

<sup>346</sup> Cf. Long, G. (2008, March) "Regulating Labor Outsourcing," *Business Chile*, op cit.

<sup>347</sup> Voyez, e.g., (2008, February 7) "Chile Escondida copper mine wins labor appeal," *Reuters*, disponible en ligne à: [www.reuters.com](http://www.reuters.com) (site consulté le 20 août, 2009); and (2007, décembre 2007) "Chile copper miner Codelco to challenge labor edict," *Reuters*, disponible en ligne à: [www.reuters.com](http://www.reuters.com) (site consulté le 20 août, 2009).

<sup>348</sup> Cf. (2009, le 2 août) "Kinross Gold strike ends after 24 days", *Reuters*, disponible en ligne à: [http://www.mineweb.co.za/mineweb/view/\\_mineweb/en/page504?oid=87026&sn=Detail](http://www.mineweb.co.za/mineweb/view/_mineweb/en/page504?oid=87026&sn=Detail) (site consulté le 10 janvier, 2009)

<sup>349</sup> Radio Maray (2009, le 31 juillet) "Mineria: Acuerdo considerado 'satisfactorio' entre Maricunga y trabajadores," disponible en ligne à: [www.maray.cl/articulos\\_ver.php?id=251](http://www.maray.cl/articulos_ver.php?id=251) (site consulté le 10 août, 2009).

---

<sup>350</sup> Cf. El Diario de Atacama, “Firman convenio colectivo en Minera Maricunga,” February 22, 2010, disponible en ligne à:: [http://www.diarioatacama.cl/prontus4\\_nots/site/artic/20100222/pags/20100222034529.html](http://www.diarioatacama.cl/prontus4_nots/site/artic/20100222/pags/20100222034529.html) (site consulté le 10 mars, 2010).

<sup>351</sup> Photo de El Diario de Atacama, “Firman convenio colectivo en Minera Maricunga,” ibid..

<sup>352</sup> Comme indiqué plus haut, Kinross Maricunga offre des bourses annuelles à des étudiants Colla, et la pension alimentaire mensuelle de 12 familles Colla pour couvrir les frais de transport à les écoles locales et les frais du déjeuner pour leurs enfants d'âge scolaire. Cf. Kinross Gold (2007) *Taking Responsibility*, op cit., p. 40. Selon un responsable du CMM, il y avait 30 bourses d'études accordées en 2008.

<sup>353</sup> Cf. GeoEngineers, Inc. (2009) *Summary Audit Report for the July 2008 International Cyanide Management Code Audit. Prepared for Compania Mineral Maricunga*, à la p. 39, disponible en ligne à: <http://www.cyanidecode.org/pdf/KinrossMaricungaSumm.pdf> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>354</sup> Atacama, D. (2009) “Maricunga abre espacios a jóvenes de origen coya,” le 17 février, 2009, disponible en ligne à: [http://www.diarioatacama.cl/prontus4\\_nots/site/artic/20090217/pags/20090217001557.html](http://www.diarioatacama.cl/prontus4_nots/site/artic/20090217/pags/20090217001557.html) (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>355</sup> Per (2008, September 26) "Se impone la figura femenina en la minería," *Atacama*, disponible en ligne à: [http://www.aminera.com/index2.php?option=com\\_content&do\\_pdf=1&id=12612](http://www.aminera.com/index2.php?option=com_content&do_pdf=1&id=12612) (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>356</sup> Cf. F. Pouiller, “Codelco's new Gabriela Mistral mine passes 180 000 t copper output,” Mining Weekly (le 22 octobre, 2009), disponible en ligne à: <http://www.miningweekly.com/article/codelcos-new-gabriela-mistral-mine-passes-180-000-t-copper-output-2009-10-22> (site consulté le 10 janvier, 2010).

<sup>357</sup> Ibid.

<sup>358</sup> Ibid.

<sup>359</sup> Par exemple, en plus des réglementations applicables à l'évaluation environnementale (adoptés en 1997, comme on le verra ci-dessous), il y a des réglementations sur la gestion des déchets dangereux (L'ordre no. 148), et des réglementations sur les mesures sanitaires de base et des conditions environnementales dans le milieu de travail (L'ordre no. 594).

<sup>360</sup> En 1997, le processus volontaire d'EIE a fait l'objet d'une contestation juridique dans lequel la Cour suprême chilienne a infirmé l'approbation du gouvernement chilien, d'un projet de l'exploitation forestière en vertu de l'approche volontaire. Cela a conduit à l'introduction d'un régime obligatoire d'EIE en 1997. Voyez: Walsh, H. (1997, April 28) “Chile: Court ruling prompts new environment regulation,” *Panos London*, disponible en ligne à: <http://www.sunsonline.org/trade/areas/environm/05050197.htm> (site consulté August 10, 2009). Voyez aussi la discussion de ce cas en: Houck, O. (2008) "Symposium: Environmental Sustainability: A Case of Sustainable development: the River God and the Forest at the End of the World", *Tulsa L. Rev.*, 44, 275. Il est intéressant de noter que le gouvernement fédéral du Canada a également eu un processus volontaire d'EIE durant cette période, et que lui aussi a fait l'objet d'une contestation juridique, conduisant à l'élaboration d'un régime fondé sur le droit d'EIE: voir, par exemple, Canadian Environmental Assessment Agency (2009) *The Responsible Authority's Guide*, disponible en ligne à: <http://www.ceaa-acee.gc.ca/default.asp?lang=En&n=3939C665-1&offset=3&toc=show> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>361</sup> Tous les EIE peuvent être trouvées sur le site Web EIE, disponible en ligne à l'adresse: [www.e-seia.cl](http://www.e-seia.cl)

---

<sup>362</sup> Il est intéressant de souligner que, au moment de la présentation originale volontaire d'une EIE pour Refugio et de son examen par COREMA en 1994, Kinross n'avait pas la propriété et n'était pas impliquée dans le projet d'exploitation minière (comme indiqué précédemment, Kinross initialement acquises une participation de 50% de la mine en 1998, et est devenue propriétaire 100% en 2007).

<sup>363</sup> Cf. l'évaluation de 1994 de Maricunga pour EIE, disponible en ligne à: [www.e-seia.cl](http://www.e-seia.cl)

<sup>364</sup> Voyez [www.e-seia.cl](http://www.e-seia.cl)

<sup>365</sup> Anderson S.T. (2008, October 7) "New Law to Mandate Clean Mine Closings," trans., *La Nación*.

<sup>366</sup> Des informations de: GeoEngineers, Inc. (2009) *Summary Audit Report for the July 2008 International Cyanide Management Code Audit*, préparé pour Compania Mineral Maricunga (le 17 février, 2009), disponible en ligne à: <http://www.cyanidecode.org/pdf/KinrossMaricungaSumm.pdf> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>367</sup> Bradley, R. (2008, décembre) "Environmental Reform: For Better or Worse?" *Business Chile*, disponible en ligne à: <http://www.businesschile.cl> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>368</sup> Les citations suivantes sont traduites de l'espagnol.

<sup>369</sup> Cf. à ce qu'un haut représentant de Kinross Gold a dit à l'auteur.

<sup>370</sup> UNCTAD (2007) *World Bank, ICMM, Chile: The Challenge of Mineral Wealth, Country Case Study*, disponible en ligne à: <http://www.icmm.com/page/9995/our-work/case-studies/articles/making-mining-count-in-chile-case-study> (site consulté le 10 août, 2009).

<sup>371</sup> Voyez une discussion de ces problèmes dans Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade (SCFAIT) (2005, June) *Fourteenth Report: Mining in Developing Countries—Corporate Social Responsibility*, 38th Parliament, 1st Session, disponible en ligne à:

<http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=8979&Lang=1&SourceId=178650> (site consulté le 10 janvier, 2010)

<sup>372</sup> Dans un rapport technique de 2009 de Kinross pour Cerro Casale, il est dit: «Il n'existe aucun obstacle juridique à l'octroi de droits de passage et d'autres servitudes nécessaires pour accéder à la propriété, de développer la production d'eau, et de construire des oléoducs pour l'eau et le concentré. **Toutefois, sur le tracé de l'oléoduc de concentré proposé, environ 60 km de l'itinéraire traverse des terres appartenant au peuple Colla. La route est actuellement examiné par l'équipe du projet pour voir s'il est possible de réduire le nombre de kilomètres d'oléoduc qui traverse les terres Colla. Cette situation pourrait représenter un défi important pour l'obtention de droits de passage en termes de difficultés de négociation et du temps consommé.** En outre, si la route originale d'oléoduc pour le concentré est utilisée, il y aura une augmentation importante de terres actuellement utilisées pour la culture de raisins par rapport au première étude de faisabilité de 2000»(soulignement ajouté) P. 1-2. Cf. Kinross Gold Corporation (2009) *Cerro Casale Project, Northern Chile, NI 43-101 Technical Report*, disponible en ligne à: <http://secfilings.nyse.com/filing.php?doc=1&attach=ON&ipage=6256054&rid=12> (site consulté le 12 janvier, 2010).